



L'ÉTAT DU MARCHÉ DES ASSURANCES EN RDC

RAPPORT 2023



Autorité de Régulation et
de Contrôle des Assurances



*«Aucun pays ne permettra que les entreprises installées sur son sol souscrivent à une assurance dans un autre pays.
(...) Nous attendons donc désormais de leur part qu'elles se conforment à la législation en vigueur en payant leurs primes d'assurance en République démocratique du Congo. Le secteur étant libéralisé, elles ne manqueront pas de trouver une offre diversifiée. »*

Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo,
Président de la République démocratique du Congo

Extrait du discours du Chef de l'Etat à Indaba Mining, Cape town, Afrique du Sud, le 7 février 2023

SOMMAIRE

Le mot du Président du Conseil d'administration	3	4.2 Assurances Vie	48
Le point de vue du Directeur Général	4	4.2.1 Exploitation des assurances Vie	48
Les propos du Directeur Général Adjoint	5	4.2.2 Branches d'activités en assurance Vie	58
		4.2.3 Réassurance en assurance Vie	61
		4.2.4 Intermédiation	64
INTRODUCTION	6	5. SITUATION FINANCIÈRE	67
Une activité en croissance	7	5.1 Marge de solvabilité	68
		5.1.1 Marge de solvabilité en assurance Non-Vie	68
		5.1.2 Marge de solvabilité en assurance Vie	73
1. PRÉSENTATION DE L'ARCA	8	5.2 Couverture des engagements réglementés	77
Organe de régulation et de contrôle	9	5.2.1 Couverture des engagements réglementés en assurance Non-Vie	77
		5.2.2 Couverture des engagements réglementés en assurance Vie	81
2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE	11	6. AUTRES INFORMATIONS	85
2.1 Présentation du contexte économique mondial	12	6.1 Densité et taux de pénétration	86
2.2 Présentation du contexte économique de la RDC	14	6.1.1 Densité d'assurance	86
		6.1.2 Taux de pénétration	87
3. ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES ASSURANCES	16	6.2 Contribution fiscale	89
3.1 Évolution du secteur des assurances dans le monde	17	6.3 Emplois	90
3.1.1 Évolution des primes émises	17	6.3.1 Effectif du personnel employé	90
3.1.2 Densité d'assurance et taux de pénétration	18	6.3.2 Masse salariale	90
3.2 Évolution du secteur des assurances de la RDC	19		
3.2.1 Bref aperçu historique du marché des assurances	19	7. ANNEXES	92
3.2.2 Données clés du marché	20	Listes des opérateurs	93
4. OPÉRATIONS D'ASSURANCE	22	Textes réglementaires	94
4.1 Assurances Non-Vie	24	Bilan de la branche Non-Vie	96
4.1.1 Exploitation des assurances Non-Vie	24	Bilan de la branche Vie	98
4.1.2 Branches d'activités en assurance Non-Vie	35	Indicateurs / ratio	100
4.1.3 Réassurance en assurance Non-Vie	39	Comptes d'exploitations en assurance Non-Vie par catégorie	101
4.1.4 Intermédiation	44	Comptes d'exploitations en assurance Vie par catégorie	106
		Abréviations et sigles	108

LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'année 2023, c'est la cinquième année de l'exploitation effective de notre marché libéralisé en 2015, mais opérationnalisé en mars 2019 par l'agrément des premiers opérateurs d'assurance qui se sont aussitôt mis à l'ouvrage. C'est avec un réel plaisir que je vous présente le rapport annuel se rapportant à cet exercice qui reste un devoir absolu de transparence. Et, ce reporting témoigne une fois de plus de l'engagement de promouvoir un secteur assurantiel solide et résolument orienté vers le développement durable.

Cet exercice 2023 a été marqué par des avancées significatives qui traduisent la consolidation progressive du marché. Les faits saillants ayant marqué l'exercice sous revue méritent d'être soulignés, tant ils reflètent la maturité croissante du secteur et l'impact des réformes engagées.

Données clés du marché 2023

L'activité globale du marché a progressé de 13%, passant de 287,99 millions USD en 2022 à 325,29 millions USD en 2023. Depuis l'ouverture du secteur à la concurrence en 2019, la production a enregistré une croissance exceptionnelle de 387%, passant de 66,75 millions USD en 2018 à 325,29 millions USD en 2023.

En assurance Non-Vie, les primes émises ont atteint 304,32 millions USD, en hausse de 10%.

En assurance Vie, elles se sont élevées à 20,98 millions USD, soit une progression remarquable de 67%.

La densité d'assurance s'est établie à 3,07 USD par habitant, contre 2,81 USD en 2022 (+9%).

Le taux de pénétration est passé de 0,44% à 0,46%, traduisant une croissance de 5%.

La charge des sinistres Non-Vie a fortement augmenté, passant de 42,46 millions USD à 53,56 millions USD, soit +111%.

Les provisions techniques Non-Vie ont progressé de 73,68 millions USD à 123,20 millions USD (+67,20%). Les provisions mathématiques Vie ont doublé, passant de 6,88 millions USD à 13,93 millions USD (+102,32%).

Les placements Non-Vie se sont établis à 95,21 millions USD (+16,27%), tandis que les placements Vie ont atteint 35,34 millions USD (+26,24%).

Les produits financiers ont augmenté à 4,34 millions USD en Non-Vie (+44,10%) et à 1,59 million USD en Vie (+0,54%).

Les charges d'acquisition versées aux intermédiaires ont progressé à 17,87 millions USD en Non-Vie (+34,89%) et 1,47 million USD en Vie (+83,65%).

Les frais généraux ont atteint 91,47 millions USD en Non-Vie (+6,79%) et 7,70 millions USD en Vie (+15,27%).

Les primes cédées ont augmenté en Non-Vie à 197,10 millions USD (+17,12%), tandis qu'en Vie elles ont légèrement reculé à 4,64 millions USD (-2,31%).

Le résultat net d'exploitation Non-Vie s'est amélioré pour devenir excédentaire à 6,74 millions USD, après un déficit de 7,28 millions en 2022. En Vie, le déficit s'est réduit à 0,63 million USD contre 1,34 million USD en 2022 (+52,90%).

La marge de solvabilité a progressé à 91,12 millions USD en Non-Vie (+16,51%) et 29,98 millions USD en Vie (+5,97%).

La couverture des engagements réglementés dégage un excédent de 48,48 millions USD en Non-Vie et 31,65 millions USD en Vie.

Ces performances présagent de l'existence d'un marché dynamique des assurances et dessinent la résilience des opérateurs dans un contexte économique exigeant. Elles témoignent également des efforts déployés par l'ARCA pour améliorer la supervision, promouvoir une gouvernance rigoureuse, renforcer la conformité, et intensifier la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Malgré ces progrès, des défis subsistent :

- la nécessité d'étendre la micro-assurance comme vecteur de croissance et d'inclusion sociale;
- l'adaptation aux risques émergents;
- la digitalisation des processus;
- le renforcement de l'éducation assurantielle au sein de la population;
- la stratégie pour l'exploitation des assurances obligatoires, une des niches potentielles de productivité de notre secteur assurantiel.

L'ARCA reste résolument engagée à poursuivre les réformes, à renforcer sa capacité de supervision et à promouvoir un écosystème assurantiel moderne, fiable et compétitif.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux membres du Conseil d'Administration, à la Direction Générale, à l'ensemble du personnel de l'ARCA ainsi qu'à tous les opérateurs du secteur. Les progrès enregistrés au cours de cet exercice demeurent le partage d'un travail collectif réalisé avec rigueur, détermination et professionnalisme.

Ce rapport reflète l'évolution du marché durant l'année 2023 et trace les perspectives d'un secteur en pleine transformation, tourné vers l'avenir et pleinement engagé dans le développement économique de notre pays.

Jean Marie Mukanya Mwinji-Babadi
Président a.i. du Conseil d'Administration de l'ARCA

LE POINT DE VUE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Une dynamique consolidée vers la maturité du marché assurantiel congolais »

L'année 2023 a constitué une étape déterminante dans le processus de consolidation du marché congolais des assurances. En dépit d'un contexte économique mondial et national marqué par des tensions inflationnistes persistantes et des fluctuations monétaires, le secteur a maintenu sa trajectoire ascendante, soutenu par la résilience et le dynamisme des acteurs agréés.

Les primes émises ont atteint 325,3 millions USD, en progression de 13% par rapport à 2022, confirmant la solidité du marché et la confiance croissante des assurés. Les provisions techniques, reflet de la solidité prudentielle des compagnies, ont enregistré des hausses remarquables de 67% en Non-Vie et 102% en Vie, traduisant une amélioration notable de la solvabilité globale du secteur. Le retour à un résultat d'exploitation excédentaire en Non-Vie (+6,7 millions USD) et la réduction du

déficit en Vie à 0,6 million USD illustrent une gestion de plus en plus rigoureuse ainsi qu'une maîtrise accrue des risques techniques.

Au-delà des performances chiffrées, l'année 2023 s'est distinguée par un renforcement institutionnel et réglementaire majeur. L'adoption de quatre règlements structurants, relatifs aux sanctions administratives, à la microassurance, à la microassurance indicelle, ainsi qu'à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, a marqué un tournant décisif dans la consolidation du cadre normatif et la modernisation de la supervision.

Sur le plan opérationnel, le lancement du Système National d'Émission des Certificats d'Assurance (SNECA) représente une étape décisive dans le renforcement de la traçabilité, de la transparence et de la lutte contre la fraude dans le secteur. Dans le même esprit, la signature de l'arrêté ministériel instituant la Facilité nationale de réassurance pour les secteurs pétrolier, gazier, minier et les risques de violences politiques traduit la volonté d'assurer une meilleure rétention des risques stratégiques au niveau national.

Ces progrès confirment la détermination de l'ARCA à faire du secteur des assurances un levier essentiel du développement économique, contribuant à la mobilisation des ressources domestiques et au financement des investissements structurants.

Nos efforts continueront de s'inscrire dans la vision du Chef de l'État, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, qui appelle à la relocalisation effective des risques assurantiels et à la protection de la souveraineté économique nationale.

Le marché congolais des assurances est désormais engagé sur la voie de la maturité : un marché plus solide, plus transparent et plus innovant, animé par des acteurs engagés et une autorité de supervision déterminée à garantir la stabilité, la conformité et une performance durable.



Alain Kaninda Ngalula
Directeur Général de l'ARCA

LES PROPOS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

« L'inclusion assurantielle et la transformation numérique, levier de croissance »

L'année 2023 a marqué une nouvelle étape dans la structuration et la diversification du marché congolais des assurances. Avec une croissance de 13% de primes émises et une progression continue du taux de pénétration à 0,46%, le secteur confirme la solidité de la dynamique enclenchée depuis l'ouverture du marché à la concurrence en 2019. Ces résultats traduisent non seulement la confiance accrue des assurés, mais aussi la résilience et la rigueur de l'action menée par l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA).

Cependant, cette expansion ne doit pas occulter les défis persistants : la faible culture assurantielle, la concentration géographique de l'activité autour des grands centres urbains et le non-respect des assurances obligatoires qui demeurent des obstacles majeurs à l'essor harmonieux du secteur.



Face à ces défis, l'ARCA réaffirme son engagement à rendre l'assurance accessible à tous et à ancrer l'inclusion assurantielle comme pilier central de son action.

L'adoption en 2023 des règlements relatifs aux opérations de microassurance et à la microassurance indicielle ouvre une nouvelle ère : celle d'une assurance inclusive, adaptée aux réalités économiques et sociales de la République Démocratique du Congo. Ces instruments permettront à des millions de Congolais agriculteurs, artisans, entrepreneurs informels, femmes commerçantes, populations à faibles revenus de bénéficier d'une protection financière adaptée, favorisant ainsi la résilience économique et la réduction de la vulnérabilité sociale.

Parallèlement, l'innovation numérique s'impose comme un levier stratégique pour accélérer la modernisation du secteur. Le lancement du Système National d'Émission des Certificats d'Assurance (SNECA) et les projets de digitalisation du contrôle des opérateurs traduisent la volonté de l'ARCA à placer la technologie au cœur de la gouvernance du marché. Cette transformation numérique renforce la transparence, la traçabilité, et la rapidité des échanges entre les acteurs, tout en contribuant à une meilleure supervision et à la lutte contre la fraude.

Enfin, le développement durable du secteur des assurances repose sur une coopération renforcée entre les compagnies d'assurances, les intermédiaires, les pouvoirs publics et les partenaires techniques et financiers.

La réussite du marché congolais des assurances dépendra également de notre capacité collective à sensibiliser, vulgariser, former, informer et innover, afin de bâtir une assurance inclusive, crédible et résiliente, au service du développement national.

C'est avec conviction, engagement et optimisme que nous poursuivrons cette mission, pour un marché assurantiel moderne, équitable et tourné vers l'avenir.

Fanny Mbilo Eale Nkata

Directrice Générale Adjointe

INTRODUCTION



UNE ACTIVITÉ EN CROISSANCE

L'analyse de l'exercice 2023 confirme la poursuite de la croissance du marché congolais des assurances, dans un contexte économique marqué par une forte inflation, une pression sur le franc congolais et une dynamique sectorielle soutenue.

Les primes émises ont atteint 325,29 millions USD, contre 287,99 millions USD en 2022, soit une progression de 13%. Cette croissance est portée par la branche Non-Vie avec 304,32 millions USD (+10%) et par la branche Vie avec 20,98 millions USD, enregistrant une hausse significative de 67%.

Le taux de pénétration a légèrement progressé pour s'établir à 0,46%, tandis que la densité d'assurance a atteint 3,07 USD par habitant (+9%). Le nombre total de salariés dans les compagnies d'assurances a augmenté à 2 377, pour une masse salariale globale de 43,88 millions USD.

Sur le plan financier, le résultat net d'exploitation en Non-Vie est redevenu excédentaire à 6,74 millions USD après un déficit de 7,28 millions USD en 2022.

La branche Vie a également réduit son déficit à 0,63 million USD. Les provisions techniques ont crû de manière notable, atteignant 123,2 millions USD en Non-Vie (+67%) et 13,93 millions USD en Vie (+102%).

Les placements réalisés ont progressé à 95,21 millions USD en Non-Vie (+16%) et 35,34 millions USD en Vie (+26%), avec une amélioration du rendement moyen à 4,56%.

En résumé, l'année 2023 se distingue par une consolidation des fondamentaux techniques, une croissance constante de l'activité, une amélioration du résultat global du marché et un renforcement du cadre prudentiel, malgré des déséquilibres persistants en matière de répartition géographique et de diversification du portefeuille. Ces éléments fournissent une base solide pour l'orientation des actions futures de régulation et de développement du secteur.

« L'année 2023 se distingue par une consolidation des fondamentaux techniques, une croissance constante de l'activité, une amélioration du résultat global du marché et un renforcement du cadre prudentiel. »

PRIMES ÉMISES	TAUX DE PÉNÉTRATION	DENSITÉ D'ASSURANCE	PROV. TECH. NON-VIE	PROV. TECH. VIE	PLACEMENTS NON-VIE	PLACEMENTS VIE
+13%	+5%	+9%	+67%	+102%	+16%	+26%

PRÉSENTATION DE L'ARCA



ORGANE DE RÉGULATION ET DE CONTRÔLE

L'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, en sigle ARCA est un établissement public à caractère technique et doté de la personnalité juridique. Elle a son siège à Kinshasa, au numéro 16 de l'avenue Pumbu, quartier des cliniques, commune de la Gombe et exerce ses activités sur toute l'étendue du territoire national.

L'ARCA est placée sous la tutelle du Ministre des Finances et jouit d'une indépendance dans l'accomplissement de ses missions de régulation et de contrôle du secteur des assurances.

Elle est régie par les Lois n°15/005 du 17 mars 2015 portant Code des assurances et n°08/009 du 7 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux établissements publics ainsi que par le Décret n°16/001 du 26 janvier 2016 portant création, organisation et fonctionnement de l'autorité de régulation et de contrôle des assurances.

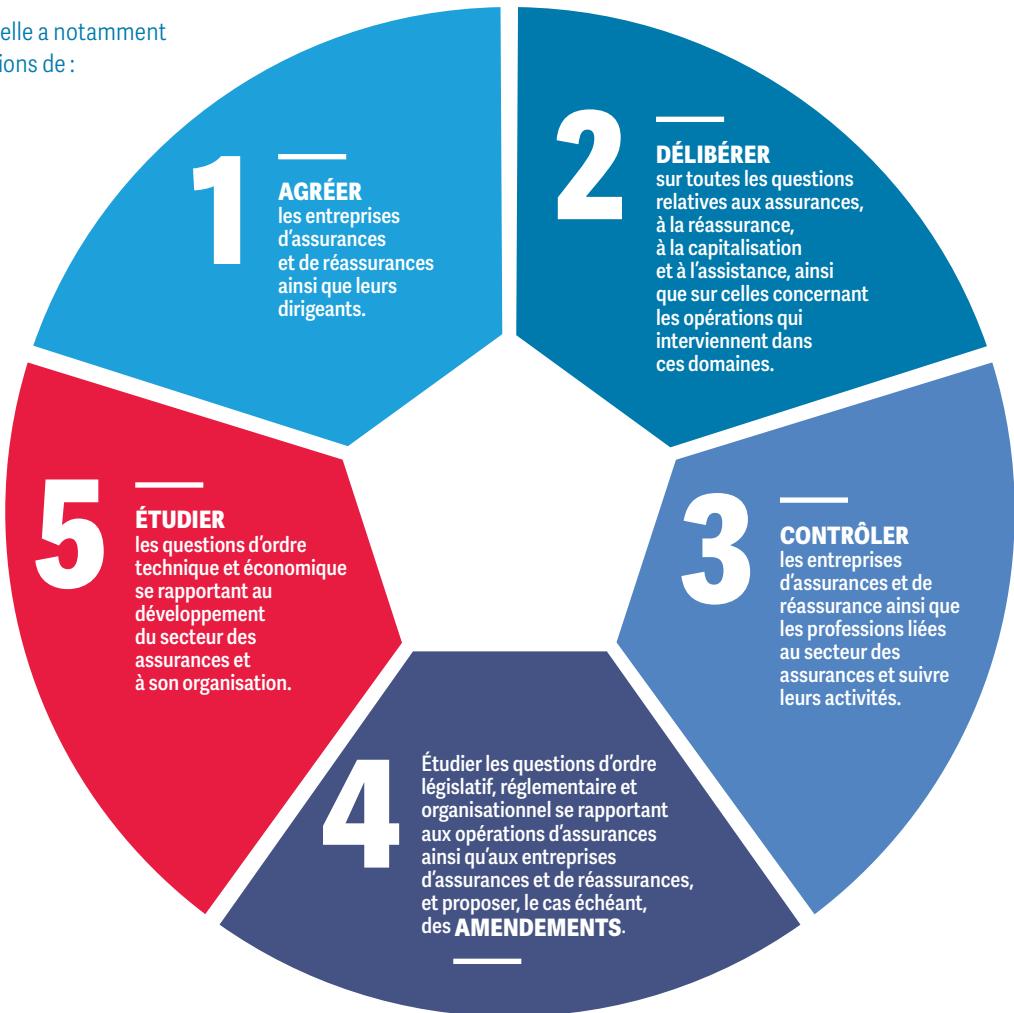
L'ARCA est l'organe de régulation et de contrôle du secteur des assurances et dispose de tous les pouvoirs qui lui sont nécessaires en vue d'exercer les actions prévues par le Code des assurances.

Elle veille à la protection des droits des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurances, à la solidité de l'assise financière des entreprises d'assurances et de réassurances ainsi qu'à leur capacité à honorer leurs engagements.

« L'ARCA est l'organe de régulation et de contrôle du secteur des assurances.
Elle veille à la protection des droits des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurances. »



À ce titre, elle a notamment pour missions de :



L'ARCA œuvre au développement des activités relevant de son champ d'intervention et veille au respect des bonnes pratiques pour leur conduite.

Elle est le conseiller du gouvernement en matière de régulation et de contrôle du secteur des assurances et s'assure du respect de la législation portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans le secteur des assurances.

Ses structures organiques sont :

1. Le Conseil d'administration;
2. La Direction générale;
3. Le Collège des commissaires aux comptes.

L'ARCA est membre de nombreuses associations internationales, parmi lesquelles :

- ➔ L'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance (AICA);

➔ Le Comité des Autorités de l'Assurance, des valeurs mobilières et des services financiers non-bancaires des États membres de la SADC (CISNA);

➔ L'Organisation des Autorités Africaines de Contrôle des Assurances (OAACA);

➔ L'Association des contrôleurs d'assurance d'Afrique de l'Est (EAISA - East African Insurance Supervisors' Association).

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

2





2.1

PRÉSENTATION DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL

Au niveau mondial, l'année 2023 s'inscrit dans la continuité d'une reprise modérée après les perturbations liées à la phase post-Covid-19. Les dernières analyses combinées – issues notamment du rapport « Situation économique en 2023 et perspectives pour 2024 » de la Banque Centrale du Congo indiquent que la croissance mondiale a légèrement ralenti, se maintenant autour de 3,0 %, contre 3,5 % en 2022.

Parallèlement, l'inflation qui avait atteint des niveaux proches de 8,7 % en 2022 amorce un net recul pour se stabiliser autour de 6,9 % en 2023. Ce déclin s'explique principalement par les politiques monétaires plus restrictives mises en œuvre par les grandes banques centrales, qui ont permis d'atténuer la demande sur les produits de base et de réduire, dans une partie, les pressions inflationnistes sur les marchés mondiaux.

Toutefois, la reprise demeure inégale, entre tensions géopolitiques persistantes (la guerre en Ukraine, récentes incertitudes dans certains corridors énergétiques) et perturbations toujours présentes dans les chaînes d'approvisionnement, faisant peser une ombre sur la confiance des acteurs économiques.



**CROISSANCE
DU PIB MONDIAL**

3 %

TABLEAU 1 CROISSANCE DU PIB RÉEL

	2021	2022	2023
Monde	5,9 %	3,5 %	3,0 %
Économies avancées	5,3 %	2,6 %	1,5 %
Marchés émergents et économies en développement	6,7 %	4,1 %	4,0 %
Asie de l'Est et Pacifique (EAP)	7,2 %	3,2 %	3,4 %
Europe et Asie centrale (ECA)	6,7 %	0,2 %	1,0 %
Amérique latine et Caraïbes (LAC)	6,8 %	3,6 %	3,7 %
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MNA)	3,7 %	5,7 %	4,2 %
Asie du Sud (SAR)	7,9 %	6,1 %	6,3 %
Afrique subsaharienne (SSA)	4,3 %	3,4 %	3,5 %

« La croissance mondiale a légèrement ralenti, se maintenant autour de 3,0 %, contre 3,5 % en 2022. L'inflation qui avait atteint des niveaux proches de 8,7 % en 2022 amorce un net recul pour se stabiliser autour de 6,9 % en 2023. »



2.2

PRÉSENTATION DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE LA RDC

Du côté de la République démocratique du Congo, l'année 2023 montre une résilience notable malgré plusieurs défis structurels et externes. Comme le souligne le rapport annuel de la Banque Centrale du Congo, la croissance est tirée par le secteur minier qui reste le principal levier de développement. D'après les données consolidées par le FMI et confirmées par les observations de la BCC, le PIB réel de la RDC se situe entre 8,4 % et 8,6 % en 2023, soutenu par une forte performance des exportations de cobalt et de cuivre qui représentent à elles seules plus de 70 % de la croissance globale.¹

Cependant, cette croissance robuste cache des vulnérabilités structurelles. La forte dépendance aux matières

premières expose le pays aux fluctuations des cours internationaux et aux chocs exogènes. Le rapport de la Banque Centrale insiste sur la dépréciation du franc congolais et une inflation intérieure qui oscille entre 19,4 % et 23,8 % facteurs qui affectent significativement le pouvoir d'achat des ménages et compliquent la gestion macroéconomique. Par ailleurs, le contexte sécuritaire et politique notamment dans l'Est du pays continue de peser sur la stabilité financière et sur la mise en œuvre des réformes structurelles.

Les récentes consultations du FMI, notamment à travers la cinquième revue de l'accord de facilité élargie de crédit (communiqués et rapports publiés fin 2023 et début 2024),

confirment l'engagement des autorités à maintenir et renforcer les politiques de redressement macroéconomique. Les efforts pour améliorer la mobilisation des recettes intérieures et la gestion budgétaire se conjuguent désormais avec la nécessité de diversifier l'économie afin de réduire la forte dépendance au secteur minier.²

Les perspectives à venir, telles qu'identifiées dans les rapports combinés de la Banque Centrale Congo et du Fonds Monétaire International, invitent à une prudence assortie d'ambition. En dépit d'un environnement mondial aux incertitudes persistantes, la RDC dispose d'atouts structurels, une richesse minière incontestable et un potentiel

1 IMF – Cinquième revue de l'accord de facilité élargie de crédit, rapport de décembre 2023; Banque Mondiale – Vue d'ensemble de l'économie de la RDC; Banque Centrale du Congo – « Situation économique en 2023 et perspectives pour 2024 », rapports annuels et communiqués officiels

2 IMF – Cinquième revue de l'accord de facilité élargie de crédit, rapport de décembre 2023; IMF – Rapport « Questions générales » et analyses complémentaires sur la RDC (juin 2024)

« Le PIB réel de la RDC se situe entre 8,4 % et 8,6 % en 2023, soutenu par une forte performance des exportations de cobalt et de cuivre qui représentent à elles seules plus de 70 % de la croissance globale. »

en diversification économique, qui pourraient lui permettre de consolider ses acquis.

Les rapports du FMI soulignent quant à eux l'importance de poursuivre les réformes économiques pour renforcer la crédibilité budgétaire et la stabilité macroéconomique, en particulier par le contrôle de l'inflation et la stabilisation du taux de change.¹

Ainsi, bien que la RDC ait réussi à maintenir une croissance solide en 2023, les défis liés à la volatilité des marchés de matières premières, à l'instabilité politique et à la faible diversification économique demeurent.



¹ IMF – Consultation de l'Article IV de 2024 et rapport des services (juin–décembre 2023); IMF – Rapport « Questions générales » et analyses complémentaires sur la RDC (juin 2024)

ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES ASSURANCES

3



3.1



ÉVOLUTION DU SECTEUR DES ASSURANCES DANS LE MONDE

3.1.1 ÉVOLUTION DES PRIMES ÉMISES¹

Tout au long de l'année 2023, le contexte macroéconomique pour le secteur mondial de l'assurance a généralement et progressivement connu une amélioration. La pression inflationniste continue de diminuer, même si les taux d'intérêt restent élevés et que des risques d'incertitude persistent. Cela favorise un environnement propice à une augmentation continue des primes d'assurance globales.

En effet, le volume des primes mondiales a connu une hausse de 2,8% (comparativement à une baisse de -0,8% en 2022), atteignant un total de USD 7 186 milliards contre USD 6 772 milliards en 2022.

Cette dynamique de croissance positive trouve sa justification première dans le redressement observé au sein du marché de l'assurance vie (+1,3%) en 2023, lequel avait précédemment connu une contraction significative l'année antérieure

(-3,8%). Ce phénomène s'inscrit dans un contexte macroéconomique globalement propice, se distinguant par une croissance économique manifeste et des taux d'intérêt supérieurs aux prévisions, facteurs stimulant la demande de produits d'épargne et concourant à l'amélioration de leur rentabilité.

Les primes afférentes à l'assurance Non-Vie ont également enregistré une progression de 3,9% (contre +0,8% en 2022), attribuable principalement à la mise en œuvre d'une politique de resserrement tarifaire.

À l'échelle mondiale, le secteur des assurances se caractérise, en termes de volume des primes émises, par une prédominance de l'assurance Non-Vie, représentant 59,8% du total, comparativement à 40,2% pour l'assurance Vie.

En ce qui concerne le continent africain, le volume des primes émises a connu une régression, passant de USD 67,3 milliards en 2022 à USD 63,6 milliards en 2023, ce qui représente une diminution de 5,9%. Cette contraction s'est manifestée dans les deux segments d'assurance, avec un recul de 6,0% pour la branche Vie et de 5,7% pour la branche Non-Vie.

« Le volume des primes mondiales a connu une hausse de 2,8% (comparativement à une baisse de -0,8% en 2022), atteignant un total de USD 7 186 milliards contre USD 6 772 milliards en 2022. »

¹ Source : Rapport SWISS-RE sigma n°3/2023

Il convient de noter que le secteur des assurances sur le continent demeure majoritairement orienté vers l'assurance Vie, représentant 67,6% du volume total des primes, contre 32,4% pour l'assurance Non-Vie.

En ce qui concerne les primes émises par l'ensemble des nations membres de la Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africain (FANAF), incluant la République Démocratique du Congo, celles-ci ont atteint USD 3,4 milliards en 2023, contre USD 3,0 milliards en 2022, ce qui représente une progression de 13,0 %.

Avec un volume de primes s'élevant à USD 999,6 millions en 2023, la Côte d'Ivoire se positionne au premier rang au sein de cette organisation. La République Démocratique du Congo, quant à elle, occupe la quatrième place, précédée par le Cameroun (USD 454,6 millions) et le Sénégal (USD 451,2 millions).

3.1.2 DENSITÉ D'ASSURANCE ET TAUX DE PÉNÉTRATION¹

À l'échelle mondiale, la densité d'assurance s'est établie à USD 889 par habitant en 2023 contre USD 853 par habitant en 2022, avec une disparité significative entre les nations industrialisées et les économies émergentes.

Cette divergence s'explique principalement par l'écart considérable observé dans le rythme de la croissance économique et démographique, conjugué à des différences marquées en termes de niveaux de revenu par habitant, de l'intégration culturelle de l'assurance dans les pays développés, ainsi que de la valeur substantielle des équipements et des investissements.

Au niveau planétaire, le taux de pénétration de l'assurance au sein de l'activité économique globale s'est établi à 7,0 % en 2023, contre 6,8 % en 2022 (et 7,0 % en 2021, 7,4 % en 2020).

La part de l'Afrique sur le marché mondiale de l'assurance était de 0,9 % en 2023, avec un taux de pénétration de 3,5 % et une densité moyenne de USD 46 par habitant.

« La densité d'assurance s'est établie à USD 889 par habitant en 2023 contre USD 853 par habitant en 2022, avec une disparité significative entre les nations industrialisées et les économies émergentes. »

¹ Source : Rapport SWISS-RE sigma n°3/2022

3.2

ÉVOLUTION DU SECTEUR DES ASSURANCES DE LA RDC

3.2.1 BREF APERÇU HISTORIQUE DU MARCHÉ DES ASSURANCES

Le marché congolais de l'assurance était initialement marqué par le transfert des primes vers l'étranger, freinant ainsi son rôle dans l'économie nationale. La nationalisation du secteur en 1966 et la création de la Société Nationale d'Assurances, Sonas en sigle ont permis de réorienter les flux financiers et d'établir un opérateur national unique.

Les contre-performances répétées et la délocalisation des primes ont miné la confiance dans le marché des assurances congolais. La Loi n°15/005 de 2015 a été promulguée pour libéraliser le secteur, dans le cadre d'une démarche plus large de modernisation économique et d'amélioration de l'attractivité du pays pour les investissements.

L'instauration d'une législation des assurances moderne et complète, alignée sur les normes internationales, était nécessaire pour libéraliser et développer le secteur.

Cette loi vise à financer l'économie nationale et à améliorer le bien-être social de la population congolaise, en régissant les opérations d'assurance directe et de réassurance, à l'exclusion de celles de la sécurité sociale.

La libéralisation et l'action de l'ARCA ont conduit à l'agrément des premiers opérateurs en 2019, incluant Rawsur, Activa Assurances, SFA Congo et Rawsur Life comme sociétés d'assurances et AIB, ASCOMA, ASK Gras Savoye et Assurances OKAPI comme sociétés de courtage en assurance.

Plusieurs autres opérateurs ont ensuite été agréés, portant le total à 44 opérateurs en 2023.

Parmi les faits qui ont marqué l'exercice sous revue, ceux-ci méritent d'être soulignés, à savoir :

- L'agrément des nouveaux opérateurs sur le marché;
- Participation de l'ARCA du 25 au 26 août 2023, au renforcement de capacités des membres de Conseils d'Administration des juridictions membres du CISNA sous le thème de la Gouvernance, en Île Maurice;

« La libéralisation et l'action de l'ARCA ont conduit à l'agrément des premiers opérateurs en 2019. Plusieurs autres opérateurs ont ensuite été agréés, portant le total à 44 opérateurs en 2023. »

- Assistance technique du Fonds Monétaire International pour la mise en place de la Supervision basée sur les risques (SBR) dans le secteur congolais des assurances;
- Validation du Programme de renforcement des capacités Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances –Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ARCA-ACAPS/Maroc).
- Instruction du Président de la République sur le renforcement de la lutte contre l'évasion des primes et l'intensification du contrôle des assurances obligatoires, lors du 86^e Conseil des ministres du 10 février 2023;
- Nomination des Membres du Collège des Commissaires aux Comptes de l'ARCA, par Décret Ministériel n° 23/53 du 27 octobre 2023;
- Signature de l'Arrêté Ministériel n° 035/CAB/MIN/ FINANCES/23 du 25 octobre 2023 portant institution, organisation et fonctionnement d'une facilité de réassurance pour les secteurs pétroliers, gaziers, miniers et les risques de violences politiques;
- Lancement du Système National d'Emission des Certificats d'Assurances (SNECA) par le Ministre des Finances, en février 2023 en marge de la 47^e Assemblée Générale de la FANAF;
- Participation à la Deuxième Retraite stratégique du Ministère des Finances à Zongo/ Kongo Central ouverte le 13 Janvier 2023;
- Lancement des premiers contrôles ARCA-DGDA des assurances des facultés à l'importation;
- Adoption des quatre Règlements du marché, à savoir :
- Le Règlement n° 001/23 du 05 mai 2023 fixant les sanctions administratives applicables aux sociétés d'assurances ou de réassurance et aux intermédiaires d'assurances ainsi qu'aux personnes exerçant des professions liées au secteur des assurances;
- Le Règlement n° 002/23 du 19 mai 2023 relatif aux opérations de la micro-assurance;
- Le Règlement n° 003/23 du 19 mai 2023 relatif à la micro-assurance indicielle;
- Le Règlement n° 004/23 du 21 novembre 2023 portant obligations incombant aux opérateurs d'assurances et de réassurance en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

3.2.2 DONNÉES CLÉS DU MARCHÉ

En 2023, le marché des assurances en République Démocratique du Congo compte dix entreprises, dont sept opérant dans la branche Non-Vie et trois dans la branche Vie. Ainsi, les informations contenues dans le présent rapport proviennent des états comptables de toutes ces entreprises.

En résumé, les principaux indicateurs du marché au cours de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

➔ **L'activité globale** du marché est marquée par la progression des primes émises, passant de 287,99 millions d'USD en 2022 à 325,29 millions d'USD en 2023, soit une augmentation de 13%.

Ainsi, depuis l'ouverture du marché à la concurrence en 2019, la production globale a connu une évolution de 387%, passant de 66,75 millions d'USD en 2018 à 325,29 millions d'USD en 2023;

➔ **Les primes émises** s'élèvent à 304,32 millions d'USD en 2023 en assurance Non-Vie, contre 275,45 millions d'USD en 2022, soit une progression de 10%.

En assurance Vie, elles se chiffrent à 20,98 millions d'USD en 2023, contre 12,54 millions d'USD en 2022, soit une hausse de 67%;

➔ **La densité des primes d'assurance** du marché congolais est de 3,07 USD par habitant en 2023, contre 2,81 USD par habitant en 2022, soit une progression de 9%;

➔ **Le taux de pénétration** est passé de 0,44 % en 2022 à 0,46 % en 2023, enregistrant ainsi une progression de 5%;

➔ **La charge de sinistres** est estimée à 50,78 millions d'USD en 2023 en assurance Non-Vie, contre 41,16 millions d'USD en 2022, soit une hausse de 23%.

- Les charges de prestations en assurance Vie** sont estimées à 2,73 millions d'USD en 2023, contre 1,30 millions d'USD en 2022, enregistrant ainsi une hausse de 111 %;
- ➔ **Les provisions techniques** en assurance Non-Vie sont évaluées à 123,20 millions d'USD en 2023, contre 73,68 millions d'USD en 2022, enregistrant ainsi une progression de 67,20 %. Les provisions mathématiques en assurance Vie sont estimées à 13,93 millions d'USD en 2023, contre 6,88 millions d'USD en 2022, représentant une progression de 102,32 %;
- ➔ **Les placements réalisés** Les placements réalisés par l'ensemble des entreprises opérant dans la branche Non-Vie se chiffrent à 95,21 millions d'USD en 2023, contre 81,89 millions d'USD en 2022, enregistrant ainsi une progression de 16,27 %. En assurance Vie, ils s'élèvent à 35,34 millions d'USD en 2023 contre 27,91 millions d'USD en 2022, soit une hausse de 26,24 % en 2023;
- ➔ **Les produits des placements** en assurance Non-Vie s'élèvent à 4,34 millions d'USD en 2023, contre 3,01 millions d'USD en 2022, enregistrant ainsi une hausse de 44,10 %. En assurance Vie, ils s'élèvent à 1,59 million d'USD en 2023, contre 1,58 million d'USD en 2022, représentant une hausse de 0,54 %;
- ➔ **Les charges d'acquisitions versées** aux intermédiaires par les entreprises œuvrant dans la branche Non-Vie passent de 13,25 millions d'USD en 2022 à 17,87 millions d'USD en 2023, enregistrant ainsi une augmentation de 34,89 %. Celles payées par les entreprises de la branche Vie passent de 0,80 million d'USD en 2022 à 1,47 million d'USD en 2023, soit une augmentation de 83,65 %;
- ➔ **Les frais généraux** en assurance Non-Vie passent de 85,65 millions d'USD en 2022 à 91,47 millions d'USD en 2023, enregistrant ainsi une augmentation de 6,79 %. En assurance Vie, ils passent de 6,68 millions d'USD en 2022 à 7,70 millions d'USD en 2023, représentant une augmentation de 15,27 %;
- ➔ **Les primes cédées** en assurance Non-Vie passent de 168,29 millions d'USD en 2022 à 197,10 millions d'USD en 2023, enregistrant ainsi une hausse de 17,12 %. En assurance Vie, les primes cédées passent de 4,75 millions d'USD en 2022 à 4,64 millions d'USD en 2023 soit une baisse de 2,31 %.
- ➔ **Le résultat net d'exploitation** en assurance Non-Vie est excédentaire de 6,74 millions d'USD en 2023, contre un résultat déficitaire de 7,28 millions d'USD en 2022, enregistrant une amélioration de 14,02 millions USD.
- ➔ Pour la branche Vie, il est passé d'un déficit de 1,34 million d'USD en 2022 à un déficit de 0,63 million d'USD en 2023, soit une amélioration de 52,90 %;
- ➔ **La marge de solvabilité** de la branche Non-Vie est passée à 91,12 millions d'USD en 2023, contre 78,20 millions d'USD en 2022, enregistrant ainsi une hausse de 16,51 %. Pour la branche Vie elle est passée à 29,98 millions d'USD en 2023, contre 28,29 millions d'USD en 2022, soit une croissance de 5,97 %;
- ➔ **La couverture des engagements réglementés** dégagée par la branche Non-Vie est excédentaire de 48,48 millions d'USD en 2023, contre 70,70 millions d'USD en 2022. Pour la branche Vie, un excédent de 31,65 millions d'USD a également été dégagé en 2023, contre 28,82 millions d'USD en 2022;
- ➔ **L'effectif du personnel employé** par les entreprises d'assurances est passé de 2 308 salariés en 2022 à 2 377 en 2023 soit une croissance de 2,99 %;
- ➔ **La masse salariale globale** distribuée par les entreprises d'assurances s'élève à 43,88 millions d'USD en 2023, contre 38,79 millions d'USD en 2022, enregistrant ainsi une hausse de 13,12 %.
- ➔ **La contribution fiscale** des entreprises d'assurances est passée de 44,45 millions d'USD en 2022 à 48,37 millions d'USD en 2023, enregistrant ainsi une progression de 8,82 %.

OPÉRATIONS D'ASSURANCE

4

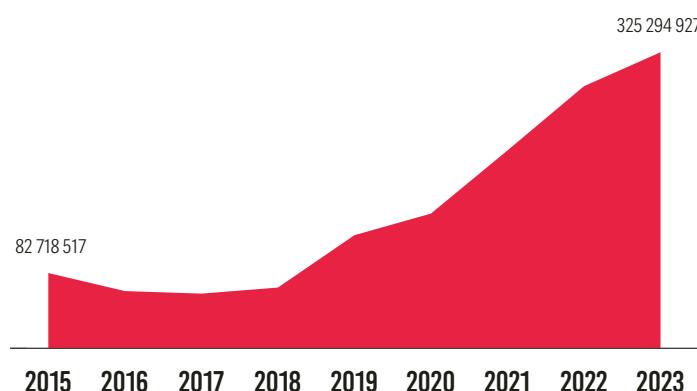
En 2023, l'analyse de l'activité des assurances en République Démocratique du Congo a porté sur dix entreprises d'assurances, dont sept opérant dans la branche Non-Vie et trois dans la branche Vie.

Les émissions globales de primes s'élèvent à 325,29 millions USD, en hausse de 12,95 % par rapport à 2022 (287,99 millions USD), confirmant la dynamique positive amorcée depuis l'ouverture effective du marché. Cette progression intervient après une croissance de 32,46 % en 2022 et de 46,87 % en 2021.

Sur la période 2015–2023, la production globale a été multipliée par près de 4, passant de 82,72 millions USD à 325,29 millions USD, soit une croissance cumulée de 293,26 %.

L'évolution annuelle des primes émises est résumée comme suit :

FIGURE 1 ÉVOLUTION DES PRIMES ÉMISES (EN USD)



	Montant	Variation
2015	82 718 517	
2016	62 895 104	-23,96 %
2017	60 069 795	-4,49 %
2018	66 748 339	11,12 %
2019	124 268 049	86,17 %
2020	148 034 604	19,13 %
2021	217 421 620	46,87 %
2022	287 994 645	32,46 %
2023	325 294 927	12,95 %

« En 9 ans, la production globale de primes d'assurances a connu une croissance cumulée de 293,26 %. »

4.1

ASSURANCES

NON-VIE

En 2023, l'examen de l'activité des assurances dans la branche Non-Vie a concerné 7 entreprises.

L'examen dans cette branche sera présenté en 4 parties : l'exploitation générale, l'exploitation par catégorie, la réassurance et l'intermédiation.

4.1.1 EXPLOITATION DES ASSURANCES NON-VIE

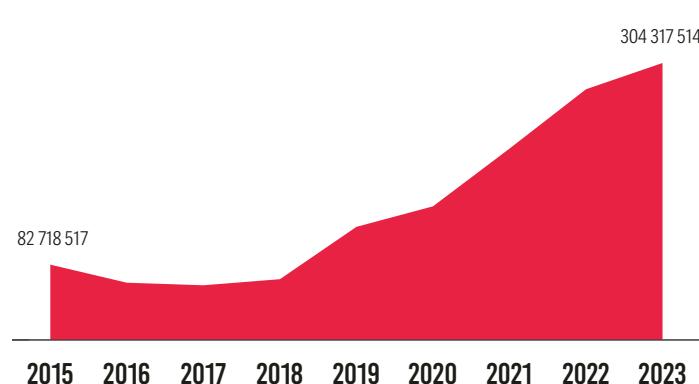
Les opérations d'assurances Non-Vie sont analysées à travers les primes émises, les charges de sinistres, les placements, les charges d'acquisitions et les frais généraux.

4.1.1.1 PRIMES ÉMISES

En 2023, les primes émises en assurance Non-Vie s'élèvent à 304,32 millions USD, enregistrant une progression de 10,5 % par rapport à 2022 (275,45 millions USD). Cette croissance,

bien que plus modérée que les années précédentes, témoigne de la poursuite du développement du marché. Sur la période 2015–2023, la production en Non-Vie a été multipliée par 3,7, soit une croissance cumulée de 267,6 %.

FIGURE 2 ÉVOLUTION DES PRIMES ÉMISES EN ASSURANCE NON-VIE (EN USD)



	Montant	Variation
2015	82 718 517	
2016	62 895 104	-24 %
2017	60 069 795	-4 %
2018	66 748 339	11 %
2019	124 258 399	86 %
2020	146 797 802	18 %
2021	210 220 874	43 %
2022	275 454 174	31 %
2023	304 317 514	10 %

a) Primes émises par entreprise

TABLEAU 2 ÉVOLUTION DES PRIMES ÉMISES EN ASSURANCE NON-VIE PAR ENTREPRISE (EN USD)

	2021		2022		2023		Évolution 2023 vs 2022
	Montant	Part de marché	Montant	Part de marché	Montant	Part de marché	
Activa	18 018 870	8,57 %	22 407 014	8,13 %	28 429 113	9,34 %	26,88 %
GPA	6 693 913	3,18 %	12 943 264	4,70 %	10 397 284	3,42 %	-19,67 %
Mayfair	11 135 500	5,30 %	17 699 888	6,43 %	21 587 431	7,09 %	21,96 %
Rawsur	65 205 072	31,02 %	100 536 990	36,50 %	106 669 457	35,05 %	6,10 %
SFA	48 755 262	23,19 %	53 247 815	19,33 %	71 820 946	23,60 %	34,88 %
Sonas	56 583 926	26,92 %	64 591 934	23,45 %	58 510 193	19,23 %	-9,42 %
SUNU	3 828 332	1,82 %	4 027 269	1,46 %	6 903 090	2,27 %	71,41 %
Total	210 220 874	100 %	275 454 174	100 %	304 317 514	100 %	10,48 %

FIGURE 3 ÉVOLUTION DES PRIMES ÉMISES EN ASSURANCE NON-VIE PAR ENTREPRISE (EN USD)

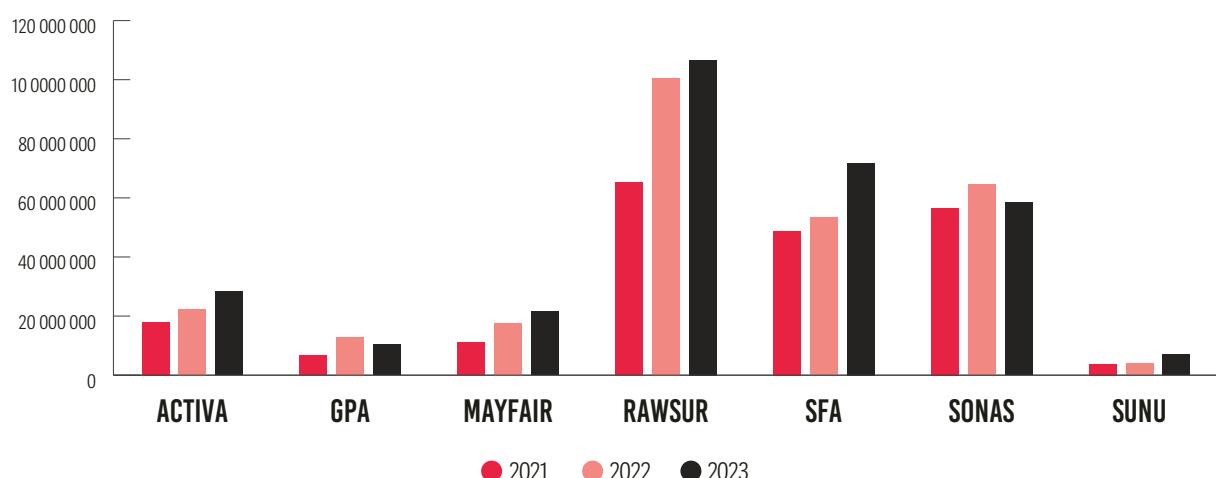
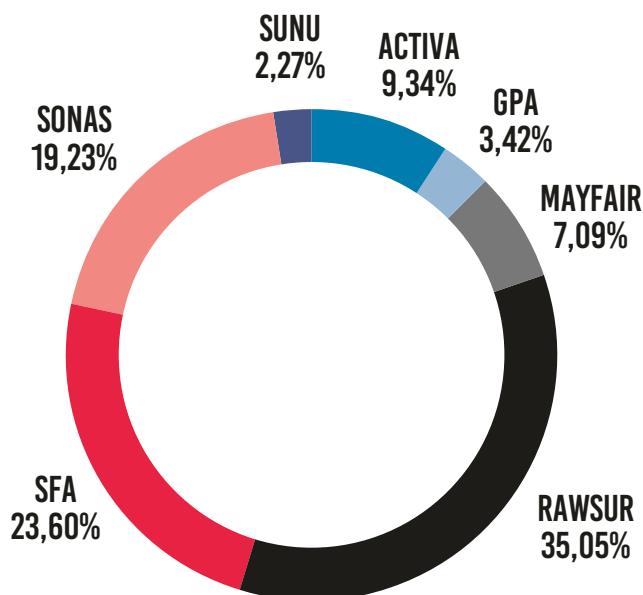


FIGURE 4 RÉPARTITION DES PRIMES ÉMISES PAR ENTREPRISE EN ASSURANCE NON-VIE EN 2023



Entre 2021 et 2023, le marché des assurances Non-Vie a progressé de 210,2 millions à 304,3 millions USD, soit une hausse de 45 %. Rawsur conserve sa position de leader avec 35 % du marché en 2023, bien que sa part ait légèrement reculé par rapport à 2022. SFA renforce sa place de second avec 23,6 % du marché et une croissance de près de 35 %.

La Sonas, historiquement dominante, voit sa part chuter de 26,9 % en 2021 à 19,2 % en 2023. Activa et Mayfair poursuivent leur croissance régulière, atteignant respectivement 9,3 % et 7,1 % du marché. GPA est en repli, tandis que Sunu, bien que modeste, affiche une forte progression.

En 2023, le marché reste concentré autour de trois acteurs principaux : Rawsur (35,05 %), SFA (23,6 %) et Sonas (19,2 %), totalisant près de 78 % des émissions globales. Les parts restantes sont réparties entre Activa (9,3 %), Mayfair (7,1 %), GPA (3,4 %) et Sunu (2,3 %). L'année 2023 montre une montée en puissance de SFA et un recul de Sonas, avec une diversification progressive mais encore limitée des autres sociétés.

« En 2023, le marché reste concentré autour de trois acteurs principaux : Rawsur, SFA et Sonas, totalisant près de 78 % des émissions globale. »

b) Primes émises par province

TABLEAU 3 ÉVOLUTION DES PRIMES ÉMISES EN ASSURANCE NON-VIE PAR PROVINCE (EN USD)

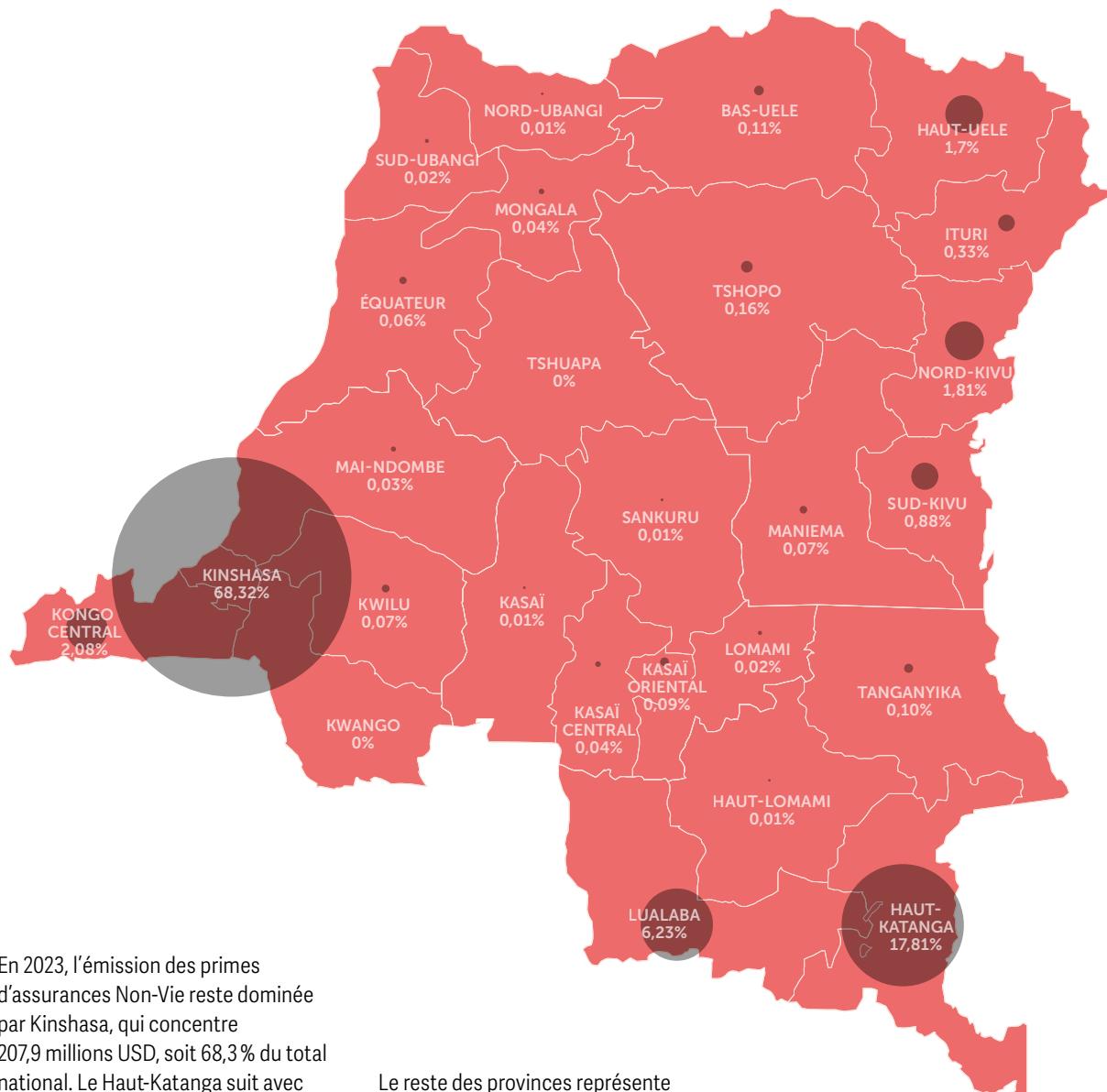
	2021		2022		2023	
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
Bas-Uele	90 766	267	314 459	811	341 755	1 248
Équateur	185 580	546	221 969	572	194 775	711
Haut-Katanga	37 694 656	39 548	49 087 854	39 981	54 209 196	65 983
Haut-Lomami	49 426	145	52 913	136	23 145	85
Haut-Uele	1 412 983	1 248	1 421 377	1 583	5 179 797	2 474
Ituri	729 359	2 147	771 307	1 988	1 006 999	3 676
Kasai	43 512	130	23 388	60	25 898	96
Kasai Central	91 511	269	135 544	349	113 398	414
Kasai Oriental	520 471	1 532	416 014	991	276 360	1 000
Kinshasa	135 006 544	85 463	183 717 799	96 736	207 901 197	126 115
Kongo-Central	6 088 018	16 350	5 233 172	12 741	6 324 329	27 125
Kwango						
Kwilu	294 394	867	250 222	645	221 721	811
Lomami	45 798	135	56 736	146	64 116	234
Lualaba	19 828 149	7 600	25 056 162	7 447	18 956 350	11 403
Mai-Ndombe	112 259	330	102 701	265	91 928	336
Maniema	186 379	549	310 710	787	208 726	762
Mongala	121 923	347	132 636	338	110 979	397
Nord-Kivu	4 500 257	10 501	4 781 105	10 012	5 500 856	14 078
Nord-Ubangi	45 399	134	49 059	126	24 760	90
Sankuru	77 464	228	53 970	139	28 582	104
Sud-Kivu	2 311 158	5 618	2 372 532	5 806	2 667 207	9 584
Sud-Ubangi	61 996	183	66 938	173	58 481	214
Tanganyika	281 520	829	237 912	611	294 741	1 073
Tshopo	441 352	1 299	587 695	1 515	492 214	1 799
Tshuapa						
à l'étranger						
TOTAL	210 220 874	176 265	275 454 175	183 960	304 317 514	269 815

Entre 2021 et 2023, les primes d'assurances Non-Vie ont enregistré une progression de 44,7%, passant de 210,22 millions USD à 304,32 millions USD. Le nombre de contrats est passé de 176 265 à 269 815, soit une hausse de 53%. Cette croissance s'est accompagnée d'un élargissement modéré de la couverture géographique. La structure du marché reste

concentrée. Kinshasa représente à elle seule 68,3% des primes émises en 2023, contre 64,2% en 2021. Le Haut-Katanga occupe la deuxième position avec 17,8% de part en 2023, suivi du Lualaba qui recule de 9,1% à 6,2% sur la période. Les provinces du Kongo-Central et du Nord-Kivu conservent des niveaux d'émission stables autour de 2%.

Certaines provinces enregistrent des hausses significatives, notamment le Haut-Uele (+264% entre 2022 et 2023) et l'Ituri (+38% sur trois ans). À l'inverse, des baisses sont observées dans le Kasai Oriental (-47%), le Sankuru (-63%), ainsi que dans le Kwango et le Nord-Ubangi. Les provinces du Tshopo et de la Tshuapa ne présentent aucune activité assurancielle déclarée sur la période analysée.

FIGURE 5 RÉPARTITION DES PRIMES ÉMISES PAR PROVINCE EN ASSURANCE NON-VIE EN 2023



En 2023, l'émission des primes d'assurances Non-Vie reste dominée par Kinshasa, qui concentre 207,9 millions USD, soit 68,3 % du total national. Le Haut-Katanga suit avec 54,2 millions USD (17,8 %), en hausse par rapport à l'exercice 2022. Le Lualaba, malgré une baisse en valeur (-24,4 %), reste en troisième position avec 6,2 % de part.

D'autres provinces comme le Kongo-Central (2,1%), le Nord-Kivu (1,8%) et le Haut-Uele (1,7%) complètent la tête du classement.

Le reste des provinces représente ensemble moins de 3 % du marché, avec des contributions unitaires souvent inférieures à 1 million USD.

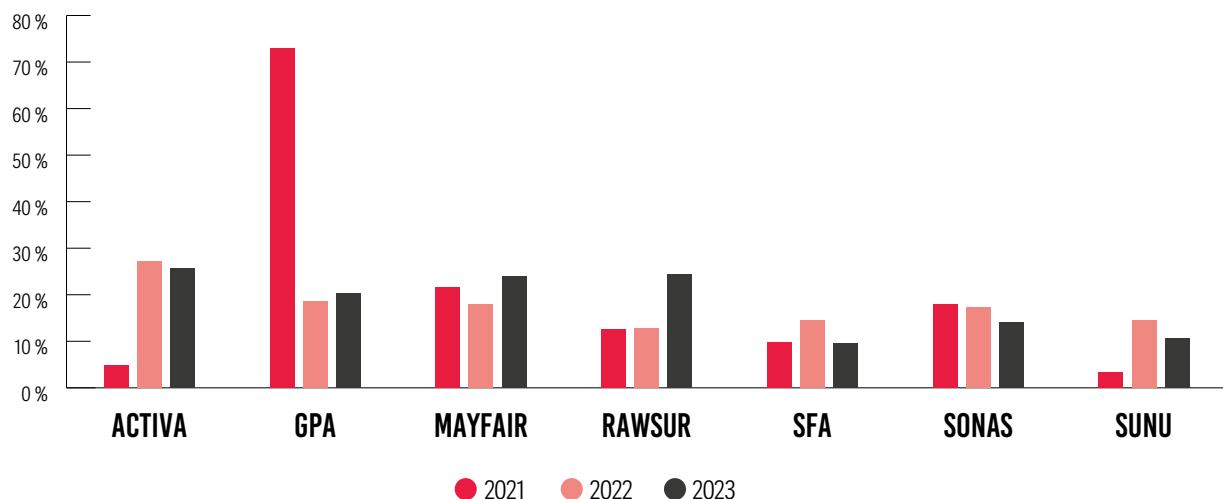
Cette répartition confirme la forte polarisation du marché autour des grands centres économiques, tout en mettant en évidence des marges de développement dans les provinces à faible couverture actuelle.

4.1.1.2 CHARGES DES SINISTRES¹

TABLEAU 4 ÉVOLUTION DES CHARGES DE SINISTRE EN ASSURANCE NON-VIE PAR ENTREPRISE (EN USD)

	2021			2022			2023			Évolution 2023 vs 2022
	Montant	Primes acquises	S/PA	Montant	Primes acquises	S/PA	Montant	Primes acquises	S/PA	
Activa	805 509	16 431 337	4,90 %	5 232 335	19 285 020	27,13 %	7 326 735	28 473 146	25,73 %	40,03 %
GPA	3 817 031	5 238 649	72,86 %	1 777 587	9 583 255	18,55 %	2 496 207	12 280 799	20,33 %	40,43 %
Mayfair	1 855 157	8 568 619	21,65 %	2 789 913	15 508 088	17,99 %	4 409 833	18 480 909	23,86 %	58,06 %
Rawsur	8 258 774	65 614 364	12,59 %	12 689 632	99 662 781	12,73 %	22 214 050	91 252 739	24,34 %	75,06 %
SFA	5 204 952	53 841 283	9,67 %	7 131 178	49 282 598	14,47 %	5 326 179	56 148 177	9,49 %	-25,31 %
Sonas	10 177 523	56 415 274	18,04 %	10 985 491	63 572 424	17,28 %	8 305 941	58 937 191	14,09 %	-24,39 %
SUNU	74 643	2 194 135	3,40 %	557 638	3 822 983	14,59 %	700 570	6 553 099	10,69 %	25,63 %
Total	30 193 588	208 303 660	14,49 %	41 163 774	260 717 149	15,79 %	50 779 515	272 126 061	18,66 %	23,36 %

FIGURE 6 ÉVOLUTION DU TAUX DE CHARGE SUR PRIMES ACQUISES EN ASSURANCE NON-VIE PAR ENTREPRISE



¹ Montant correspond à la charge de sinistres qui est égale aux sinistres payés de l'exercice N plus la provision de sinistres de l'exercice N moins la provision de sinistres de l'exercice N-1. Les primes acquises comprennent les primes de l'exercice N plus les provisions de primes de l'exercice N-1 moins les provisions de primes de l'exercice N. La sinistralité est le rapport S/P.

En 2023, les charges de sinistre de la branche Non-Vie ont été évaluées à 50 779 515 USD, soit une augmentation de 23,36 % par rapport à 2022. Cette hausse est due à l'augmentation des charges dans plusieurs entreprises. Activa a observé une hausse de 40,03 %, avec des charges de 7 326 735 USD et un ratio S/PA de 25,73 %. GPA a également enregistré une hausse

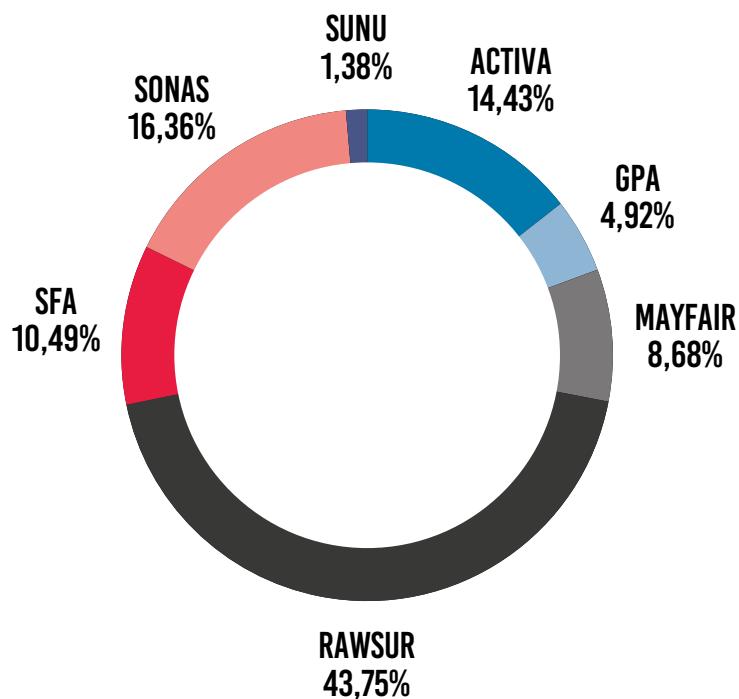
de 20,33 %, portant ses charges à 2 496 207 USD, avec un ratio de 20,33 %.

Certaines entreprises ont réussi à réduire leurs charges de sinistre. SFA a enregistré une baisse de 25,31 %, avec des charges de 5 326 179 USD et un ratio S/PA de 9,49 %.

Sonas a réduit ses charges de 24,39 %, pour un montant de 8 305 941 USD, avec un ratio S/PA de 14,09 %.

D'autres entreprises, telles que Rawsur et Mayfair, ont connu des augmentations significatives de leurs charges de sinistre, respectivement de 75,06 % et 58,06 %, avec des ratios S/PA de 24,34 % et 23,86 %.

FIGURE 7 RÉPARTITION DE LA CHARGE DES SINISTRES PAR ENTREPRISE EN ASSURANCE NON-VIE EN 2023

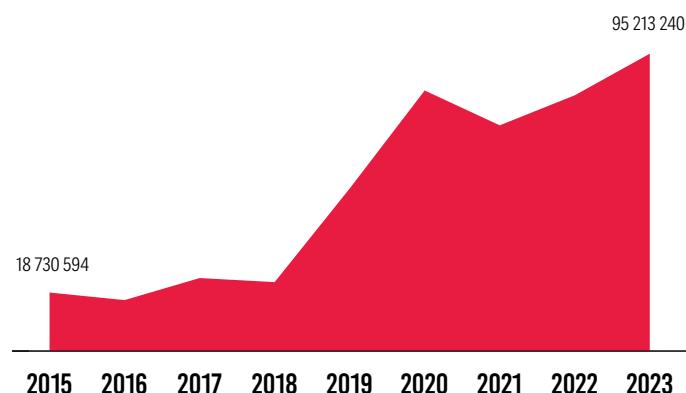


En 2023, la répartition des charges de sinistre montre une concentration sur quelques entreprises. Rawsur a représenté la part la plus importante, avec 22 214 050 USD, soit 43,7 % des charges totales. Sonas et Activa ont suivi avec respectivement 8 305 941 USD et 7 326 735 USD, soit 16,36 % et 14,4 % des charges totales.

« La répartition des charges de sinistre montre une concentration sur quelques entreprises. Rawsur a représenté la part la plus importante. »

4.1.1.3 PLACEMENTS

FIGURE 8 ÉVOLUTION DES PLACEMENTS EFFECTUÉS EN ASSURANCE NON-VIE (EN USD)



	Montant	Variation
2015	18 730 594	
2016	16 310 357	-12,92 %
2017	23 368 108	43,27 %
2018	22 067 161	-5,57 %
2019	52 030 569	+135,78 %
2020	83 431 417	+60,35 %
2021	72 272 480	-13,37 %
2022	81 893 331	+13,31 %
2023	95 213 240	+16,26 %

Entre 2015 et 2023, les placements réalisés dans le cadre des opérations d'assurances Non-Vie sont passés de 18,73 millions USD à 95,21 millions USD, soit une progression cumulée de 408,3%.

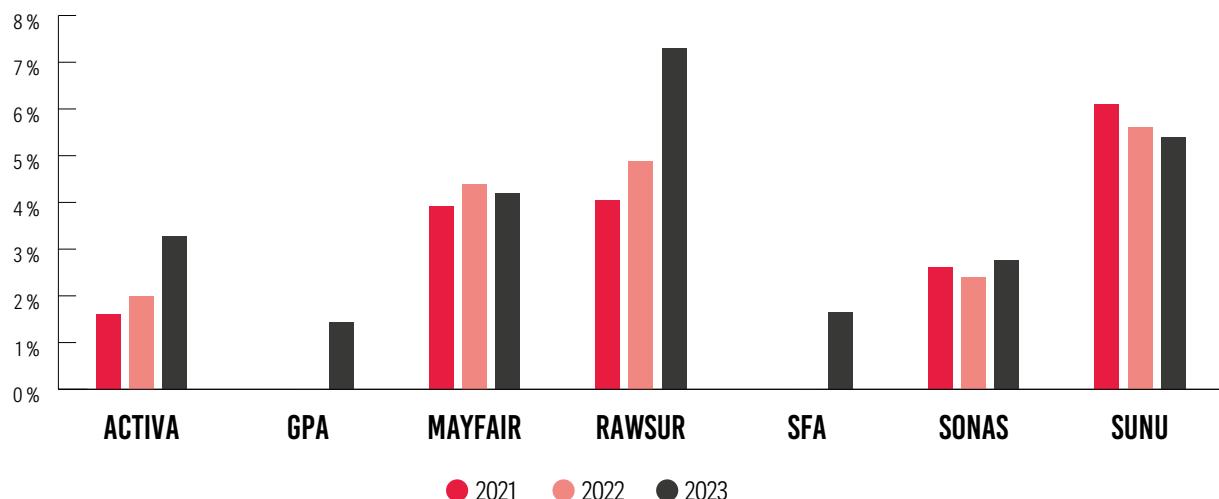
Entre 2015 et 2018, les montants sont restés globalement stables, avec des variations annuelles modérées. Une hausse marquée est enregistrée en 2019 (+135,8%), coïncidant avec l'ouverture du marché à la concurrence. Cette tendance s'est poursuivie en 2020 (+60,4%).

En 2021, une baisse de 13,4% est constatée, suivie d'une reprise en 2022 (+13,3%) et en 2023 (+16,3%). À fin 2023, les placements atteignent 95,21 millions USD, traduisant une dynamique de croissance régulière sur les deux dernières années de la période analysée.

TABLEAU 5 ÉVOLUTION DES PLACEMENTS EN ASSURANCE NON-VIE PAR ENTREPRISE (EN USD)

	2021			2022			2023				Évolution 2023 vs 2022
	Montant	Produit de placement	TRMP	Montant	Produit de placement	TRMP	Montant	Produit de placement	TRMP		
Activa	9 350 000	150 917	1,61 %	12 792 051	255 603	2,00 %	12 701 601	415 441	3,27 %	-0,71 %	
GPA			0 %			0 %	3 200 381	45 714	1,43 %	0 %	
Mayfair	15 312 898	599 487	3,91 %	15 543 416	684 181	4,40 %	19 334 155	810 356	4,19 %	24,39 %	
Rawsur	18 900 000	763 125	4,04 %	21 100 000	1 030 745	4,89 %	26 350 000	1 922 619	7,30 %	24,88 %	
SFA			0 %			0 %	1 511 688	25 046	1,66 %	0 %	
Sonas	20 209 582	527 133	2,61 %	24 207 864	578 976	2,39 %	23 365 416	647 190	2,77 %	-3,48 %	
SUNU	8 500 000	518 847	6,10 %	8 250 000	461 742	5,60 %	8 750 000	472 862	5,40 %	6,06 %	
Total	72 272 480	2 559 510	3,54 %	81 893 331	3 011 246	3,68 %	95 213 240	4 339 229	4,56 %	16,26 %	

FIGURE 9 ÉVOLUTION DU TAUX DE RENDEMENT MOYEN DES PLACEMENTS EN ASSURANCE NON-VIE PAR ENTREPRISE



Entre 2021 et 2023, les placements effectués par les entreprises d'assurances Non-Vie ont connu une hausse significative, passant de 72,27 millions USD en 2021 à 95,21 millions USD en 2023, soit une augmentation cumulée de 31,75 %. Cette croissance est principalement attribuée à Rawsur, dont les placements ont augmenté de 24,88 % pour atteindre 26,35 millions USD, avec un taux de rendement moyen des placements (TRMP) en forte progression de 4,89 % à 7,30 %. Mayfair a également enregistré une hausse notable de 24,39 %, atteignant 19,33 millions USD, bien que son TRMP

ait légèrement diminué, passant de 4,40 % à 4,19 %. En revanche, Activa a réduit ses placements de -0,71 %, les ramenant à 12,70 millions USD, malgré une amélioration de son TRMP, qui a progressé de 2,00 % à 3,27 %. Sonas a vu une baisse de 3,48 % de ses placements, les portant à 23,37 millions USD, tout en améliorant son rendement à 2,77 % contre 2,39 % en 2022. En 2023, SUNU a augmenté ses placements de 6,06 % pour atteindre 8,75 millions USD, bien que son TRMP ait légèrement reculé, passant de 5,60 % à 5,40 %. En outre, deux nouvelles

entreprises, GPA et SFA, ont fait leur entrée sur le marché des placements avec des montants respectifs de 3,20 millions USD et 1,51 million USD, avec des rendements de 1,43 % et 1,66 %.

Le total du produit des placements du marché a atteint 4,34 millions USD en 2023, contre 3,01 millions USD en 2022, traduisant une augmentation de 44,43 %. Cette évolution a permis au rendement moyen global du marché de progresser de 3,68 % à 4,56 %, illustrant une amélioration continue de la rentabilité des placements dans le secteur de l'assurance Non-Vie.

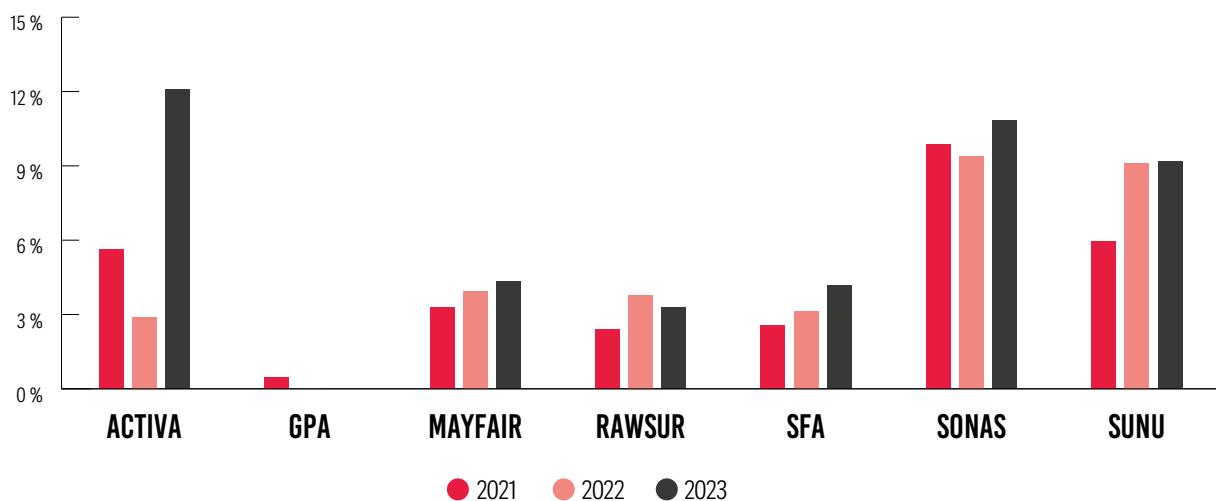
« En un an, le rendement moyen global du marché a progressé de 3,68 % à 4,56 %, illustrant une amélioration continue de la rentabilité des placements dans le secteur de l'assurance Non-Vie. »

4.1.1.4 CHARGES D'ACQUISITIONS

TABLEAU 6 ÉVOLUTION DES CHARGES D'ACQUISITIONS (EN USD)

	2021			2022			2023		
	Primes émises	Charges d'acquisitions	Part %	Primes émises	Charges d'acquisitions	Part %	Primes émises	Charges d'acquisitions	Part %
Activa	18 018 870	1 018 850	5,65 %	22 407 014	647 434	2,89 %	28 429 113	3 435 753	12,09 %
GPA	6 693 913	30 964	0,46 %	12 943 264		0 %	10 397 284		0 %
Mayfair	11 135 500	365 862	3,29 %	17 699 888	695 981	3,93 %	21 587 431	933 622	4,32 %
Rawsur	65 205 072	1 575 307	2,42 %	100 536 990	3 809 387	3,79 %	106 669 457	3 504 594	3,29 %
SFA	48 755 262	1 250 578	2,57 %	53 247 815	1 671 700	3,14 %	71 820 946	3 012 530	4,19 %
Sonas	56 583 926	5 583 696	9,87 %	64 591 934	6 055 504	9,38 %	58 510 193	6 349 936	10,85 %
SUNU	3 828 332	227 752	5,95 %	4 027 269	367 065	9,11 %	6 903 090	633 123	9,17 %
Total	210 220 874	10 053 010	4,78 %	275 454 174	13 247 069	4,81 %	304 317 514	17 869 557	5,87 %

FIGURE 10 ÉVOLUTION DU TAUX DES CHARGES D'ACQUISITIONS SUR LES PRIMES ÉMISES EN ASSURANCE NON-VIE



Entre 2021 et 2023, les charges d'acquisition des entreprises d'assurances Non-Vie ont augmenté, passant de 4,81 % à 5,87 % des primes émises.

Activa a enregistré une forte progression de ses charges, passant de 1 018 850 USD en 2021 à 3 435 753 USD en 2023, soit une hausse importante en proportion de ses

primes émises. Mayfair et Rawsur ont également vu leurs charges augmenter, respectivement de 365 862 USD à 933 622 USD (3,29 % à 4,32 %) et de 1 575 307 USD à 3 504 594 USD (2,42 % à 3,29 %).

En revanche, GPA n'a pas eu de charges d'acquisition en 2022 et 2023, bien que ses primes aient augmenté. SFA

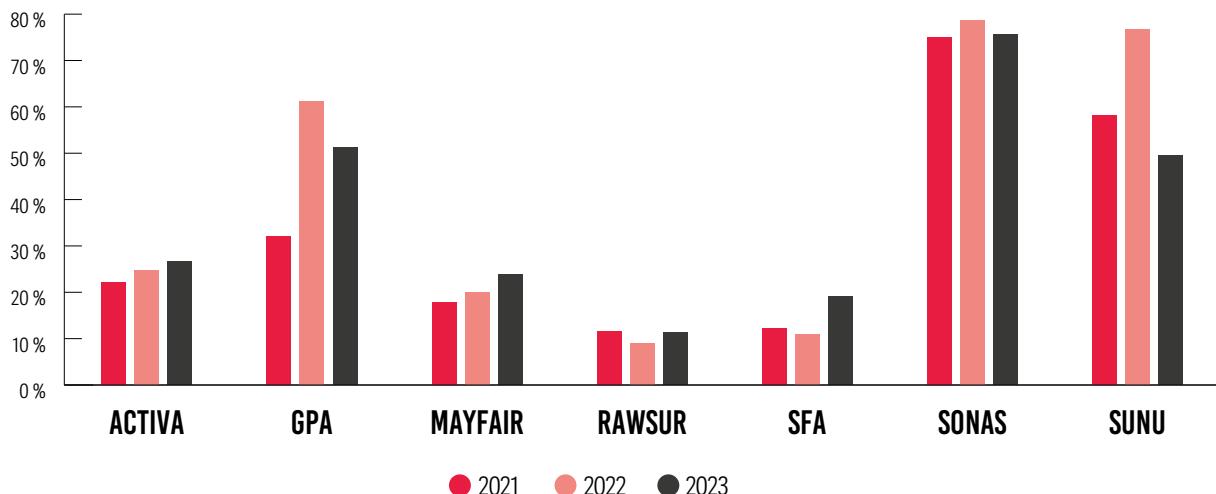
a connu une hausse significative de ses charges, de 1 250 578 USD à 3 012 530 USD. Sonas a enregistré une baisse de ses charges absolues, mais la proportion des primes allouée à ces charges a augmenté, passant de 9,87 % à 10,85 %. Au total, les charges d'acquisition ont augmenté, passant de 10 053 010 USD en 2021 à 17 869 557 USD en 2023.

4.1.1.5 FRAIS GÉNÉRAUX

TABLEAU 7 ÉVOLUTION DES FRAIS GÉNÉRAUX EN ASSURANCE NON-VIE PAR ENTREPRISE (EN USD)

	2021			2022			2023		
	Primes émises	Frais généraux	FG/PE	Primes émises	Frais généraux	FG/PE	Primes émises	Frais généraux	FG/PE
Activa	18 018 870	3 983 565	22,11 %	22 407 014	5 537 798	24,71 %	28 429 113	7 602 881	26,74 %
GPA	6 693 913	2 143 000	32,01 %	12 943 264	7 912 758	61,13 %	10 397 284	5 330 619	51,27 %
Mayfair	11 135 500	1 975 245	17,74 %	17 699 888	3 532 158	19,96 %	21 587 431	5 130 820	23,77 %
Rawsur	65 205 072	7 511 460	11,52 %	100 536 990	9 004 027	8,96 %	106 669 457	12 075 196	11,32 %
SFA	48 755 262	5 902 140	12,11 %	53 247 815	5 753 718	10,81 %	71 820 946	13 666 821	19,03 %
Sonas	56 583 926	42 375 139	74,89 %	64 591 934	50 815 445	78,67 %	58 510 193	44 244 859	75,62 %
SUNU	3 828 332	2 222 307	58,05 %	4 027 269	3 091 768	76,77 %	6 903 090	3 414 808	49,47 %
Total	210 220 874	66 112 855	31,45 %	275 454 174	85 647 672	31,09 %	304 317 514	91 466 003	30,06 %

FIGURE 11 ÉVOLUTION DU TAUX DES FRAIS GÉNÉRAUX SUR LES PRIMES ÉMISES EN ASSURANCE NON-VIE



Entre 2021 et 2023, les frais généraux des entreprises d'assurances Non-Vie ont globalement augmenté en valeur mais diminué en part relative sur les primes émises.

Activa est passée de 3,98 millions USD à 7,6 millions USD, avec un taux en hausse de 22,11 % à 26,74 %. GPA a connu une variation significative, atteignant 5,3 millions USD en 2023, représentant 51,27 % des primes émises.

Mayfair a vu ses frais généraux atteindre 5,1 millions USD en 2023, représentant 23,77 % de ses primes, tandis que SFA a presque triplé ses charges, passant de 5,9 à 13,6 millions USD, avec un ratio en hausse de 12,11 % à 19,03 %. Rawsur, malgré une forte progression de ses primes, a réussi à contenir son ratio autour de 11 %.

Sonas a maintenu un niveau élevé de frais généraux, représentant plus de 75 % des primes sur la période. SUNU, après une forte hausse en 2022, est redescendue à 49,47 % en 2023.

Globalement, les frais généraux du marché sont passés de 66,1 à 91,5 millions USD, avec un ratio moyen, frais généraux sur primes émises, en baisse de 31,45 % à 30,06 %.

4.1.2 BRANCHES D'ACTIVITÉS EN ASSURANCE NON-VIE

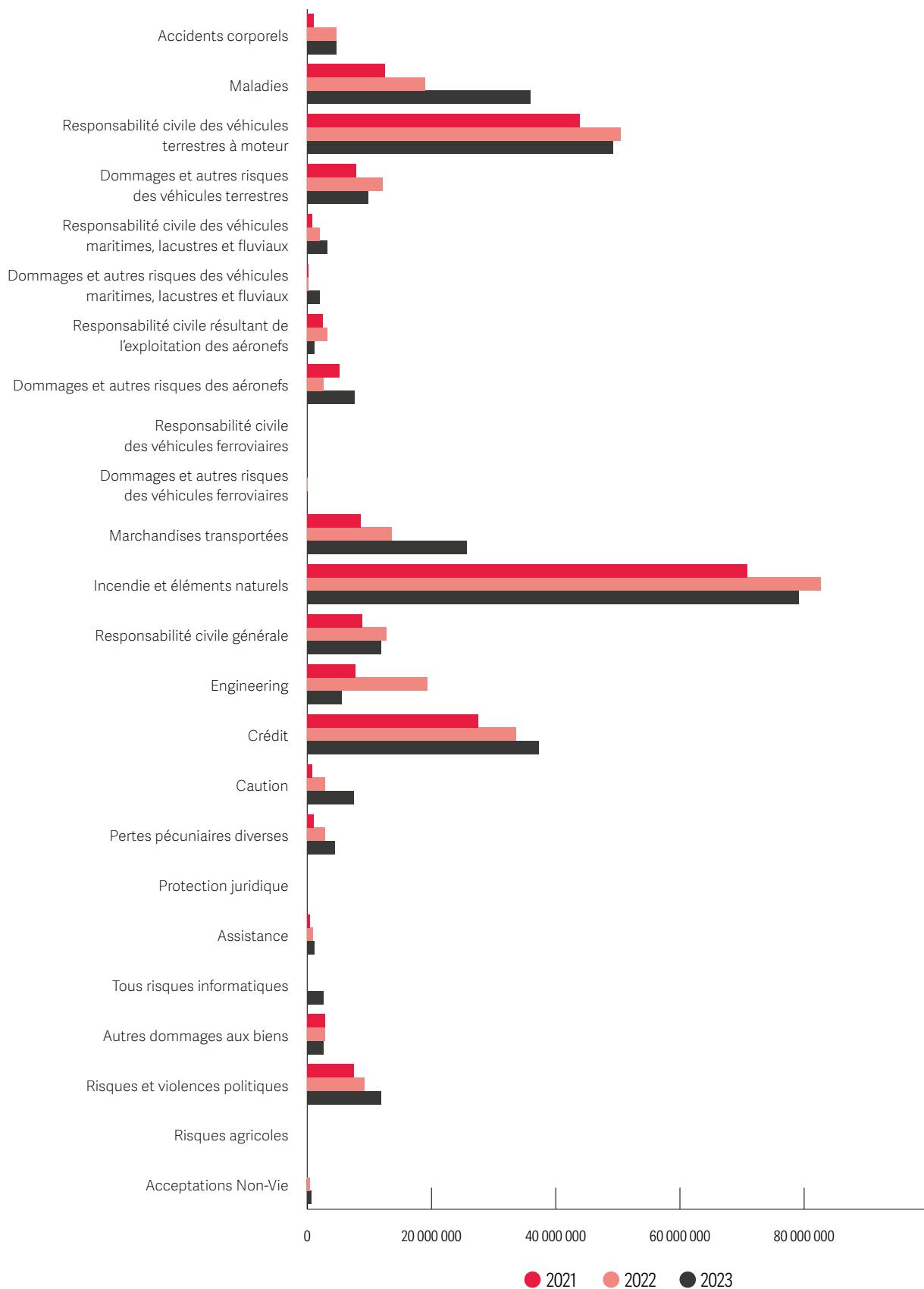
4.1.2.1 STRUCTURE DU PORTEFEUILLE

Les assurances Non-Vie se répartissent en vingt-quatre principales catégories des risques dont quatre n'ont pas encore enregistré de souscriptions.

TABLEAU 8 ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU PORTEFEUILLE EN ASSURANCE NON-VIE (EN USD)

	2021		2022		2023		
	Primes émises	Part	Primes émises	Part	Primes émises	Part	Évolution 2022 VS 2023
Accidents corporels	1 036 745	0,49 %	4 737 031	1,72 %	4 640 666	1,52 %	-2,03 %
Maladies	12 561 110	5,98 %	18 998 015	6,90 %	35 996 325	11,83 %	89,47 %
Responsabilité civile des véhicules terrestres à moteur	43 865 825	20,87 %	50 516 300	18,34 %	49 233 685	16,18 %	-2,54 %
Dommages et autres risques des véhicules terrestres	7 922 454	3,77 %	12 112 719	4,40 %	9 864 902	3,24 %	-18,56 %
Responsabilité civile des véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	755 061	0,36 %	1 960 708	0,71 %	3 240 230	1,06 %	65,26 %
Dommages et autres risques des véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	151 698	0,07 %	225 485	0,08 %	2 066 017	0,68 %	816,26 %
Responsabilité civile résultant de l'exploitation des aéronefs	2 546 389	1,21 %	3 250 948	1,18 %	1 178 881	0,39 %	-63,74 %
Dommages et autres risques des aéronefs	5 207 560	2,48 %	2 606 195	0,95 %	7 615 157	2,50 %	192,19 %
Responsabilité civile des véhicules ferroviaires		0 %		0 %		0 %	0 %
Dommages et autres risques des véhicules ferroviaires		0 %	15 427	0,01 %		0 %	-100 %
Marchandises transportées	8 606 035	4,09 %	13 580 183	4,93 %	25 643 450	8,43 %	88,83 %
Incendie et éléments naturels	70 789 904	33,67 %	82 659 807	30,01 %	79 071 193	25,98 %	-4,34 %
Responsabilité civile générale	8 863 056	4,22 %	12 801 633	4,65 %	11 914 034	3,92 %	-6,93 %
Engineering	7 761 977	3,69 %	19 323 339	7,02 %	5 564 192	1,83 %	-71,20 %
Crédit	27 476 129	13,07 %	33 665 975	12,22 %	37 302 766	12,26 %	10,80 %
Caution	843 405	0,40 %	2 824 043	1,03 %	7 554 732	2,48 %	167,51 %
Pertes pécuniaires diverses	1 057 694	0,50 %	2 835 483	1,03 %	4 433 619	1,46 %	56,36 %
Protection juridique		0 %		0 %		0 %	0 %
Assistance	407 879	0,19 %	857 196	0,31 %	1 109 996	0,36 %	29,49 %
Tous risques informatiques		0 %		0 %	2 671 881	0,88 %	0 %
Autres dommages aux biens	2 859 468	1,36 %	2 862 513	1,04 %	2 619 128	0,86 %	-8,50 %
Risques et violences politiques	7 508 485	3,57 %	9 250 679	3,36 %	11 892 734	3,91 %	28,56 %
Risques agricoles		0 %		0 %		0 %	0 %
Acceptations Non-Vie		0 %	370 494	0,13 %	703 925	0,23 %	90,00 %
Total	210 220 874	100%	275 454 174	100%	304 317 514	100%	10,48 %

FIGURE 12 ÉVOLUTION DES PRIMES ÉMISES PAR CATÉGORIE EN ASSURANCE NON-VIE (EN USD)



Entre 2021 et 2023, la structure du portefeuille Non-Vie a évolué avec une diversification progressive.

La part de l'Incendie a diminué de manière continue, passant de 33,67 % en 2021 à 29,24 % en 2022, puis à 25,98 % en 2023. De même, la Responsabilité civile des véhicules terrestres à moteur a enregistré une baisse, passant de 20,87 % en 2021 à 19,85 % en 2022, puis à 16,18 % en 2023. À l'inverse, la catégorie Maladie a connu

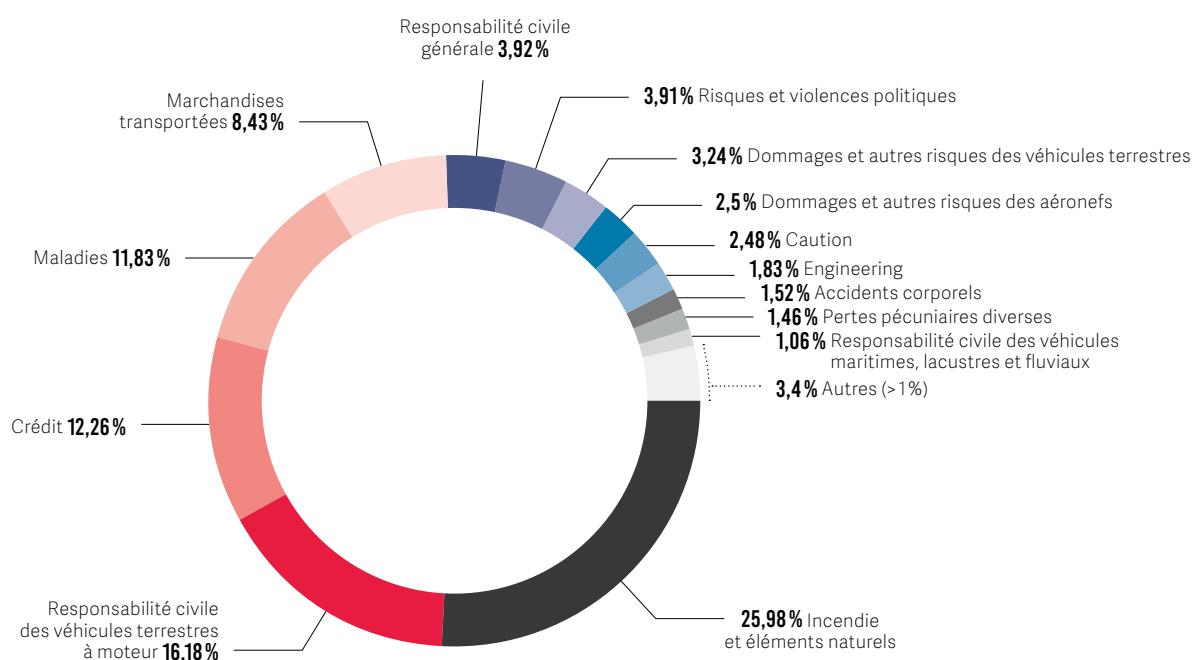
une forte croissance, augmentant de 5,98 % en 2021 à 8,11 % en 2022, et atteignant 11,83 % en 2023. Les Marchandises transportées ont également observé une hausse, passant de 4,09 % en 2021 à 6,29 % en 2022, puis à 8,43 % en 2023.

La catégorie Crédit a rebondi en 2023 à 12,26 %, après une baisse en 2022 à 11,01 %, mais n'a pas retrouvé son niveau de 2021 (13,07 %). Les catégories responsabilité civile résultant de l'ex-

ploitation des aéronefs et Engineering ont observé une chute continue, avec une baisse de 63,74 % pour la Responsabilité aérienne et de 71,20 % pour Engineering entre 2021 et 2023.

Globalement, le marché a connu une croissance de 45 %, passant de 210 millions USD en 2021 à 304 millions USD en 2023, illustrant une diversification des risques et une répartition plus équilibrée entre les catégories.

FIGURE 13 RÉPARTITION DES PRIMES ÉMISES PAR CATÉGORIE EN ASSURANCE NON-VIE EN 2023



En 2023, le portefeuille Non-Vie est dominé par les branches Incendie et éléments naturels (25,98 %), Responsabilité civile automobile (16,18 %) et Assurance-crédit (12,26 %), qui constituent le socle principal des primes émises. L'Assurance maladie représente 11,83 % du total, tandis que les Marchandises transportées s'élèvent à 8,43 %.

Parmi les branches en croissance figurent la Caution (2,48 %), les Dommages aéronefs (2,50 %) et les Risques cyber (0,88 %). L'Assurance contre les violences politiques atteint 3,91 %.

Certaines branches restent marginales, telles que les Accidents corporels, l'Assistance et les Pertes pécuniaires. D'autres, comme la Protection juridique, les Risques agricoles et les dommages et la responsabilité civile des véhicules ferroviaires, ne sont pas encore représentées dans le portefeuille.

4.1.2.2 COMPTES D'EXPLOITATIONS

TABLEAU 9 ÉVOLUTION DU COMPTE D'EXPLOITATION DE LA BRANCHE NON-VIE (EN USD)

	2021		2022		2023		
	Montant	% Primes émises	Montant	% Primes émises	Montant	% Primes émises	Évolution 2022 vs 2023
Primes émises	210 220 874	100 %	275 454 174	100 %	304 317 514	100 %	10,5 %
Dotations aux provisions	1 917 214	0,9 %	14 737 025	5,4 %	32 191 453	10,6 %	118,4 %
Primes acquises	208 303 660	99,1 %	260 717 149	94,6 %	272 126 061	89,4 %	4,4 %
Charges des sinistres	30 193 588	14,4 %	41 163 774	14,9 %	50 779 515	16,7 %	23,4 %
Charges d'acquisitions	10 053 010	4,8 %	13 247 069	4,8 %	17 869 557	5,9 %	34,9 %
Marge technique brute	168 057 062	79,9 %	206 306 306	74,9 %	203 476 989	66,9 %	1,4 %
Résultat de réassurance	-102 496 004	48,8 %	-121 962 039	44,3 %	-103 944 233	34,2 %	14,8 %
Marge technique nette	65 561 058	31,2 %	84 344 267	30,6 %	99 532 755	32,7 %	18,0 %
Produits financiers nets	1 058 444	0,5 %	1 696 130	0,6 %	5 088 727	1,7 %	200,0 %
Résultat financier	66 619 503	31,7 %	86 040 397	31,2 %	104 621 482	34,4 %	21,6 %
Frais généraux	66 112 855	31,4 %	85 647 672	31,1 %	91 466 003	30,1 %	6,8 %
Pertes et profits divers	514 069	0,2 %	-4 165 698	1,5 %	-3 337 207	1,1 %	19,9 %
Résultat avant impôt	1 020 716	0,5 %	- 3 772 973	1,4 %	9 818 272	3,2 %	360,2 %
Impôt sur le bénéfice et profit	2 765 073	1,3 %	3 508 925	1,3 %	3 075 350	1,0 %	12,4 %
Résultat net	- 1 744 357	0,8 %	- 7 281 898	2,6 %	6 742 922	2,2 %	192,6 %

Entre 2021 et 2023, les primes émises en assurance Non-Vie ont augmenté de 10,5 %, passant de 275,5 millions USD en 2022 à 304,3 millions USD en 2023. Les dotations aux provisions ont fortement progressé, atteignant 32,2 millions USD en 2023 contre 14,7 millions USD en 2022, soit une hausse de 118,4 %. La part des primes acquises a diminué de 94,6 % en 2022 à 89,4 % en 2023, en raison de l'augmentation des provisions.

Les charges des sinistres ont augmenté de 23,4 %, passant de 41,2 millions USD en 2022 à 50,8 millions USD en 2023. En revanche, la marge technique brute a légèrement diminué, passant de 206,3 millions USD en 2022 à 203,5 millions USD en 2023.

Le résultat de réassurance s'est amélioré de 14,8 %, passant de -121,9 millions USD en 2022 à -103,9 millions USD en 2023.

Les produits financiers nets ont connu une forte hausse de 200 %, atteignant 5,1 millions USD en 2023 contre 1,7 million USD en 2022. Le résultat financier a augmenté de 21,6 %, atteignant 104,6 millions USD. Les frais généraux ont augmenté de 6,8 %, tandis que le résultat net a enregistré une amélioration notable, passant d'une perte nette de 7,3 millions USD en 2022 à un bénéfice net de 6,7 millions USD en 2023.

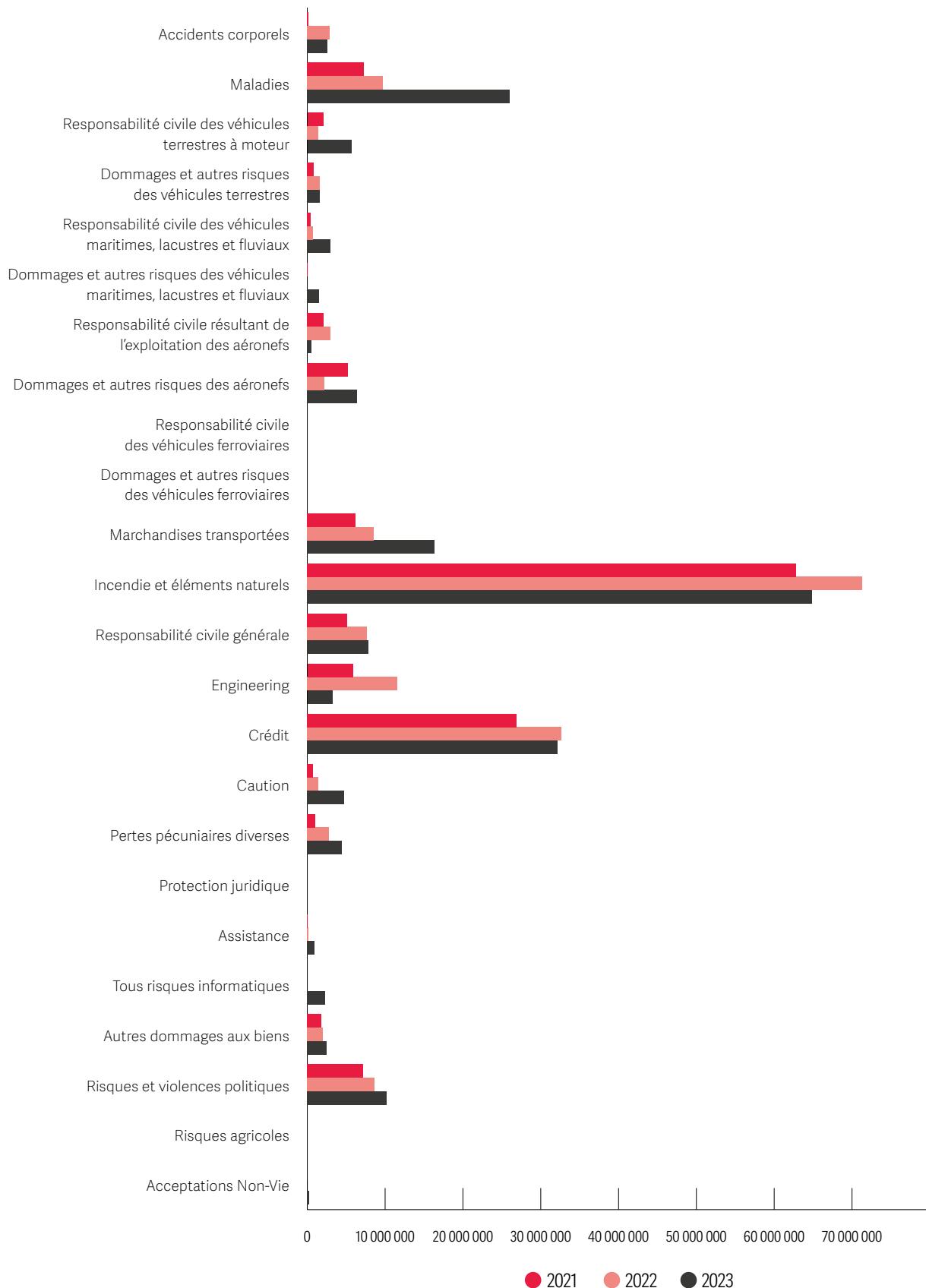
4.1.3 RÉASSURANCE EN ASSURANCE NON-VIE

4.1.3.1 PRIMES CÉDÉES

TABLEAU 10 ÉVOLUTION DES PRIMES CÉDÉES PAR CATÉGORIE EN ASSURANCE NON-VIE (EN USD)

	2021			2022			2023			Évolution 2022 vs 2023
	Primes émises	Primes cédées	Taux de cession	Primes émises	Primes cédées	Taux de cession	Primes émises	Primes cédées	Taux de cession	
Accidents corporels	1 036 745	153 962	14,85%	4 737 031	2 897 416	61,17%	4 640 666	2 589 709	55,80%	-10,62%
Maladies	12 561 110	7 258 632	57,79%	18 998 015	9 700 840	51,06%	35 996 325	26 032 015	72,32%	168,35%
Responsabilité civile des véhicules terrestres à moteur	43 865 825	2 042 697	4,66%	50 516 300	1 423 262	2,82%	49 240 488	5 654 041	11,48%	297,26%
Dommages et autres risques des véhicules terrestres	7 922 454	793 399	10,01%	12 112 719	1 611 474	13,30%	9 864 902	1 642 215	16,65%	1,91%
Responsabilité civile des véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	615 477	394 682	64,13%	1 022 538	710 328	69,47%	3 240 230	2 950 318	91,05%	315,35%
Dommages et autres risques des véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	151 698	83 335	54,94%	225 485		0%	2 066 017	1 519 411	73,54%	0%
Responsabilité civile résultant de l'exploitation des aéronefs	2 546 389	2 054 894	80,70%	3 250 948	2 991 774	92,03%	1 161 874	571 468	49,19%	-80,90%
Dommages et autres risques des aéronefs	5 285 671	5 251 873	99,36%	2 606 195	2 229 771	85,56%	7 625 360	6 429 151	84,31%	188,33%
Responsabilité civile des véhicules ferroviaires			0%			0%			0%	0%
Dommages et autres risques des véhicules ferroviaires			0%	15 427		0%			0%	0%
Marchandises transportées	8 667 508	6 181 039	71,31%	14 518 352	8 553 682	58,92%	25 643 450	16 367 305	63,83%	91,35%
Incendie et éléments naturels	70 789 904	62 785 216	88,69%	82 659 807	71 305 316	86,26%	79 071 193	64 871 227	82,04%	-9,02%
Responsabilité civile générale	8 863 056	5 112 973	57,69%	12 801 633	7 678 977	59,98%	11 914 034	7 826 400	65,69%	1,92%
Engineering	7 761 977	5 852 583	75,40%	19 323 339	11 551 127	59,78%	5 564 192	3 212 457	57,73%	-72,19%
Crédit	27 476 129	26 933 647	98,03%	33 665 975	32 666 435	97,03%	37 302 766	32 176 458	86,26%	-1,50%
Caution	843 405	716 376	84,94%	2 824 043	1 409 099	49,90%	7 554 732	4 701 897	62,24%	233,68%
Pertes pécuniaires diverses	1 057 694	1 030 925	97,47%	2 835 483	2 819 852	99,45%	4 433 619	4 416 775	99,62%	56,63%
Protection juridique			0%			0%			0%	0%
Assistance	407 879	16 789	4,12%	857 196	120 706	14,08%	1 109 996	892 159	80,38%	639,12%
Tous risques informatiques			0%			0%	2 671 881	2 330 659	87,23%	0%
Autres dommages aux biens	2 859 468	1 805 647	63,15%	2 862 514	1 968 523	68,77%	2 619 128	2 484 730	94,87%	26,22%
Risques et violences politiques	7 508 485	7 205 523	95,97%	9 250 679	8 651 975	93,53%	11 892 734	10 214 980	85,89%	18,07%
Risques agricoles			0%			0%			0%	0%
Acceptations Non-Vie			0%	370 494		0%	703 925	215 009	30,54%	0%
Total	210 220 874	135 674 193	64,54%	275 454 174	168 290 555	61,10%	304 317 514	197 098 385	64,77%	17,12%

FIGURE 14 ÉVOLUTION DES PRIMES CÉDÉES PAR CATÉGORIE EN ASSURANCE NON-VIE (EN USD)



Entre 2021 et 2023, l'évolution des primes cédées traduit des ajustements stratégiques notables dans la gestion des risques. Dans la catégorie des Accidents corporels, bien que les primes émises aient augmenté, la part des primes cédées a reculé, passant de 61,17 % en 2022 à 55,80 % en 2023.

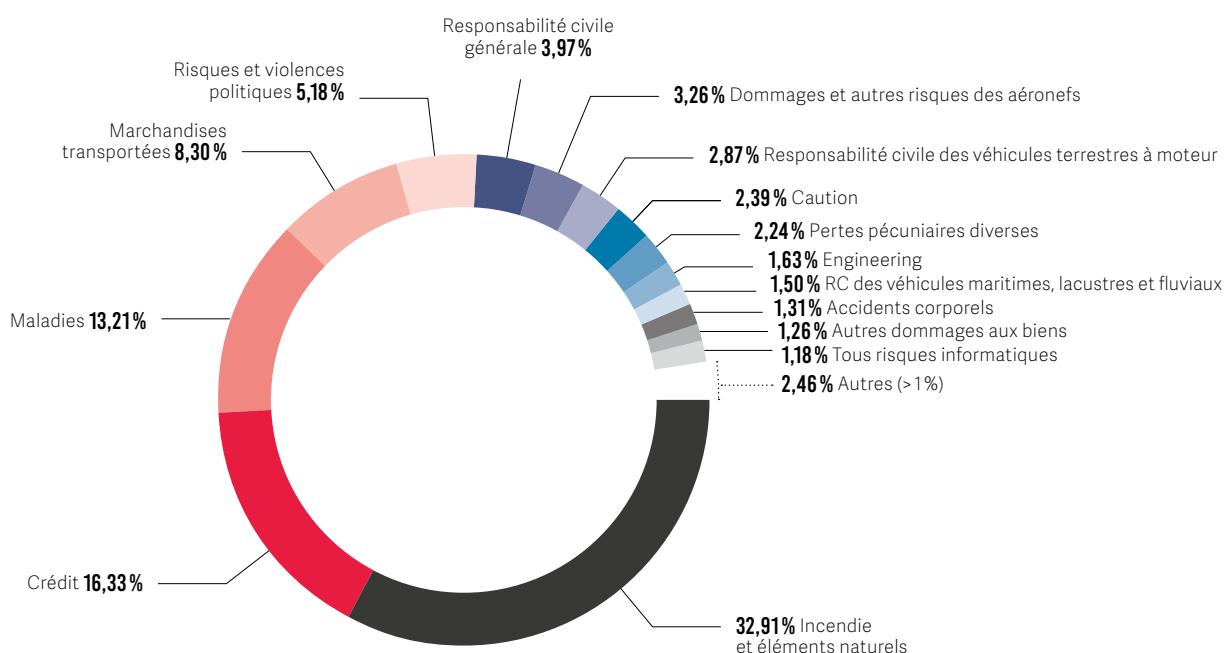
Concernant la catégorie Maladies, une forte hausse des primes cédées a été observée, atteignant 72,32 % en 2023 contre 51,06 % en 2022, parallèlement à une augmentation des primes émises.

Dans la catégorie Responsabilité civile des véhicules terrestres à moteur, le taux de cession a fortement progressé, passant de 2,82 % à 11,48 % en 2023, malgré une légère baisse des primes émises.

La catégorie Risques et violences politiques a enregistré une légère diminution du taux de cession, de 93,53 % en 2022 à 85,89 % en 2023, alors que les primes émises ont augmenté.

Enfin, dans les catégories Engineering et Crédit, le taux de cession a diminué. En 2023, il s'est établi à 57,73 % pour l'Engineering, en lien avec une baisse des primes émises, tandis que la catégorie Crédit a également affiché une réduction de la part cédée.

FIGURE 15 RÉPARTITION DES PRIMES CÉDÉES EN ASSURANCE NON-VIE PAR CATÉGORIE EN 2023



En 2023, la répartition des primes cédées en assurance Non-Vie révèle une concentration dans certaines catégories. La catégorie Accidents corporels affiche un taux de cession de 55,80 %, en recul par rapport à l'année précédente. La catégorie Maladies présente un taux de cession élevé de 72,32 %, en nette progression par rapport à 2022. La catégorie Responsabilité civile des véhicules terrestres

à moteur enregistre une hausse spectaculaire de 297,26 %, avec un taux passant de 2,82 % à 11,48 %, traduisant vraisemblablement une volonté accrue de limiter l'exposition à ce risque.

D'autres catégories, telles qu'Incendie et éléments naturels, maintiennent un niveau de cession élevé (82,04 %), bien qu'en légère baisse. Dans les catégories Engineering et Crédit,

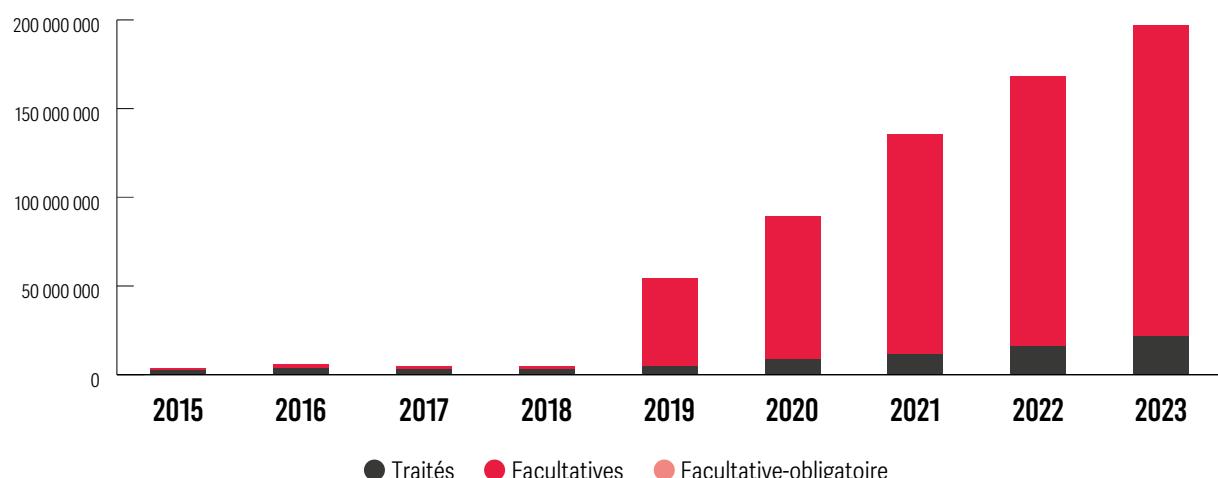
les taux de cession sont restés relativement stables, malgré une diminution significative pour Engineering (-72,19 %). Les primes cédées dans la catégorie Risques agricoles ainsi que dans la catégorie Protection juridique demeurent nulles, en raison de l'absence d'activité. En revanche, la catégorie Marchandises transportées conserve un taux de cession important (63,83 %).

4.1.3.2 TYPE DE RÉASSURANCE

TABLEAU 11 ÉVOLUTION DES TYPES DE PLACEMENTS EN ASSURANCE NON-VIE (EN USD)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Traités	2 449 971	3 866 141	2 955 355	2 870 373	4 595 348	9 013 109	11 538 412	16 136 517	21 883 659
Facultatives	1 011 647	1 816 812	1 938 497	1 866 566	49 975 407	80 397 327	123 969 345	151 928 176	175 111 549
FACOB							166 437	225 860	103 177
Total primes cédées	3 461 618	5 682 954	4 893 851	4 736 939	54 570 755	89 410 436	135 674 193	168 290 554	197 098 385

FIGURE 16 ÉVOLUTION DES PRIMES CÉDÉES PAR TYPE DE RÉASSURANCE EN ASSURANCE NON-VIE (EN USD)



Entre 2015 et 2023, les primes cédées en assurance Non-Vie ont principalement évolué dans deux catégories : les traités et les facultatifs.

Les primes traitées ont augmenté de manière régulière, passant de 2,45 millions USD en 2015 à 21,88 millions USD en 2023, avec une accélération notable à partir de 2020.

Les primes facultatives ont enregistré une forte progression à partir de 2019, atteignant 175,11 millions USD en 2023, contre 49,98 millions USD en 2019.

Les FACOB, bien qu'introduits en 2021, restent marginaux dans la répartition des primes cédées. En 2023, les primes cédées par cette catégorie se sont élevées à 103 177 USD, une proportion relativement faible par rapport aux autres types de placements.

4.1.3.3 EXPLOITATION

TABLEAU 12 COMPTE D'EXPLOITATION DE LA RÉASSURANCE (EN MILLIERS D'USD)

	2021		2022		2023		
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Évolution 2022 vs 2023
Primes émises	210 220 875	100 %	275 454 174	100 %	304 317 514	100 %	10,48 %
Primes cédées aux réassureurs	135 674 193	64,54 %	168 290 554	61,10 %	197 098 385	64,77 %	17,12 %
Provisions de primes à la charge des réassureurs (+/-)	-8 308 252	3,95 %	1 560 353	0,57 %	-7 995 417	2,63 %	-612,41 %
Primes acquises aux réassureurs	138 198 863	65,74 %	164 440 477	59,70 %	166 887 487	54,84 %	1,49 %
Part des réassureurs dans les prestations	6 917 329	3,29 %	10 386 384	3,77 %	14 604 531	4,80 %	40,61 %
Provisions de sinistre à la charge des réassureurs	7 705 240	3,67 %	6 927 200	2,51 %	15 748 734	5,18 %	127,35 %
Commissions à la charge des réassureurs	21 125 083	10,05 %	25 209 604	9,15 %	32 740 565	10,76 %	29,87 %
Part des réassureurs dans les charges	35 747 651	17,00 %	42 523 189	15,44 %	63 093 830	20,73 %	48,38 %
Intérêts sur dépôts des réassureurs	-44 792	0,02 %	-44 751	0,02 %	-150 577	0,05 %	236,48 %
Résultat de la réassurance	102 496 004	48,76 %	121 962 039	44,28 %	103 944 233	34,16 %	-14,77 %

En 2023, les primes cédées aux réassureurs ont poursuivi leur progression, atteignant 197,10 millions USD, contre 168,29 millions USD en 2022, soit une hausse de 17,12 %.

Les commissions à la charge des réassureurs ont également enregistré une croissance significative de 29,87 %, pour s'établir à 32,74 millions USD.

En parallèle, la part des réassureurs dans les prestations a progressé de 40,61 %, atteignant 14,60 millions USD, tandis que leur part dans les charges globales a fortement augmenté de 48,38 %, pour atteindre 63,09 millions USD.

Ces évolutions confirment le rôle croissant des réassureurs dans la couverture des sinistres et des engagements financiers du marché.

« Les primes cédées aux réassureurs ont poursuivi leur progression. Cela confirme le rôle croissant des réassureurs dans la couverture des sinistres et des engagements financiers du marché. »

4.1.4 INTERMÉDIATION

4.1.4.1 PRIMES ÉMISES PAR INTERMÉDIAIRE

TABLEAU 13 ÉVOLUTION DES PRIMES ÉMISES PAR INTERMÉDIAIRE (EN USD)

Intermediaires	2021	2022	2023
1 Afrika Risk Assureurs-Conseils SARL		3 433	6 519
2 Ageas Akor SARLU	72 640	340 775	
3 Allied Insurance Brokers SARL (AIB)	43 386 173	49 656 010	42 433 529
4 Ascoma RDC SARL	16 366 687	10 134 744	12 193 536
5 Assurances Okapi SARL	395 707	187 420	848 467
6 Assurances Le Jeune SARL	3 688 343	3 901 047	5 060 325
7 Barorld RDC SARL		1 182 573	585 972
8 Casco (ex ASK Gras Savoye RDC)	4 230 290	16 729 682	10 627 782
9 Élite Congo SARL	2 615 648	3 431 738	5 808 030
10 Ets Mont-Goma (M. Kampema Lubala)	260 828	196 425	497 759
11 Exa SAS		1 237 873	9 791 293
12 Forge Assurances SARL	78 667	333 514	506 375
13 Green Tech Assurance	75 959	159 351	273 967
14 H&B Assurances RDC SARL	27 779	2 819 294	2 905 529
15 Immoaf Assurances SARLU	231 422	234 869	254 806
16 International Insurance SA	71 815	74 579	192 266
17 Juasur SA	1 807 697	4 299 588	8 797 592
18 La Royale d'Assurances SARL		921 310	1 351 825
19 Orbis SAU		3 893	246
20 Preventis Assurances RDC SAS (AG Activa)	336 089	368 951	
21 Rawbank SA		16 996	70 837
22 Rosario Services SA			322 575
23 SCA Inter A santé SARL	122 473	38 597	496 513
24 Société Dambana assurances SARLU (SODASSUR)	5 770	22 363	124 892
25 Southwest Consulting SARL		171	83 664
26 True Insurance and Reinsurance Group SARLU			1 363
27 Trust Merchant Bank SA (TMB)			
28 Yangsur SARL			
29 Mandataires non-salariés	109 127	96 657	1 169 198
30 Autres	573 636	4 186 100	5 506 475
Total	74 456 750	100 577 950	109 911 335

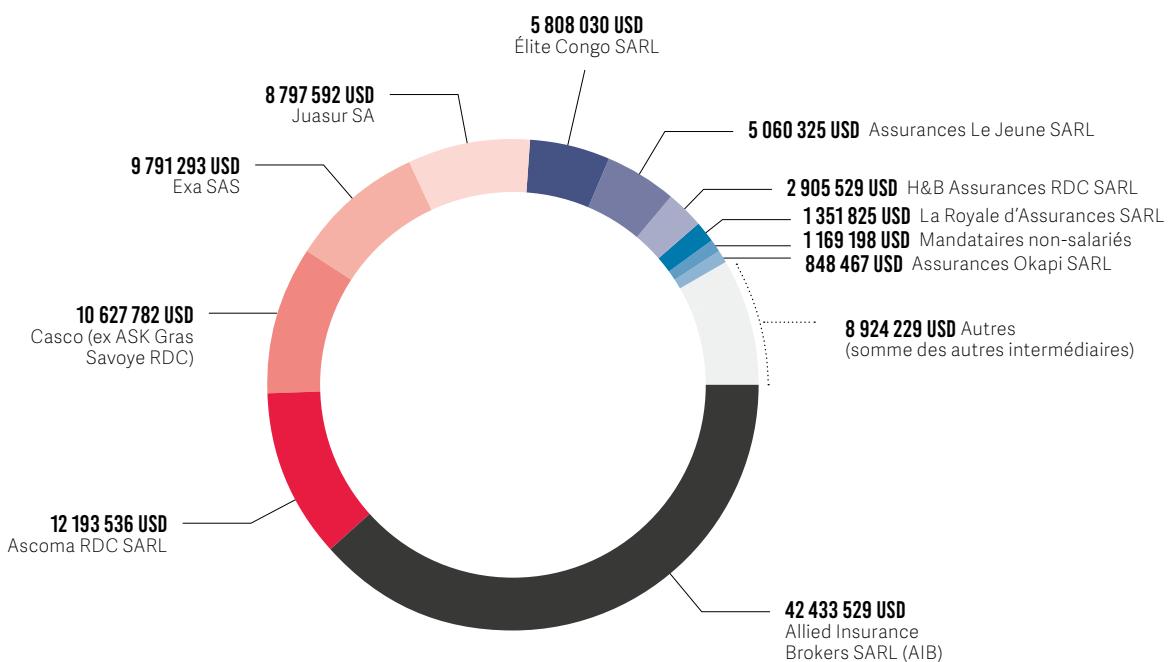
Entre 2021 et 2023, les primes émises par les intermédiaires ont enregistré une croissance continue. Le total des primes a augmenté de 74,46 millions USD en 2021 à 109,91 millions USD en 2023. Cette évolution est notamment due à l'augmentation des primes pour certains intermédiaires comme Allied Insurance Brokers SARL (AIB), dont les primes ont fluctué entre 43,39 millions USD en 2021, 49,66 millions USD en 2022, et 42,43 millions USD en 2023.

L'intermédiaire Ageas Akor SARLU (Agent général de Activa) a connu une variation significative de ses primes, avec 72 640 USD en 2021, une hausse à 340 775 USD en 2022, avant une chute à zéro en 2023. De même, Casco (ex ASK Gras Savoye RDC) a enregistré une hausse importante de ses primes, passant de 4,23 millions USD en 2021 à 16,73 millions USD en 2022, et à 10,63 millions USD en 2023.

D'autres intermédiaires comme Juasur SA et Élite Congo SARL ont vu leurs primes croître de manière notable sur la période. Juasur SA, par exemple, est passé de 1,81 million USD en 2021 à 8,80 millions USD en 2023.

Les primes des « Mandataires non-salariés » ont aussi augmenté, passant de 109 127 USD en 2021 à 1,17 million USD en 2023.

FIGURE 17 RÉPARTITION DES PRIMES ÉMISES PAR INTERMÉDIAIRE EN 2023



En 2023, la répartition des primes émises est dominée par quelques intermédiaires. Allied Insurance Brokers SARL (AIB) reste le plus grand contributeur avec environ 42,43 millions USD, bien que sa part relative ait diminué par rapport à 2022. Juasur SA connaît une forte hausse avec 8,80 millions USD, contre 4,30 millions USD en 2022, représentant une part significative des

primes émises. Exa SAS a également continué à croître pour atteindre 9,79 millions USD en 2023, après avoir émis 1,24 millions USD en 2022.

D'autres intermédiaires comme H&B Assurances RDC SARL et Élite Congo SARL ont également montré des

augmentations notables, atteignant respectivement 2,91 millions USD et 5,81 millions USD en 2023.

Les mandataires non-salariés, dont l'activité avait été relativement modeste dans les années précédentes, ont enregistré une hausse importante, émettant 1,17 millions USD en 2023 contre 96 657 USD en 2022.

4.1.4.2 PRIMES ÉMISES PAR CATÉGORIE

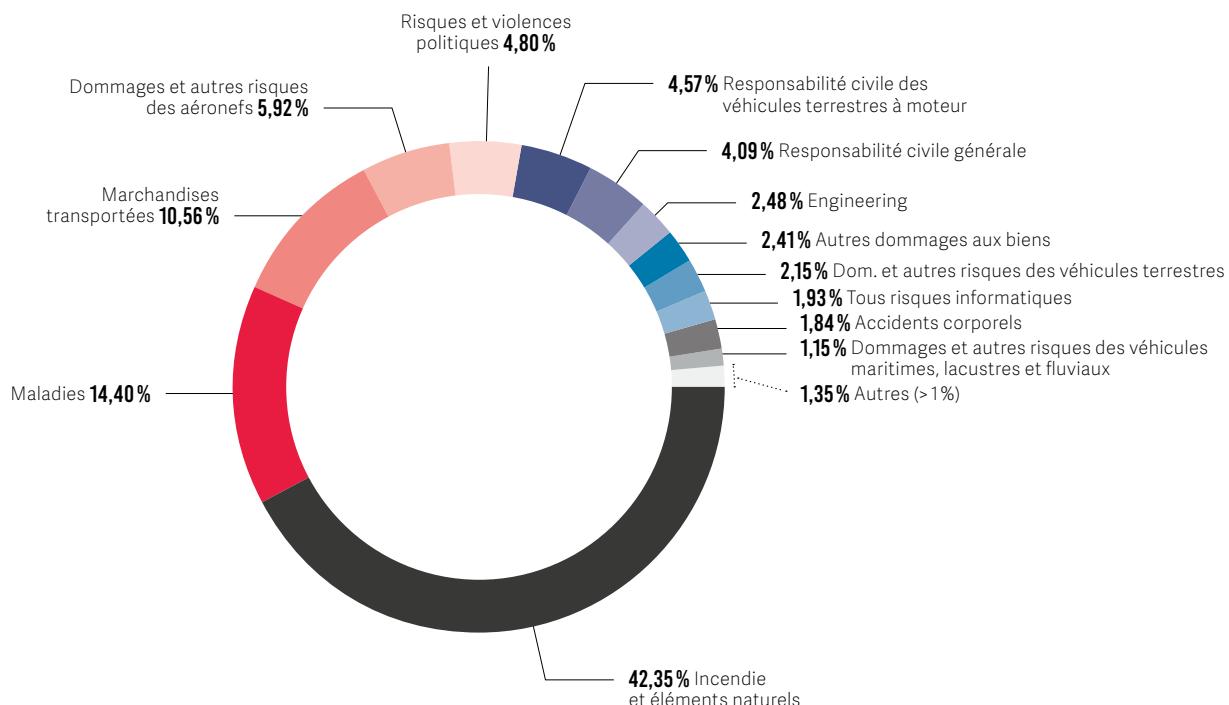
TABLEAU 14 ÉVOLUTION DES PRIMES ÉMISES PAR CATÉGORIE (EN USD)

	2021	2022	2023
Accidents corporels	195 489	2 935 288	2 018 060
Maladies	2 377 274	4 028 168	15 823 008
Responsabilité civile des véhicules terrestres à moteur	3 510 343	3 184 432	5 028 258
Dommages et autres risques des véhicules terrestres	1 122 927	3 738 695	2 365 081
Responsabilité civile des véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	71 814	244 391	339 172
Dommages et autres risques des véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	347 942	2 138 107	1 265 832
Responsabilité civile résultant de l'exploitation des aéronefs			32 955
Dommages et autres risques des aéronefs	4 779 604	1 599 293	6 507 409
Responsabilité civile des véhicules ferroviaires			
Dommages et autres risques des véhicules ferroviaires			
Marchandises transportées	4 505 132	5 679 096	11 611 949
Incendie et éléments naturels	43 598 528	54 888 077	46 547 750
Responsabilité civile générale	3 259 901	4 963 655	4 495 712
Engineering	1 601 894	2 447 051	2 724 087
Crédit			
Caution	149 648	431 349	247 966
Pertes pécuniaires diverses	124 785	120 228	472 925
Protection juridique			
Assistance	22 396	120 044	149 649
Tous risques informatiques	2 214 958	6 542 046	2 126 026
Autres dommages aux biens	4 123 501	4 520 630	2 645 313
Risques et violences politiques	2 450 613	2 997 401	5 271 283
Risques agricoles			
Acceptations Non-Vie			238 898
Total	74 456 751	100 577 950	109 911 335

En 2021, les primes totales s'élevaient à 74,46 millions USD, et en 2022, elles ont connu une nette augmentation pour atteindre 100,58 millions USD, suivi d'une nouvelle progression en 2023 pour atteindre 109,91 millions USD, soit une augmentation globale de 9,25 %.

Les catégories ayant enregistré les hausses les plus marquées incluent Maladies, qui est passée de 2,38 millions USD en 2021 à 15,82 millions USD en 2023. Incendie et éléments naturels a également été une catégorie clé, avec des primes passant de 43,59 millions

USD en 2021 à 46,55 millions USD en 2023. La catégorie Marchandises transportées a connu une forte augmentation, atteignant 11,61 millions USD en 2023 contre 4,51 millions USD en 2021.

FIGURE 18 RÉPARTITION DES PRIMES ÉMISES PAR CATÉGORIE EN 2023

En 2023, la répartition des primes émises par catégorie met en évidence une concentration marquée dans quelques catégories clés. La catégorie Incendie et éléments naturels reste dominante, totalisant 46,55 millions USD, soit environ 42,3% du volume global des primes émises.

La catégorie Maladies enregistre une forte progression, atteignant 15,82 millions USD, ce qui représente près de 14,4% du total. Les Marchandises transportées confirment également leur dynamique

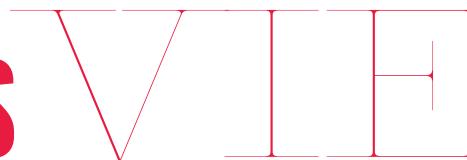
de croissance, avec 11,61 millions USD, soit 10,6% du total des primes émises en 2023.

D'autres catégories, telles que la Responsabilité civile des véhicules terrestres à moteur (5,03 millions USD) et les Risques et violences politiques (5,27 millions USD), bien que moins prépondérantes, occupent des parts significatives du marché.

Enfin, certaines catégories spécialisées comme l'Engineering (2,72 millions USD) et les Pertes pécuniaires diverses (472 925 USD) affichent des croissances modérées.

4.2

ASSURANCES



En 2023, l'examen de l'activité des assurances dans la branche Vie a porté sur trois entreprises. L'examen dans cette branche sera présenté en 4 parties : l'exploitation générale, l'exploitation par catégorie, la réassurance et l'intermédiation.

4.2.1 EXPLOITATION DES ASSURANCES VIE

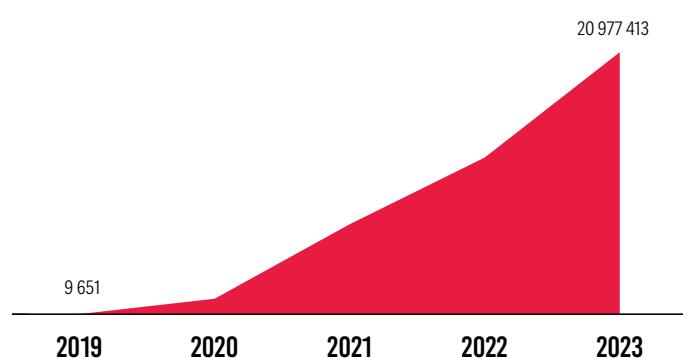
Les opérations d'assurances Vie sont analysées à travers les primes émises, les charges de sinistres, les placements, les charges d'acquisitions et les frais généraux.

4.2.1.1 PRIMES ÉMISES

En 2023, les primes émises en assurance Vie s'élèvent à 20,98 millions USD, enregistrant une progression de 67 % par rapport à 2022 (12,54 millions USD). Cette croissance confirme le développement continu des assurances Vie amorcé depuis l'ouverture du marché à la concurrence.

En somme, sur la période, la production en assurance Vie a progressé de manière exponentielle, passant de 9 651 USD en 2019 à 20,98 millions USD en 2023 soit 217 260 %.

FIGURE 19 ÉVOLUTION DES PRIMES ÉMISES EN ASSURANCE VIE (EN USD)



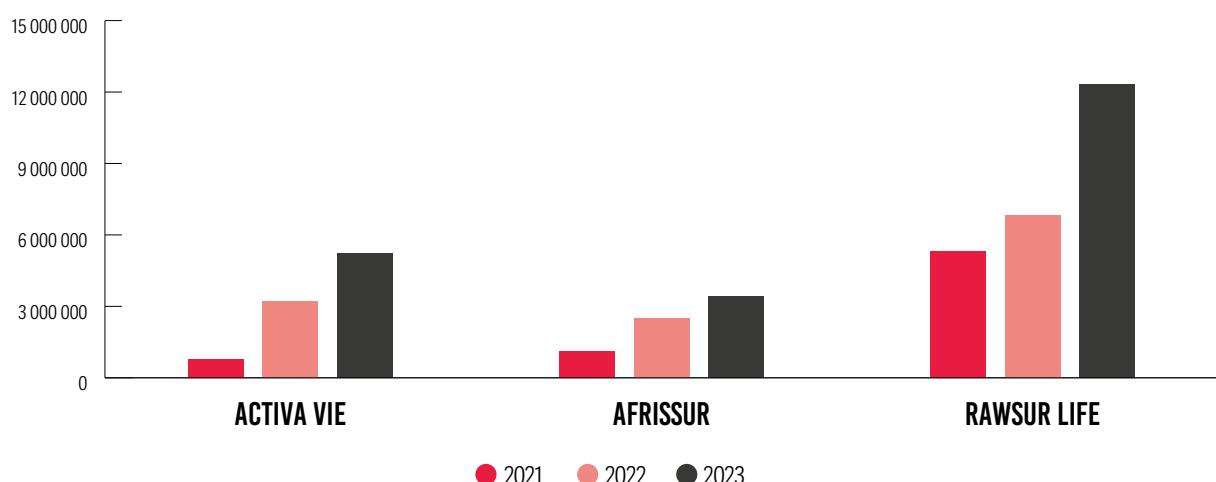
Primes émises	Variation
2019	9 651
2020	1 236 802
2021	482 %
2022	74 %
2023	67 %

a) Primes émises par entreprise

TABLEAU 15 ÉVOLUTION DES PRIMES ÉMISES PAR ENTREPRISE EN ASSURANCE VIE (EN USD)

	2021		2022		2023			Évolution 2023 vs 2022
	Montant	Part de marché	Montant	Part de marché	Montant	Part de marché		
Activa Vie	784 642	10,90 %	3 213 904	25,63 %	5 244 077	25,00 %	63,17 %	
Afrissur	1 120 574	15,56 %	2 499 543	19,93 %	3 416 563	16,29 %	36,69 %	
Rawsur life	5 295 530	73,54 %	6 827 024	54,44 %	12 316 773	58,71 %	80,41 %	
Total	7 200 746	100 %	12 540 471	100 %	20 977 413	100 %	67 %	

FIGURE 20 ÉVOLUTION DES PRIMES ÉMISES PAR ENTREPRISE EN ASSURANCE VIE (EN USD)

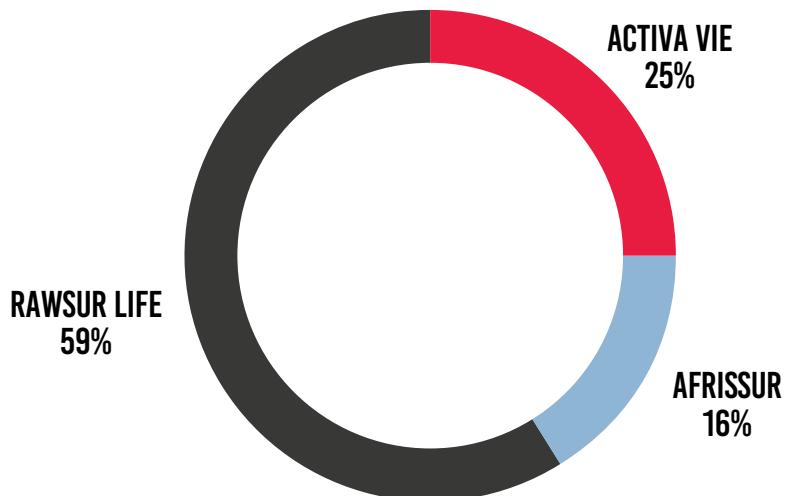


Entre 2021 et 2023, le marché des assurances Vie en RDC a connu une forte croissance, passant de 7,2 millions à 20,9 millions USD, soit une hausse de 191%. Rawsur Life reste le leader

avec 58,7% de part de marché en 2023, bien qu'en recul par rapport à 2021 (73,5%). Activa Vie enregistre la plus forte progression, multipliant ses primes par 6,7 en trois ans, pour

atteindre 25 % de part en 2023. Afrissur triple sa production et atteint 16,3%. Le marché, initialement dominé par un seul acteur, tend vers une répartition plus équilibrée.

FIGURE 21 RÉPARTITION DES PRIMES PAR ENTREPRISE EN ASSURANCE VIE EN 2023



En 2023, les primes se répartissent entre Rawsur Life (58,7%), Activa Vie (25%) et Afrissur (16,3%). Le secteur reste très concentré, mais Activa Vie émerge clairement comme le principal concurrent du leader, tandis qu'Afrissur affiche une croissance plus modérée.

« En 2023, Rawsur Life reste le leader avec 58,7% de part de marché. Activa Vie émerge comme principal concurrent tandis qu'Afrissur affiche une croissance plus modérée. »

b) Primes émises par province

TABLEAU 16 ÉVOLUTION DES PRIMES ÉMISES EN ASSURANCE VIE PAR PROVINCE (EN USD)

	2021		2022		2023	
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
Bas-Uele						
Équateur	13 580	245	28 156	514	29 897	749
Haut-Katanga	784 678	4 756	582 915	5 569	954 870	15 067
Haut-Lomami	4 448	535	19 273	1 122	19 834	1 633
Haut-Uele						
Ituri	23 383	300	32 921	628	49 595	915
Kasai		552	21 056	2 943	32 420	1 684
Kasai Central	14 238	327	38 015	685	52 675	998
Kasai Oriental	28 176	1 404	138 326	1 157	121 063	4 282
Kinshasa	5 622 356	16 962	10 026 193	36 218	17 258 520	56 522
Kongo-Central	8 718	885	119 380	2 015	115 755	2 924
Kwango	1 339	203	15 588	425	15 965	619
Kwilu	12 814	750	58 069	1 571	70 862	2 287
Lomami	1 425	1 095	36 921	2 295	53 096	3 340
Lualaba	141 051	2 585	210 538	9 888	557 379	8 064
Mai-Ndombe						
Maniema	5 929	284	41 083	595	29 919	867
Mongala						
Nord-Kivu	251 963	1 928	593 872	4 181	909 330	6 001
Nord-Ubangi	1 685	346	11 462	725	17 106	1 056
Sankuru	132	205	7 788	430	4 663	627
Sud-Kivu	253 194	1 024	497 958	2 140	543 230	3 120
Sud-Ubangi	2 656	258	6 608	865	40 231	789
Tanganyika	19 426	413	32 683	542	83 221	1 259
Tshopo	9 555	172	21 667	360	17 782	526
Tshuapa						
à l'étranger						
TOTAL	7 200 746	35 229	12 540 470	74 868	20 977 413	113 329

Entre 2021 et 2023, les primes émises en assurance Vie sont passées de 7,2 millions USD à 21 millions USD, soit une progression de 191,3 %. Le nombre de contrats a augmenté de 35 229 à 113 329, représentant une hausse de 221,6 %.

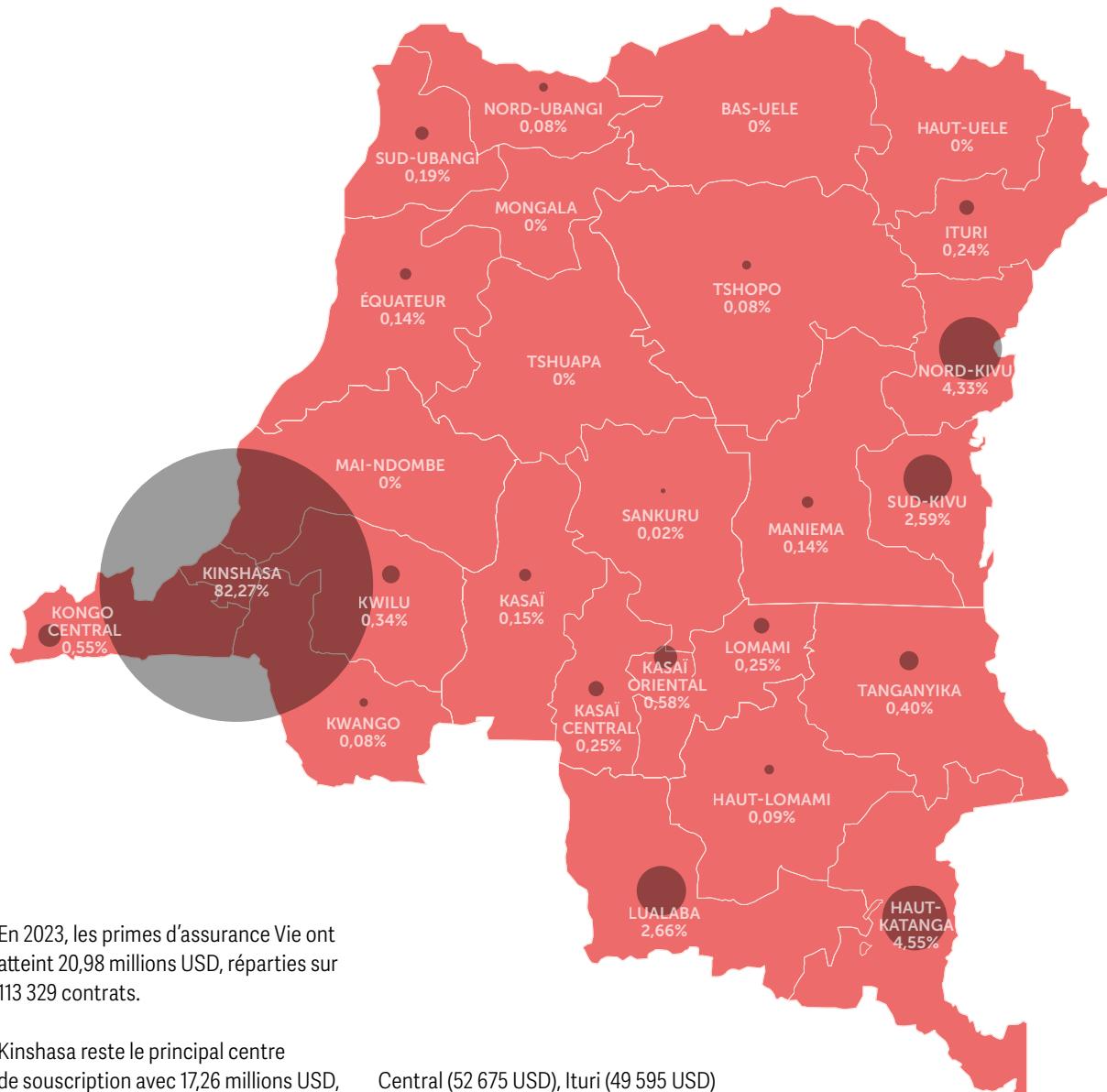
En 2023, Kinshasa concentre 82,3 % des primes, contre 78 % en 2021, confirmant sa prédominance. Le Haut-Katanga suit avec 4,6 %, devant le Nord-Kivu (4,3 %) et le Lualaba (2,7 %).

Plusieurs provinces enregistrent une hausse marquée des primes entre 2021 et 2023, notamment le Sud-Ubangi (de 2 656 USD à 40 231 USD), le Tanganyika (de 19 426 USD

à 83 221 USD), et le Kasai Central (de 14 238 USD à 52 675 USD). À l'inverse, certaines provinces comme le Sankuru (de 7 788 USD à 4 663 USD) et le Kasai Oriental (de 138 326 USD à 121 063 USD) affichent un recul.

Les provinces du Bas-Uele, Haut-Uele, Mongala, Maï-Ndombe et Tshuapa ne présentent aucune prime d'assurance Vie déclarée sur la période.

FIGURE 22 RÉPARTITION DES PRIMES ÉMISES PAR PROVINCE EN ASSURANCE VIE EN 2023



En 2023, les primes d'assurance Vie ont atteint 20,98 millions USD, réparties sur 113 329 contrats.

Kinshasa reste le principal centre de souscription avec 17,26 millions USD, soit 82,3 % du total des primes. Suivent le Haut-Katanga avec 954 870 USD (4,6 %), le Nord-Kivu avec 909 330 USD (4,3 %), et le Lualaba avec 557 379 USD (2,7 %).

Les provinces de Sud-Kivu (543 230 USD), Tanganyika (83 221 USD), Kasaï Oriental (121 063 USD), Kasaï

Central (52 675 USD), Ituri (49 595 USD) et Lomami (53 096 USD) présentent des volumes compris entre 0,2 % et 0,6 % du total.

Les autres provinces, comme Kwilu, Kasaï, Maniema, Kongo-Central, Kwango, Haut-Lomami, Nord-Ubangi, Sud-Ubangi, Équateur et Tshopo, ont des primes inférieures à 0,2 % chacune.

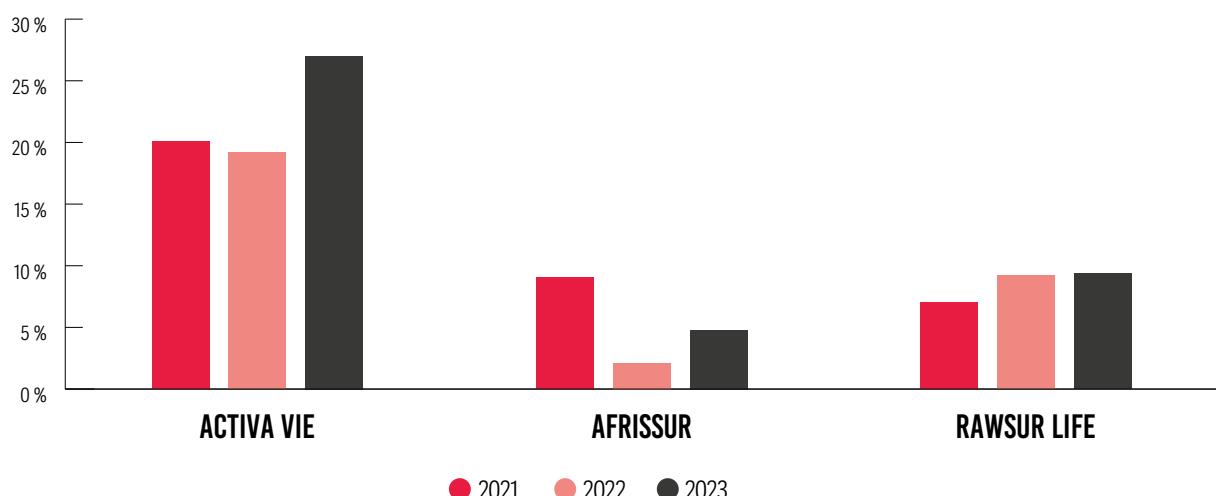
Enfin, aucune activité n'a été enregistrée dans les provinces restantes.

4.2.1.2 CHARGES DES SINISTRES¹

TABLEAU 17 ÉVOLUTION DES CHARGES DE SINISTRE EN ASSURANCE VIE PAR ENTREPRISE (EN USD)

	2021			2022			2023			Évolution 2023 vs 2022
	Montant	Primes émises	S/P	Montant	Primes émises	S/P	Montant	Primes émises	S/P	
Activa Vie	157 331	784 642	20,05 %	615 425	3 213 904	19,15 %	1 416 168	5 244 077	27,01 %	130,11 %
Afrissur	101 144	1 120 574	9,03 %	52 861	2 499 543	2,11 %	163 705	3 416 563	4,79 %	209,69 %
Rawsur life	371 845	5 295 530	7,02 %	630 217	6 827 024	9,23 %	1 154 454	12 316 773	9,37 %	83,18 %
Total	630 320	7 200 746	8,75 %	1 298 503	12 540 471	10,35 %	2 734 328	20 977 413	13,03 %	110,58 %

FIGURE 23 ÉVOLUTION DU TAUX DE CHARGE SUR PRIMES ACQUISES EN ASSURANCE VIE PAR ENTREPRISE



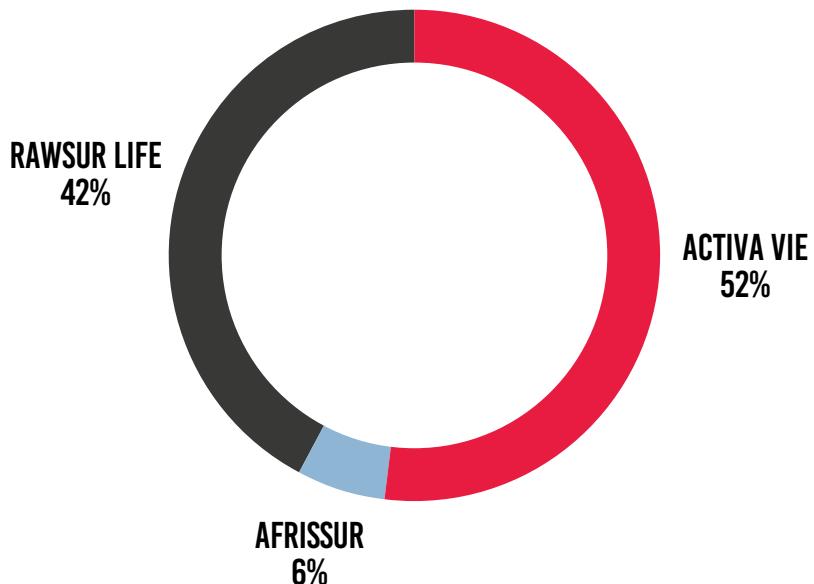
En 2023, les charges de sinistre de la branche Vie ont été évalué à 2 734 328 USD, soit une augmentation de 110,58% par rapport à 2022. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des charges dans plusieurs entreprises. Activa Vie a observé

une forte hausse de ses charges de 130,11%, totalisant 1 416 168 USD, avec un ratio S/P de 27,01%. Afrissur a également enregistré une hausse significative de 209,69%, portant ses charges à 163 705 USD, avec un ratio S/P de 4,79%.

Rawsur Life a constaté une augmentation plus modérée de 83,18%, avec des charges de 1 154 454 USD et un ratio S/P de 9,37%.

¹ Montant correspond à la charge de sinistres qui est égale aux sinistres payés de l'exercice N plus la provision de sinistres de l'exercice N moins la provision de sinistres de l'exercice N-1.

FIGURE 24 RÉPARTITION DE LA CHARGE DES SINISTRES PAR ENTREPRISE EN ASSURANCE NON-VIE EN 2023

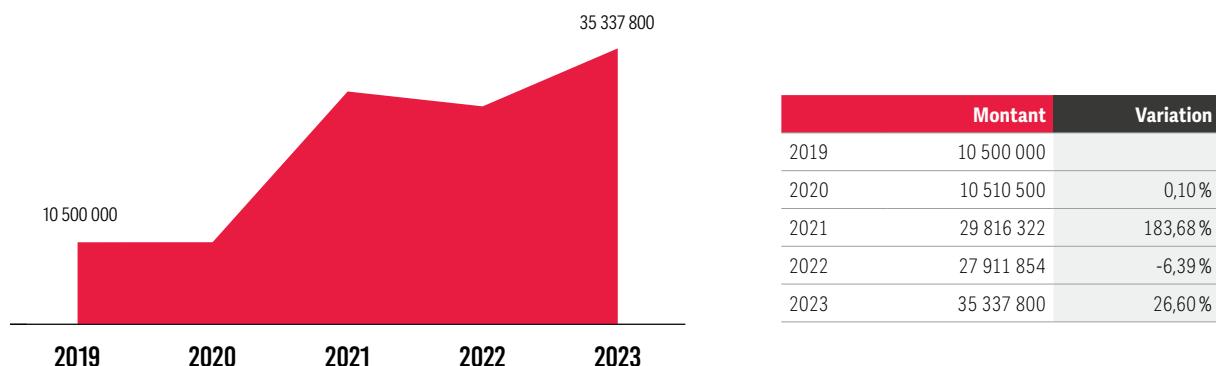


En 2023, la répartition des charges de sinistre dans la branche Vie montre également une concentration sur quelques entreprises. Activa Vie a représenté la part la plus importante avec 1 416 168 USD, soit 51,8 % des charges totales. Rawsur Life suit avec

1 154 454 USD, représentant 42,2 % des charges totales. Afrissur, bien que présentant une augmentation importante en termes de pourcentage, a contribué à hauteur de 163 705 USD, soit 6 % des charges totales de la branche Vie.

4.2.1.3 PLACEMENTS

FIGURE 25 ÉVOLUTION DES PLACEMENTS EFFECTUÉS EN ASSURANCE VIE (EN USD)



Entre 2019 et 2023, les placements effectués dans le cadre des opérations d'assurance Vie sont passés de 10,5 millions USD à 35,34 millions USD, soit une progression cumulée de 236,55 % sur la période. Après une quasi-stagnation entre 2019 et 2020 (+0,10 %), une forte

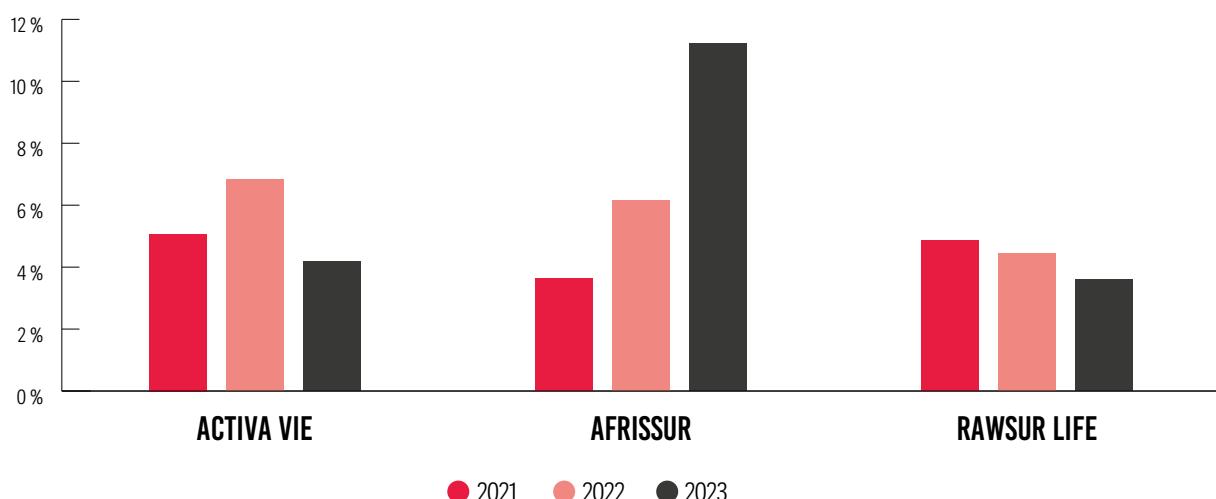
augmentation est enregistrée en 2021 (+183,68 %), notamment en raison de l'agrément de deux nouvelles sociétés d'assurances Vie, portant les placements à 29,82 millions USD. En 2022, une baisse de 6,39 % est observée, ramenant le montant à 27,91 millions USD.

En 2023, les placements repartent à la hausse avec une croissance de 26,60 %, atteignant 35,34 millions USD à fin d'année. La tendance globale sur la période 2019-2023 reste orientée à la hausse.

TABLEAU 18 ÉVOLUTION DES PLACEMENTS EN ASSURANCE VIE PAR ENTREPRISE (EN USD)

	2021			2022			2023			Évolution 2023 vs 2022
	Montant	Produit de placement	TRMP	Montant	Produit de placement	TRMP	Montant	Produit de placement	TRMP	
Activa Vie	9 500 000	481 727	5,07 %	9 901 235	675 360	6,82 %	12 701 601	532 037	4,19 %	28,28 %
Afrissur	9 516 322	346 859	3,64 %	5 960 619	366 759	6,15 %	3 200 381	359 095	11,22 %	-46,31 %
Rawsur life	10 800 000	524 421	4,86 %	12 050 000	535 912	4,45 %	19 334 155	695 498	3,60 %	60,45 %
Total	29 816 322	1 353 007	4,54 %	27 911 854	1 578 031	5,65 %	35 236 137	1 586 629	4,50 %	26,24 %

FIGURE 26 ÉVOLUTION DU TAUX DE RENDEMENT MOYEN DES PLACEMENTS EN ASSURANCE VIE PAR ENTREPRISE



Entre 2021 et 2023, les placements effectués dans le cadre des opérations d'assurance Vie sont passés de 29,82 millions USD à 35,34 millions USD, soit une hausse globale de 18,5 % sur la période.

Après une baisse de 6,39 % en 2022, les placements sont passés de 29,82 millions USD à 27,91 millions USD. Cette diminution intervient après une forte croissance en 2021, marquant une période d'ajustement.

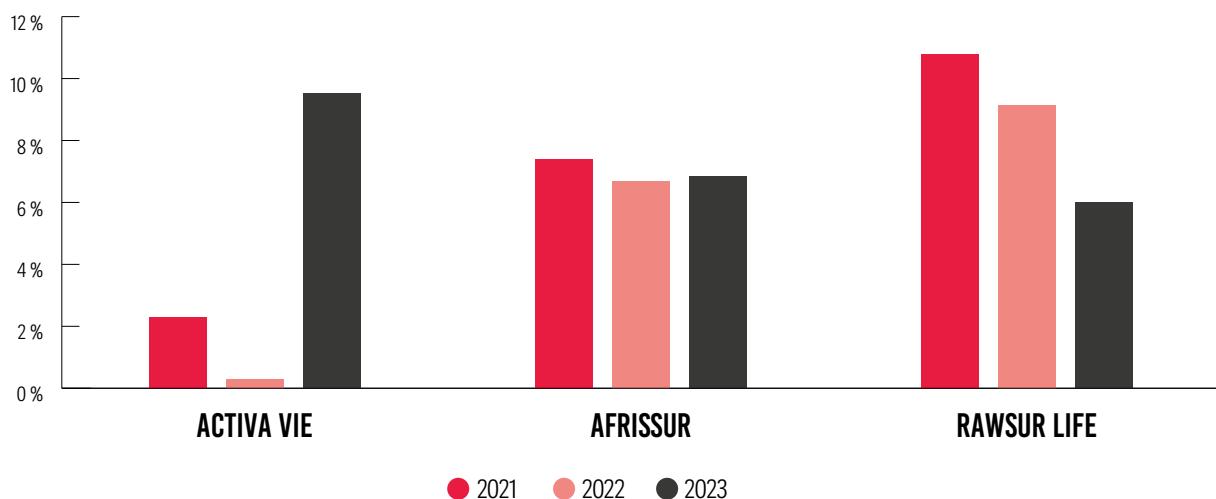
En 2023, la dynamique repart à la hausse avec une progression de 26,60 %, portant le volume des placements à 35,34 millions USD. Cette évolution confirme une orientation positive sur les deux des trois années de la période analysée.

4.2.1.4 CHARGES D'ACQUISITIONS

TABLEAU 19 ÉVOLUTION DES CHARGES D'ACQUISITIONS PAR ENTREPRISE EN ASSURANCE VIE (EN USD)

	2021			2022			2023		
	Primes émises	Charges d'acquisitions	Part %	Primes émises	Charges d'acquisitions	Part %	Primes émises	Charges d'acquisitions	Part %
Activa Vie	784 642	18 059	2,30 %	3 213 904	9 524	0,30 %	5 244 077	499 297	9,52 %
Afrissur	1 120 574	82 973	7,40 %	2 499 543	167 131	6,69 %	3 416 563	233 974	6,85 %
Rawsur life	5 295 530	571 520	10,79 %	6 827 024	624 777	9,15 %	12 316 773	738 513	6,00 %
Total	7 200 746	672 552	9,34 %	12 540 471	801 432	6,39 %	20 977 413	1 471 785	7,02 %

FIGURE 27 ÉVOLUTION DU TAUX DES CHARGES D'ACQUISITIONS SUR LES PRIMES ÉMISES PAR ENTREPRISE EN ASSURANCE VIE



Entre 2021 et 2023, les charges d'acquisition des entreprises d'assurances Vie ont évolué de manière significative. Activa Vie a enregistré une augmentation notable de ses charges, passant de 18 059 USD en 2021 à 499 297 USD en 2023, représentant 2,30 % des primes émises en 2021 et 9,52 % en 2023. Afrissur a également observé une hausse de ses charges, passant de 82 973 USD en 2021

à 233 974 USD en 2023, bien que la part des primes émises allouée aux charges d'acquisition ait légèrement diminué (7,40 % en 2021 à 6,85 % en 2023).

Rawsur Life a vu ses charges d'acquisition augmenter, passant de 571 520 USD en 2021 à 738 513 USD en 2023, bien que la part des primes émises allouée aux charges ait diminué, passant de 10,79 % à 6,00 %.

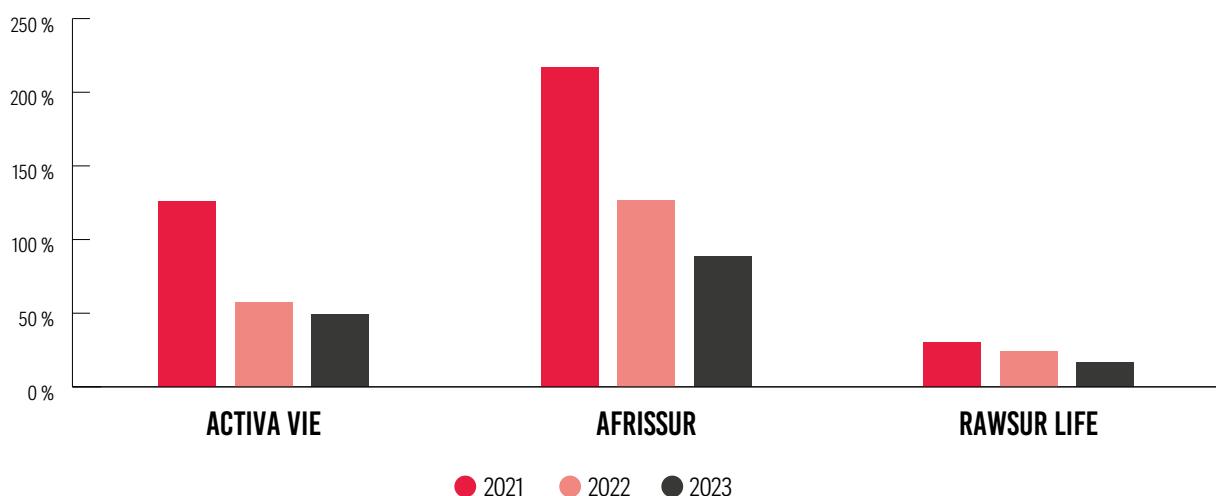
Au total, les charges d'acquisition dans la branche Vie ont augmenté, passant de 672 552 USD en 2021 à 1 471 785 USD en 2023, représentant une part des primes émises de 9,34 % en 2021 à 7,02 % en 2023. Cette évolution reflète un ajustement des entreprises face à la croissance des primes et à l'évolution de leurs stratégies d'acquisition.

4.2.1.5 FRAIS GÉNÉRAUX

TABLEAU 20 ÉVOLUTION DES FRAIS GÉNÉRAUX EN ASSURANCE VIE PAR ENTREPRISE (EN USD)

	2021			2022			2023		
	Primes émises	Frais généraux	FG/PE	Primes émises	Frais généraux	FG/PE	Primes émises	Frais généraux	FG/PE
Activa Vie	784 642	988 829	126,02 %	3 213 904	1 850 113	57,57 %	5 244 077	2 597 061	49,52 %
Afrissur	1 120 574	2 427 934	216,67 %	2 499 543	3 168 169	126,75 %	3 416 563	3 038 327	88,93 %
Rawsur life	5 295 530	1 590 582	30,04 %	6 827 024	1 662 942	24,36 %	12 316 773	2 065 973	16,77 %
Total	7 200 746	5 007 345	69,54 %	12 540 471	6 681 224	53,28 %	20 977 413	7 701 360	36,71 %

FIGURE 28 ÉVOLUTION DU TAUX DES FRAIS GÉNÉRAUX SUR LES PRIMES ÉMISES EN ASSURANCE VIE



Entre 2021 et 2023, les frais généraux en assurance Vie ont globalement augmenté en valeur absolue, mais leur part dans les primes émises a nettement diminué. Activa Vie est passée de 988 829 USD à 2,6 millions USD, avec un ratio en baisse de 126,02 % à 49,52 %. Afrissur a connu une forte réduction du taux, passant de 216,67 % en 2021 à 88,93 % en 2023, malgré une hausse continue des primes.

Rawsur Life affiche une maîtrise notable de ses frais, avec un taux en baisse constante de 30,04 % à 16,77 %, en parallèle d'une forte croissance de ses primes émises.

Au niveau du marché, les frais généraux sont passés de 5 à 7,7 millions USD, pour un ratio global en nette diminution : de 69,54 % en 2021 à 36,71 % en 2023. Cette évolution traduit une amélioration de l'efficience opérationnelle des assureurs Vie.

« Les frais généraux en assurance Vie ont globalement augmenté en valeur absolue, mais leur part dans les primes émises a nettement diminué. »

4.2.2 BRANCHES D'ACTIVITÉS EN ASSURANCE VIE

4.2.2.1 STRUCTURE DU PORTEFEUILLE

Les assurances Vie se divisent en douze principales catégories de risques, parmi lesquelles cinq n'ont pas encore enregistré de souscriptions.

TABLEAU 21 ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU PORTEFEUILLE PAR CATÉGORIE (EN USD)

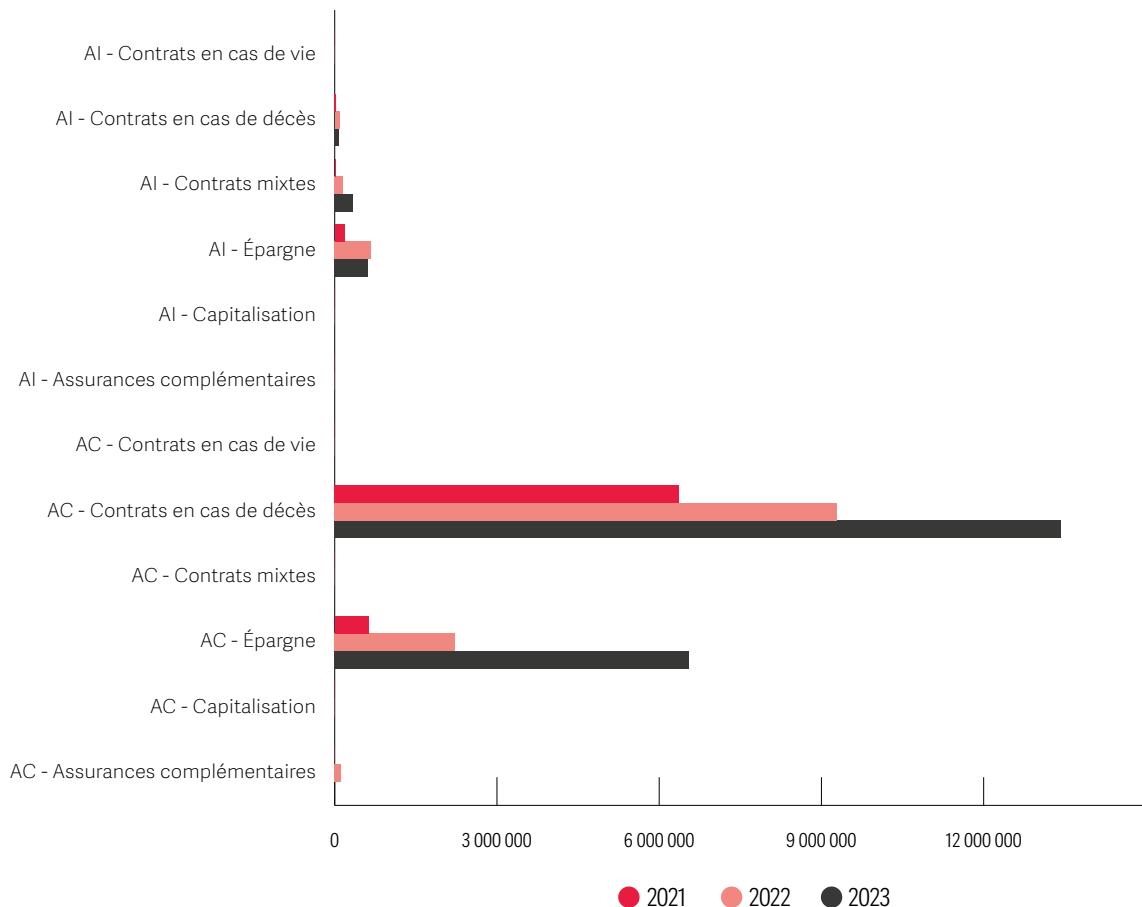
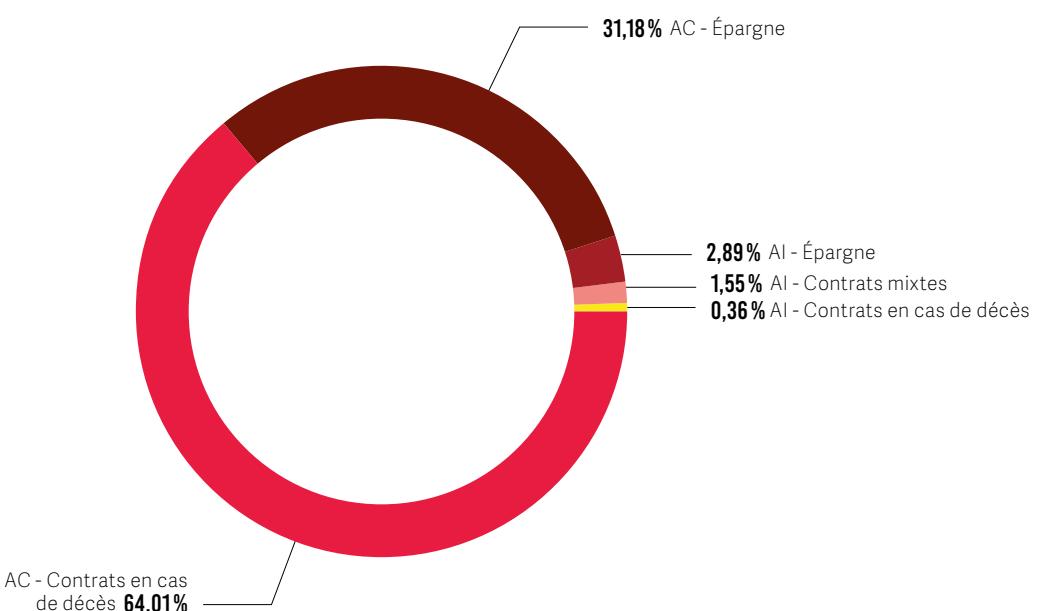
	2021		2022		2023		
	Primes émises	Part	Primes émises	Part	Primes émises	Part	Évolution 2022 VS 2023
Assurances individuelles	Contrats en cas de vie	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
	Contrats en cas de décès	18 517	0,3 %	84 626	0,7 %	75 241	0,4 %
	Contrats mixtes	17 819	0,3 %	155 216	1,2 %	325 180	1,6 %
	Épargne	176 921	2,5 %	667 264	5,3 %	606 817	2,9 %
	Capitalisation	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
	Assurances complémentaires	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Assurances collectives	Contrats en cas de vie	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
	Contrats en cas de décès	6 365 480	88,4 %	9 291 211	74,1 %	13 428 414	64,0 %
	Contrats mixtes	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
	Épargne	622 009	8,6 %	2 228 397	17,8 %	6 541 760	31,2 %
	Capitalisation	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
	Assurances complémentaires	0 %	113 756	0,9 %	0 %	0 %	-100 %
Total		7 200 746	100%	12 540 470	100%	20 977 413	100%
							67,3 %

Entre 2021 et 2023, la structure du portefeuille en assurance Vie a évolué de manière marquée. La catégorie des contrats en cas de décès (Assurances Collectives) a diminué, passant de 88,40 % en 2021 à 74,09 % en 2022, puis à 64,01 % en 2023. Malgré une augmentation des primes émises de 44,5 % entre

2021 et 2023. La catégorie Épargne (Assurances Collectives - Epargne) a vu sa part augmenter de manière significative, passant de 8,64 % en 2021 à 17,77 % en 2022, puis à 31,18 % en 2023.

En parallèle, la catégorie des contrats mixtes (Assurances Individuelles) a enregistré une forte croissance,

avec une augmentation de 109,5 % des primes émises entre 2022 et 2023, ce qui a permis à sa part de passer de 1,24 % à 1,55 %. En revanche, les contrats en cas de décès (Assurance Individuelle) ont observé une réduction de leur part de 11,1 % entre 2022 et 2023.

FIGURE 29 ÉVOLUTION DES PRIMES ÉMISES PAR CATÉGORIE (EN USD)**FIGURE 30** RÉPARTITION DES PRIMES ÉMISES PAR CATÉGORIE EN ASSURANCE VIE EN 2023

En 2023, la structure du portefeuille en assurance Vie est dominée par la catégorie des contrats en cas de décès (Assurances Collectives), représentant la part la plus importante du portefeuille avec 64,01% des primes

émises, bien que cette part ait diminué par rapport aux années précédentes. La catégorie Épargne (Assurance Collective - épargne) a enregistré une progression significative, représentant 31,18% des primes émises. Les contrats

mixtes (Assurance Individuelle) ont également pris une place notable, avec 1,55 % des primes émises, tandis que les contrats en cas de décès (Assurance Individuelle) ont représenté 0,36 % du total des primes émises.

4.2.2.2 COMPTES D'EXPLOITATIONS

TABLEAU 22 ÉVOLUTION DU COMPTE D'EXPLOITATION DE LA BRANCHE VIE (EN USD)

	2021		2022		2023		
	Montant	% Primes émises	Montant	% Primes émises	Montant	% Primes émises	Évolution 2022 vs 2023
Primes émises	7 200 746	100%	12 540 471	100%	20 977 413	100%	67,3 %
Charges des prestations	548 562	7,6 %	1 285 280	10,2 %	1 821 690	8,7 %	41,7 %
Variations provisions mathématiques	2 224 962	30,9 %	4 688 946	37,4 %	9 108 591	43,4 %	94,3 %
Autres provisions techniques	81 758	1,1 %	13 223	0,1 %	912 637	4,4 %	6801,7 %
Commissions d'acquisitions	672 552	9,3 %	801 432	6,4 %	1 471 785	7,0 %	83,6 %
Marge technique brute	3 672 913	51,0 %	5 751 589	45,9 %	7 662 710	36,5 %	33,2 %
Résultat de réassurance	-1 011 413	-14,0 %	-1 250 366	-10,0 %	-1 578 223	-7,5 %	26,2 %
Marge technique nette	2 661 500	37,0 %	4 501 223	35,9 %	6 084 486	29,0 %	35,2 %
Produits financiers nets	910 271	12,6 %	1 369 891	10,9 %	1 415 639	6,7 %	3,3 %
Résultat financier	3 571 771	49,6 %	5 871 113	46,8 %	7 500 125	35,8 %	27,7 %
Frais généraux	5 007 345	69,5 %	6 681 224	53,3 %	7 701 360	36,7 %	15,3 %
Pertes et profits divers	-3 272	0 %	61 181	0,5 %	-10 911	-0,1 %	117,8 %
Résultat avant impôt	-1 438 846	-20,0 %	-748 929	-6,0 %	-212 146	-1,0 %	71,7 %
Impôt sur le bénéfice et profit	338 798	4,7 %	590 210	4,7 %	418 496	2,0 %	29,1 %
Résultat net	-1 777 644	-24,7 %	-1 339 139	-10,7 %	-630 642	-3,0 %	52,9 %

Entre 2021 et 2023, les primes émises en assurance Vie ont connu une forte augmentation de 67,3 %, passant de 12,5 millions USD en 2022 à 21 millions USD en 2023.

Les charges des prestations ont augmenté de 41,7 %, atteignant 1,8 million USD en 2023, contre 1,3 million USD en 2022. Les provisions mathématiques ont également fortement augmenté de 94,3 %, passant de 4,7 millions USD en 2022 à 9,1 millions USD en 2023, représentant 43,4 % des primes émises en 2023.

La marge technique brute a enregistré une augmentation de 33,2 %, atteignant 7,7 millions USD en 2023 contre 5,8 millions USD en 2022. Cependant, le résultat de réassurance s'est détérioré, passant de -1,25 million USD en 2022 à -1,58 million USD en 2023. En conséquence, la marge technique nette a augmenté de 35,2 %, atteignant 6,1 millions USD en 2023 contre 4,5 millions USD en 2022.

Le résultat financier a augmenté de 27,7 %, atteignant 7,5 millions USD en 2023 contre 5,9 millions

USD en 2022. Les frais généraux ont augmenté de 15,3 %, atteignant 7,7 millions USD en 2023. Le résultat avant impôt s'est amélioré de 71,7 %, se situant à -212 146 USD en 2023, contre une perte de 748 929 USD en 2022. Enfin, le résultat net a enregistré une nette amélioration, passant de -1,34 million USD en 2022 à -630 642 USD en 2023, soit une réduction de la perte de 52,9 %.

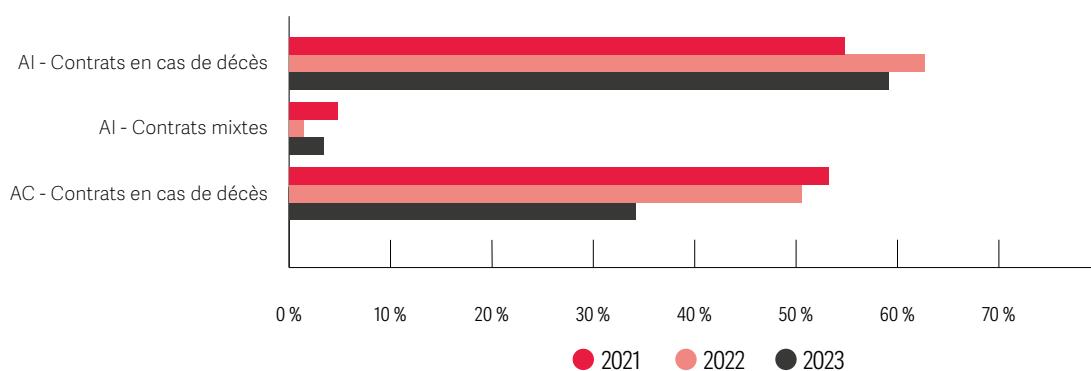
4.2.3 RÉASSURANCE EN ASSURANCE VIE

4.2.3.1 PRIMES CÉDÉES

TABLEAU 23 ÉVOLUTION DES PRIMES CÉDÉES EN ASSURANCE VIE PAR BRANCHE (EN USD)

	2021			2022			2023			Évolution 2022 VS 2023	
	Primes émises	Primes cédées	Taux de cession	Primes émises	Primes cédées	Taux de cession	Primes émises	Primes cédées	Taux de cession		
Assurances individuelles	Contrats en cas de vie		0 %		0 %				0 %	0 %	
	Contrats en cas de décès	18 517	10 148	54,80 %	84 626	53 013	62,64 %	75 241	44 456	59,08 %	
	Contrats mixtes	17 819	844	4,74 %	155 216	2 189	1,41 %	325 180	11 012	3,39 %	
	Épargne	176 921		0 %	667 264		0 %	606 817		0 %	
	Capitalisation			0 %			0 %		0 %	0 %	
	Assur. complémentaires			0 %			0 %		0 %	0 %	
Assurances collectives	Contrats en cas de vie		0 %		0 %				0 %	0 %	
	Contrats en cas de décès	6 365 480	3 385 941	53,19 %	9 291 211	4 698 818	50,57 %	13 428 414	4 588 479	34,17 %	
	Contrats mixtes			0 %			0 %		0 %	0 %	
	Épargne	622 009		0 %	2 228 397		0 %	6 541 760		0 %	
	Capitalisation			0 %			0 %		0 %	0 %	
	Assur. complémentaires			0 %	113 756		0 %		0 %	-100 %	
Total		7 200 746	3 396 933	47,17 %	12 540 470	4 754 021	37,91 %	20 977 413	4 643 947	22,14 %	67,28 %

FIGURE 31 ÉVOLUTION DES PRIMES CÉDÉES EN ASSURANCE VIE PAR BRANCHE



Les contrats en cas de décès, bien que les primes émises aient diminué en 2023 par rapport à 2022, la part cédée a suivi une tendance à la baisse, passant de 62,64% en 2022 à 59,08% en 2023.

Les contrats mixtes, qui avaient enregistré une forte progression des primes en 2022, ont montré une

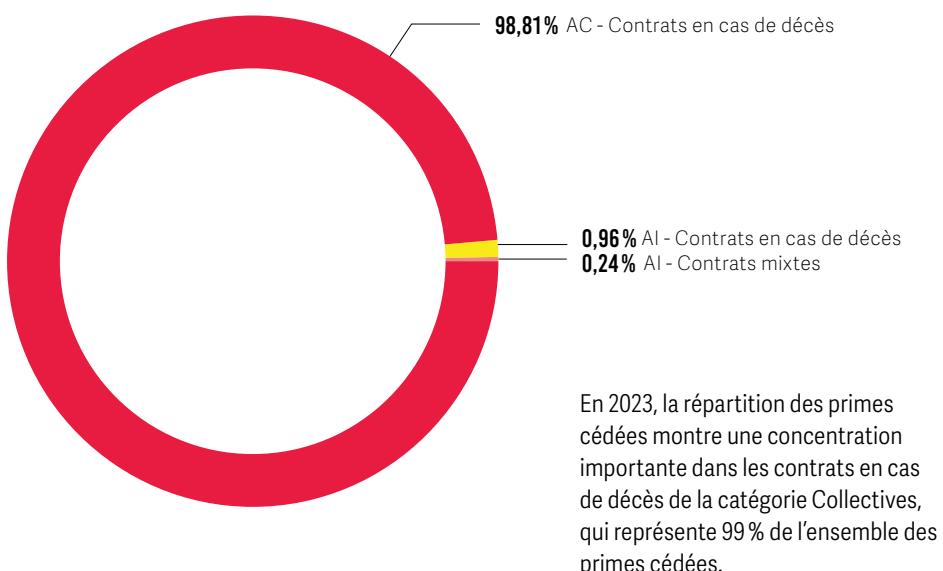
croissance notable du taux de cession en 2023, avec une augmentation significative des primes cédées, atteignant 109,50% en comparaison à l'année précédente.

Concernant les contrats en cas de décès dans la catégorie Collectives, bien qu'il y ait une augmentation des primes émises,

la cession a considérablement diminué, passant de 50,57% en 2022 à 34,17% en 2023.

Enfin, la catégorie d'épargne dans la catégorie collective a montré une augmentation significative des primes émises et de la part cédée, enregistrant une variation impressionnante de 193,56% en 2023 par rapport à 2022.

FIGURE 32 RÉPARTITION DES PRIMES CÉDÉES EN ASSURANCE VIE PAR CATÉGORIE EN 2023



4.2.3.2 TYPE DE RÉASSURANCE

TABLEAU 24 ÉVOLUTION DES PRIMES CÉDÉES PAR TYPE DE PLACEMENTS EN ASSURANCE VIE (EN USD)

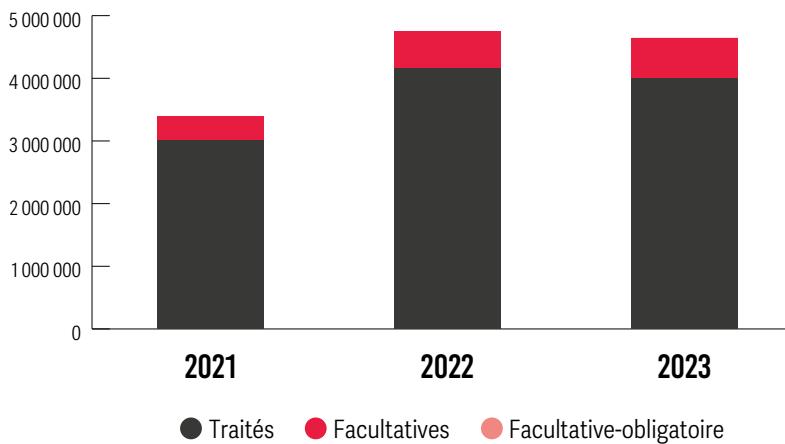
	2021	2022	2023
Traités	3 001 595	4 150 035	3 999 135
Facultatives	395 338	603 986	644 812
FACOB	0	0	0
Total primes cédées	3 396 933	4 754 021	4 643 947

Entre 2021 et 2023, les primes cédées en assurance Vie ont connu une évolution mesurée. Les primes traitées ont légèrement diminué de 4,15 millions USD en 2022 à 3,99 millions USD en 2023, après avoir augmenté en 2022 par rapport à 2021, où elles s'élevaient à 3,00 millions USD.

Les primes facultatives ont, quant à elles, enregistré une croissance constante, passant de 395 338 USD en 2021 à 644 812 USD en 2023. Cette augmentation est régulière sur la période, bien qu'elles représentent une part bien inférieure aux primes traitées.

Les FACOB n'ont enregistré aucune prime cédée pendant la période 2021-2023, confirmant leur absence dans les types de placements pour les assurances Vie.

FIGURE 33 ÉVOLUTION DES PRIMES CÉDÉES PAR TYPE DE PLACEMENTS EN ASSURANCE VIE (EN USD)



« Les FACOB n'ont enregistré aucune prime cédée pendant la période 2021-2023. »

4.2.3.3 EXPLOITATION

TABLEAU 25 ÉVOLUTION DU COMPTE D'EXPLOITATION DE LA RÉASSURANCE (EN USD)

	2021		2022		2023		
	Montant	% Primes émises	Montant	% Primes émises	Montant	% Primes émises	Évolution 2022 vs 2023
Primes émises	7 200 746	100 %	12 540 471	100 %	20 977 413	100 %	67,28 %
Primes cédées aux réassureurs	3 396 933	47,17 %	4 754 021	37,91 %	4 643 947	22,14 %	-2,32 %
Part des réassureurs dans les sinistres et les capitaux	169 678	2,36 %	283 816	2,26 %	652 662	3,11 %	129,96 %
Provisions mathématiques à la charge des réassureurs (+/-)	984 926	13,68 %	1 769 019	14,11 %	705 938	3,37 %	-60,09 %
Commission à la charge des réassureurs	1 233 047	17,12 %	1 465 376	11,69 %	1 722 298	8,21 %	17,53 %
Sinistres et charges incomptes aux réassureurs	2 387 650	33,16 %	3 518 211	28,05 %	3 080 897	14,69 %	-12,43 %
Intérêts sur dépôts des réassureurs	2 129	0,03 %	14 556	0,12 %	15 173	0,07 %	4,24 %
Résultat de la réassurance	1 011 413	14,05 %	1 250 366	9,97 %	1 578 223	7,52 %	26,22 %

Bien que certaines catégories comme les contrats mixtes aient enregistré une hausse significative des primes cédées (+109,5 %), le total des primes cédées a légèrement reculé de 2,32 %, en raison d'une baisse sur d'autres segments.

Les commissions à la charge des réassureurs ont, quant à elles, enregistré une croissance de 17,53 %, pour s'établir à 1,72 million USD.

En parallèle, la part des réassureurs dans les prestations a progressé de 129,96 %, atteignant 652 662 USD, tandis que leur part dans les charges globales a fortement diminué de 12,43 %, pour s'établir à 3,08 millions USD.

4.2.4 INTERMÉDIATION

4.2.4.1 PRIMES ÉMISES PAR INTERMÉDIAIRE

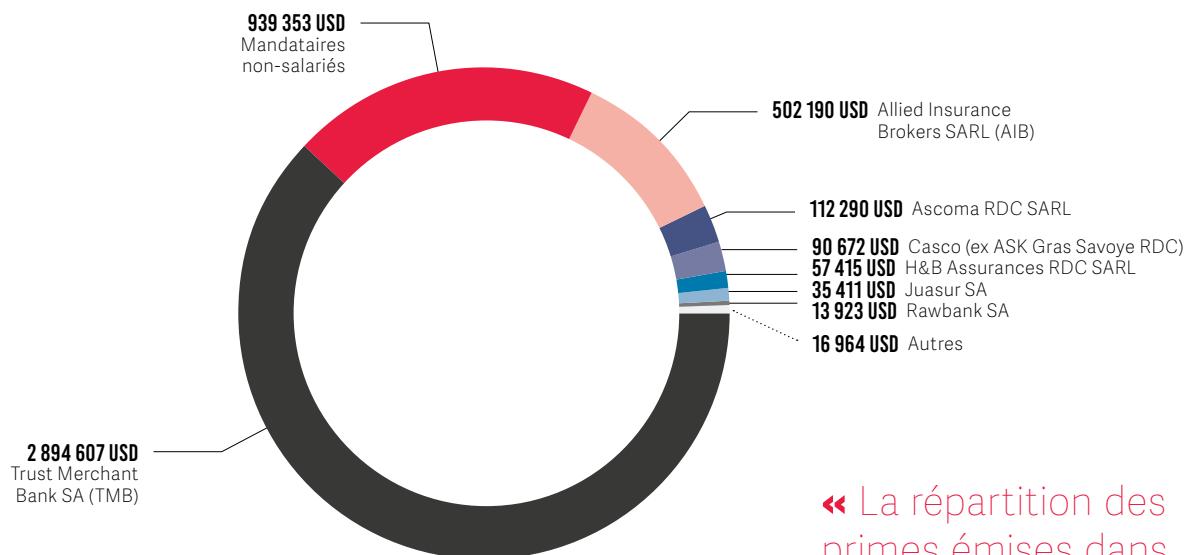
TABLEAU 26 ÉVOLUTION DES PRIMES ÉMISES PAR INTERMÉDIAIRE (EN USD)

Intermediaires	2021	2022	2023
1 Afrika Risk Assureurs-Conseils SARL			
2 Ageas Akor SARLU (AG Activa)			
3 Allied Insurance Brokers SARL (AIB)	663 417	214 371	502 190
4 Ascoma RDC SARL	78 802	135 844	112 290
5 Assurances Okapi SARL		800	
6 Assurances Le Jeune SARL			
7 Barorld RDC SARL			
8 Casco (ex ASK Gras Savoye RDC)	43 544	80 661	90 672
9 Élite Congo SARL			
10 Ets Mont-Goma (M. Kampema Lubala)	7 491		
11 Exa SAS			
12 Forge Assurances SARL			
13 Green Tech Assurance			
14 H&B Assurances RDC SARL		298 783	57 415
15 Immoaf Assurances SARLU			
16 International Insurance SA			
17 Juasur SA	1 125	2 999	35 411
18 La Royale d'Assurances SARL			
19 Orbis SAU			
20 Preventis Assurances RDC SAS (AG Activa)	200	580	
21 Rawbank SA			13 923
22 Rosario Services SA			
23 SCA Inter A santé SARL	530	790	960
24 Société Dambana assurances SARLU (SODASSUR)			
25 Southwest Consulting SARL			
26 True Insurance and Reinsurance Group SARLU			
27 Trust Merchant Bank SA (TMB)	909 832	2 029 414	2 894 607
28 Yangsur SARL			
29 Mandataires non-salariés	547 662	1 307 649	939 353
30 Autres	2 364	115 975	16 004
Total	2 254 967	4 187 867	4 662 824

Entre 2021 et 2023, les primes émises par les intermédiaires dans la branche Vie ont connu une augmentation notable. Le total des primes est passé de 2,25 millions USD en 2021 à 4,66 millions USD en 2023.

Cette évolution a été principalement marquée par les performances de certains intermédiaires comme Trust Merchant Bank SA (TMB), dont les primes ont considérablement augmenté, passant de 909 832 USD en 2021 à 2,89 millions USD en 2023.

Les « mandataires non-salariés » ont vu leurs primes augmenter, atteignant 939 353 USD en 2023, contre 547 662 USD en 2021.

FIGURE 34 RÉPARTITION DES PRIMES ÉMISES PAR INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE VIE EN 2023

En 2023, la répartition des primes émises dans la branche Vie est dominée par Trust Merchant Bank SA (TMB) avec environ 2,89 millions USD, renforçant son poids dans la distribution des produits d'assurance Vie.

Les mandataires non-salariés ont connu une progression remarquable, émettant 939 353 USD en 2023 contre 96 657 USD en 2022, traduisant une montée en puissance de cette catégorie d'intermédiaires dont l'activité restait jusque-là marginale.

« La répartition des primes émises dans la branche Vie est dominée par TMB. Les mandataires non-salariés ont connu une progression remarquable. »

4.2.4.2 PRIMES ÉMISES DES INTERMÉDIAIRES PAR CATÉGORIE

En 2021, les primes totales en assurance Vie s'élevaient à 2,25 millions USD, avant de connaître une forte progression en 2022 pour atteindre 4,19 millions USD, puis une nouvelle augmentation en 2023 pour culminer à 4,66 millions USD, soit une croissance globale de 106,7% sur la période.

Les catégories ayant enregistré les hausses les plus marquées incluent les contrats mixtes individuels, qui sont passés de 0 USD en 2021 à 236 781 USD en 2023. Les contrats d'épargne individuels ont également fortement progressé, atteignant 185 623 USD en 2023 contre 530 USD en 2021.

Côté assurances collectives, les contrats en cas de décès demeurent la catégorie dominante, avec une progression continue : 1,02 million USD en 2021, 2,15 millions USD en 2022, et 2,78 millions USD en 2023.

Les contrats en cas de Vie collectifs ont également connu une reprise notable, atteignant 445 142 USD en 2023 après un repli en 2022 (213 823 USD) depuis les 658 009 USD enregistrés en 2021.

Les produits d'épargne collectifs, après une croissance spectaculaire entre 2021 (569 738 USD) et 2022 (1,62 million USD), se sont établis à 1,01 million USD en 2023.

Les catégories capitalisation et complémentaires restent inactives sur les trois exercices observés.

En 2023, la répartition des primes émises dans la branche Vie met en évidence une concentration marquée autour de quelques catégories clés. La catégorie Contrats en cas de décès collectifs reste dominante, totalisant 2,78 millions USD, soit environ 59,7% du volume global des primes Vie émises.

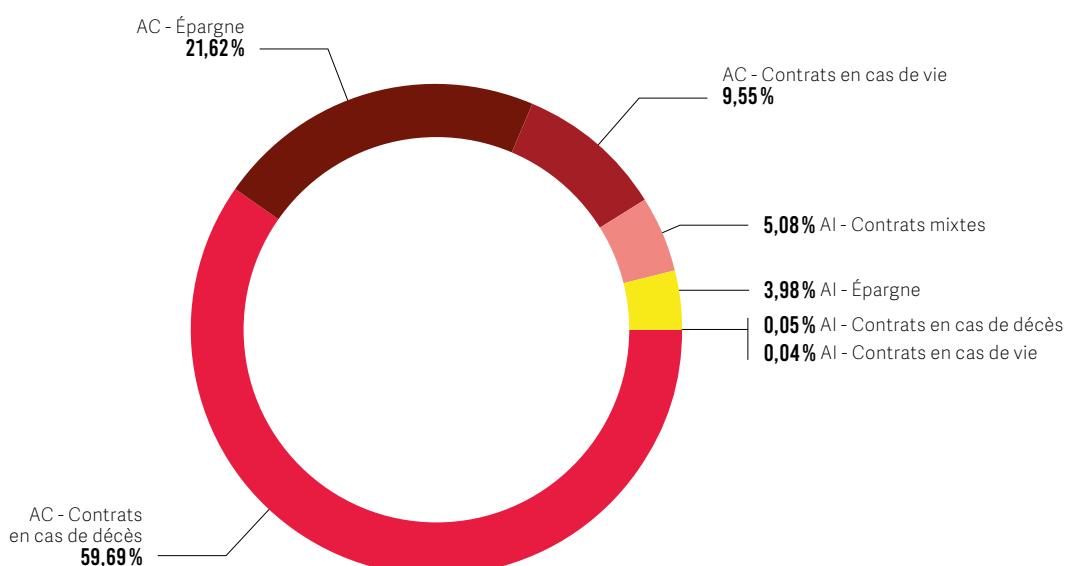
Les produits d'épargne, à la fois individuels et collectifs, occupent également une place importante, atteignant un total combiné de 1,19 million USD, soit 25,7% du total des primes Vie.

Les contrats mixtes individuels, avec 236 781 USD (soit 5,1%), affichent une progression constante, tandis que les contrats en cas de Vie collectifs représentent 445 142 USD, soit 9,5% du total, marquant une reprise significative après un repli en 2022.

TABLEAU 27 ÉVOLUTION DES PRIMES ÉMISES DES INTERMÉDIAIRES PAR CATÉGORIE (EN USD)

	2021	2022	2023
Assurances individuelles			
Contrats en cas de vie	360	6 380	1 640
Contrats en cas de décès	4 706	21 052	2 563
Contrats mixtes		83 921	236 781
Épargne	530	92 078	185 623
Capitalisation			
Assurances complémentaires			
Assurances collectives			
Contrats en cas de vie	658 009	213 823	445 142
Contrats en cas de décès	1 021 624	2 153 060	2 783 059
Contrats mixtes			
Épargne	569 738	1 617 554	1 008 017
Capitalisation			
Assurances complémentaires			
Total	2 254 967	4 187 867	4 662 824

FIGURE 35 RÉPARTITION DES PRIMES ÉMISES DES INTERMÉDIAIRES PAR CATÉGORIE EN 2023



5

SITUATION FINANCIÈRE

5.1

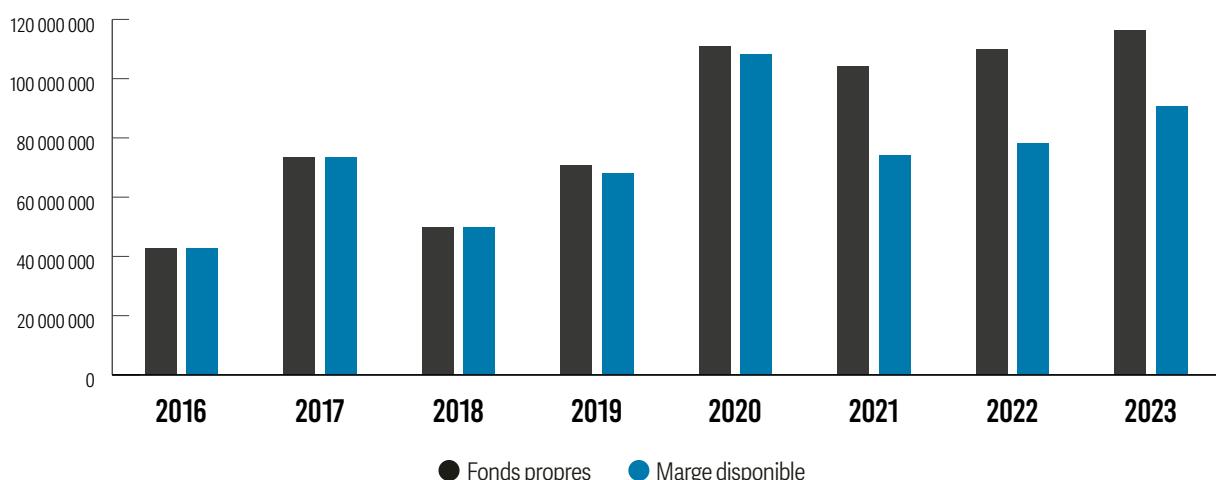
MARGE DE SOLVABILITÉ

5.1.1 MARGE DE SOLVABILITÉ EN ASSURANCE NON-VIE

5.1.1.1 MARGE CONSTITUÉE

TABLEAU 28 ÉVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ CONSTITUÉE (EN USD)

Éléments constitutifs (art. 389)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capital social versé ou fonds d'établissement constitué	46 686 353	46 686 353	46 686 353	77 186 353	107 236 965	107 236 965	107 236 965	107 236 965
La moitié de la fraction non versée du capital ou de la part restant à rembourser pour fonds d'établissement								
Emprunt pour fonds social complémentaire								
Réserves réglementaires ou libres	12 418	28 162	27 410	50 735	218 688	325 938	771 456	1 347 337
Bénéfices reportés et de l'exercice	51 885	3 410 225	24 859	1 976 367	4 515 489	9 237 796	14 460 739	20 715 888
Plus-values sur éléments d'actifs	4 553 123	23 458 868	31 099 488		9 709 220	2 731 098	7 064 593	10 023 493
Fonds encaissés provenant de l'émission des titres ou emprunts subordonnés								
Droit d'adhésion prélevés sur les nouveaux adhérents des mutuelles								
Sous-total	51 303 779	73 583 608	77 838 110	79 213 454	121 680 362	119 531 798	129 533 753	139 323 683
Pertes reportées et de l'exercice	8 470 867		27 980 755	8 446 675	10 900 885	15 348 320	19 724 042	23 076 330
Fonds propres	42 832 912	73 583 608	49 857 355	70 766 779	110 779 476	104 183 478	109 809 711	116 247 352
Amortissement restant à réaliser sur commission, des frais d'établissement ou de développement				1 584 346	854 577	571 335	238 283	94 789
Amortissement restant à réaliser sur immobilisations incorporelles				1 262 050	1 647 154	29 468 347	31 368 160	25 489 597
Total	8 470 867		27 980 755	11 293 070	13 402 616	45 388 002	51 330 485	48 660 716
Marge disponible	42 832 912	73 583 608	49 857 355	67 920 384	108 277 745	74 143 796	78 203 268	90 662 966

FIGURE 36 ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES ET DE LA MARGE DISPONIBLE (EN USD)

Entre 2016 et 2023, les fonds propres ont évolué de 42,83 millions USD à 116,70 millions USD, soit une progression de 172% sur la période. Cette croissance est principalement soutenue par l'augmentation du capital social versé, passé de 46,69 millions USD en 2016 à 107,24 millions USD à partir de 2020, niveau resté inchangé depuis. Les réserves réglementaires ou libres, bien que de moindre ampleur, affichent également une tendance haussière, passant de 12 418 USD en 2016 à 1,35 million USD en 2023. Elles ont progressé régulièrement chaque année depuis 2019. Les bénéfices

reportés et de l'exercice s'établissent à 21,17 millions USD en 2023, contre 51 885 USD en 2016, avec une croissance marquée à partir de 2020. Ils constituent une part importante de la progression des fonds propres, représentant environ 18% de ceux-ci en 2023.

La marge de solvabilité disponible a suivi une évolution globale à la hausse, passant de 42,83 millions USD en 2016 à 90,66 millions USD en 2023. Cette marge a été impactée en 2021 par l'enregistrement de 29,47 millions USD d'amortissements restants sur

immobilisations incorporelles, valeur qui redescend à 25,49 millions USD en 2023. L'amortissement restant à réaliser sur frais d'établissement diminue également progressivement, passant de 1,58 million USD en 2019 à 94 789 USD en 2023. Malgré ces charges, la marge reste soutenue par la progression des fonds propres et des bénéfices cumulés sur la période.

5.1.1.2 MARGE MINIMALE

TABLEAU 29 ÉVOLUTION DE LA MARGE MINIMALE À CONSTITUER (EN USD)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Méthode des primes (article 390-1)								
a) Primes émises nettes d'annulations	62 895 104	60 069 795	66 748 339	124 018 388	144 222 597	210 220 874	275 454 174	304 317 514
b) Charges de sinistre nette de réassurance	24 423 458	23 816 605	26 611 225	16 449 380	17 554 561	15 435 545	23 444 986	20 426 250
c) Charge de sinistre brute de réassurance	25 497 338	24 662 251	27 509 423	18 504 133	22 542 428	30 024 408	40 758 571	50 779 515
d) Taux de conservation des sinistres (b/c ≥ 50%)	96 %	97 %	97 %	89 %	78 %	51 %	58 %	50 %
e) Montant de primes retenu (a x 20%)	12 579 021	12 013 959	13 349 668	24 803 678	28 844 519	42 044 175	55 090 835	60 863 503
f) Marge minimale (d x e)	12 049 226	11 602 012	12 913 793	22 049 405	22 462 217	21 614 906	31 689 135	30 431 751
Méthode des sinistres (article 390-2)								
g) Charge de sinistre brute des 3 dernières années	73 400 261	81 738 443	77 669 012	70 675 807	68 555 984	66 198 937	90 704 947	122 136 877
h) Charges de sinistre moyenne (g/3)	24 466 754	27 246 148	25 889 671	23 558 602	22 851 995	22 066 312	30 234 982	40 712 292
i) Taux de conservation des sinistres (≥ 50%)	96 %	97 %	97 %	89 %	78 %	51 %	58 %	50 %
j) Montant de charge de sinistre retenu	6 116 688	6 811 537	6 472 418	5 889 651	5 712 999	5 516 578	7 558 746	10 178 073
k) Marge minimale (i x j)	5 859 070	6 577 976	6 261 089	5 235 647	4 448 908	2 836 072	4 347 912	5 089 037
Marge à retenir (si k>f alors k sinon f)	12 049 226	11 602 012	12 913 793	22 049 405	22 462 217	21 614 906	31 689 135	30 431 751

Entre 2016 et 2023, l'évolution de la marge minimale à constituer a été marquée par une progression notable, principalement influencée par les primes émises nettes d'annulations et la charge des sinistres.

Les primes émises nettes d'annulations ont montré une croissance continue, passant de 62,90 millions USD en 2016 à 304,32 millions USD en 2023. Cette

augmentation significative a directement impacté le calcul de la marge minimale, qui a suivi une tendance similaire. En 2016, la marge minimale calculée à partir des primes était de 12,05 millions USD, et en 2023, elle a atteint 30,43 millions USD. On note une croissance particulièrement importante en 2019 et 2022.

En parallèle, la charge de sinistre brute des 3 dernières années a également évolué à la hausse, passant de 73,40 millions USD en 2016 à 122,14 millions USD en 2023. En conséquence, la marge minimale calculée à partir des sinistres a varié entre 5,86 millions USD en 2016 et 10,18 millions USD en 2023, avec une tendance à la hausse jusqu'en 2021, suivie d'une hausse plus marquée en 2023.

« L'augmentation des primes émises nettes d'annulations a impacté directement le calcul de la marge minimale qui a donc suivi une tendance similaire. »

Enfin, la marge minimale à retenir, calculée selon la méthode des primes, a été retenue pour toute la période. Elle a fluctué entre 12,05 millions USD en 2016 et 30,43 millions USD en 2023, suivant de près l'évolution des primes émises nettes d'annulations.

5.1.1.3 DÉTERMINATION DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ

TABLEAU 30 ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE DE MARGE (MONTANTS EN USD)

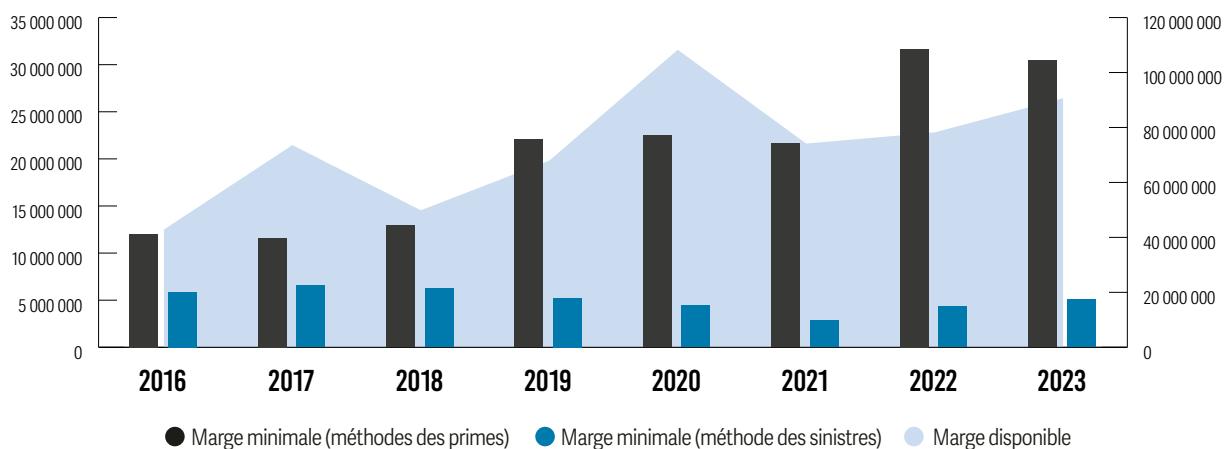
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Marge constituée	42 832 912	73 583 608	49 857 355	67 920 384	108 277 745	74 143 796	78 203 268	90 662 966
Marge minimale	12 049 226	11 602 012	12 913 793	18 585 657	20 036 208	21 614 906	31 689 135	30 431 751
Surplus de marge	30 783 687	61 981 597	36 943 561	49 334 727	88 241 537	52 528 890	46 514 132	60 231 215
Taux de couverture	355%	634%	386%	365%	540%	343%	247%	298%

Entre 2016 et 2023, le taux de couverture de la marge minimale est resté supérieur à 100 %, traduisant une sur couverture continue. Il atteint un pic de 634 % en 2017 avant de fluctuer entre 247 % (2022)

et 540 % (2020). Cette évolution résulte des variations conjointes de la marge constituée et de la marge minimale, influencées principalement par les fonds propres disponibles, les primes émises et la charge des sinistres.

En 2023, le taux de couverture s'établit à 298 %, avec une marge constituée de 90,66 millions USD contre une exigence minimale de 30,43 millions USD.

FIGURE 37 ÉVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ (EN USD)

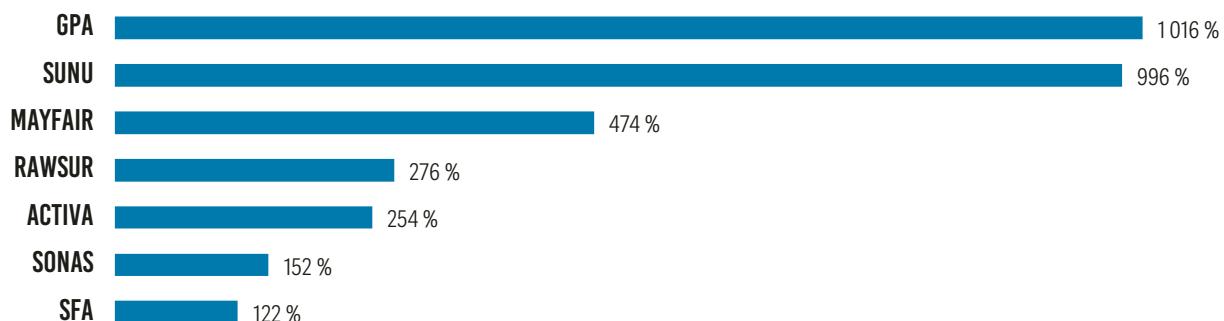


5.1.1.4 MARGE DE SOLVABILITÉ PAR ENTREPRISE

TABLEAU 31 ÉVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ PAR ENTREPRISE (EN USD)

	2021			2022			2023		
	Marge disponible	Marge minimale	Taux de couverture	Marge disponible	Marge minimale	Taux de couverture	Marge disponible	Marge minimale	Taux de couverture
Activa	10 187 600	7 339 707	139 %	11 586 543	3 532 217	328 %	11 512 229	4 528 912	254 %
GPA	7 810 888	8 846 902,086	883 %	7 718 843	1 859 241	415 %	10 562 786	1 039 728	1016 %
Mayfair	9 342 633	11 135 50,031	839 %	9 559 218	1 799 214	531 %	10 224 595	2 158 743	474 %
Rawsur	17 389 413	6 520 507	267 %	22 616 337	10 053 699	225 %	29 436 854	10 666 946	276 %
SFA	7 234 972	4 875 526	148 %	8 005 772	5 324 782	150 %	8 734 757	7 182 095	122 %
Sonas	13 369 436	8 453 738	158 %	11 656 790	11 214 200	104 %	13 772 697	9 070 733	152 %
SUNU	8 808 855	4 478 93,6582	1967 %	7 059 764	5 649 41,5527	1250 %	6 873 390	6 903 08,958	996 %
Total	74 143 796	29 635 611	250 %	78 203 268	34 348 293	228 %	91 117 308	35 337 466	258 %

FIGURE 38 TAUX DE COUVERTURE DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ PAR ENTREPRISE EN 2023



Sur la période 2021-2023, les entreprises Non-Vie présentent globalement une marge de solvabilité largement supérieure au minimum réglementaire, avec un taux de couverture global oscillant entre 228 % et 258 %.

GPA, SUNU et Mayfair affichent les taux de couverture les plus élevés, culminant respectivement à 1 016 %, 996 % et 474 % en 2023. GPA maintient une position dominante sur l'ensemble de la période, tandis que SUNU

présente une réduction progressive de son taux, bien que restant largement excédentaire.

Activa conserve une couverture stable au-dessus de 250 % sur les trois années, avec une amélioration notable en 2022 (328%). Rawsur affiche une hausse continue de la marge disponible, atteignant 29,44 millions USD en 2023, avec un taux de couverture de 276 %. SFA et Sonas maintiennent des marges de solvabilité proches ou légèrement

supérieures au seuil, avec un repli temporaire de Sonas en 2022 (104 %), corrigé en 2023 (152 %).

La marge minimale globale est en progression constante, passant de 29,63 millions USD en 2021 à 35,34 millions USD en 2023, traduisant l'évolution de l'activité. La marge disponible suit cette dynamique, atteignant 91,12 millions USD en 2023, renforçant la solidité financière globale du secteur Non-Vie.

5.1.2 MARGE DE SOLVABILITÉ EN ASSURANCE VIE

5.1.2.1 MARGE CONSTITUÉE

TABLEAU 32 ÉVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ CONSTITUÉE (EN USD)

Éléments constitutifs (art. 389)	2019	2020	2021	2022	2023
Capital social versé ou fonds d'établissement constitué	10 000 000	10 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
La moitié de la fraction non versée du capital ou de la part restant à rembourser pour fonds d'établissement					
Emprunt pour fonds social complémentaire					
Réserves réglementaires ou libres	68 588	86 474	86 474	174 918	268 983
Bénéfices reportés et de l'exercice	823 755	488 855	1 230 475	2 321 206	3 583 502
Plus-values sur éléments d'actifs					
Fonds encaissés provenant de l'émission des titres ou emprunts subordonnés					
Droit d'adhésion prélevés sur les nouveaux adhérents des mutuelles					
Sous-total	10 894 363	10 577 349	31 316 949	32 496 124	33 852 485
Pertes reportées et de l'exercice			2 193 136	5 620 769	7 607 773
Fonds propres	10 894 363	10 577 349	29 123 813	26 875 355	26 244 712
Amortissement restant à réaliser sur commission, des frais d'établissement ou de développement			1 194 183	654 576	381 118
Amortissement restant à réaliser sur immobilisations incorporelles	310 460	249 042	461 234	281 152	151 864
Total	310 460	249 042	1 655 417	935 727	532 982
Marge disponible	10 583 903	10 328 307	27 468 396	25 939 627	25 711 730

Entre 2019 et 2023, les fonds propres du secteur Vie sont passés de 10,89 millions USD à 26,24 millions USD, soit une progression de 140,9 % sur la période. Cette croissance est principalement soutenue par le triplement du capital social versé, passé de 10 millions USD en 2019 à 30 millions USD à partir de 2021, niveau qui est resté stable depuis.

Les réserves réglementaires ou libres, bien que d'un montant encore modeste, connaissent une évolution constante à la hausse, passant de 68 588 USD en 2019 à 268 983 USD en 2023. Elles ont été multipliées par près de quatre sur la période, traduisant une capitalisation prudente mais régulière des bénéfices réalisés.

Les bénéfices reportés et de l'exercice ont connu une forte progression, atteignant 3,58 millions USD en 2023, contre 823 755 USD en 2019, soit une croissance de plus de 335 %. Ils représentent désormais environ 14 % des fonds propres, renforçant la capacité du secteur à absorber les chocs techniques et financiers.

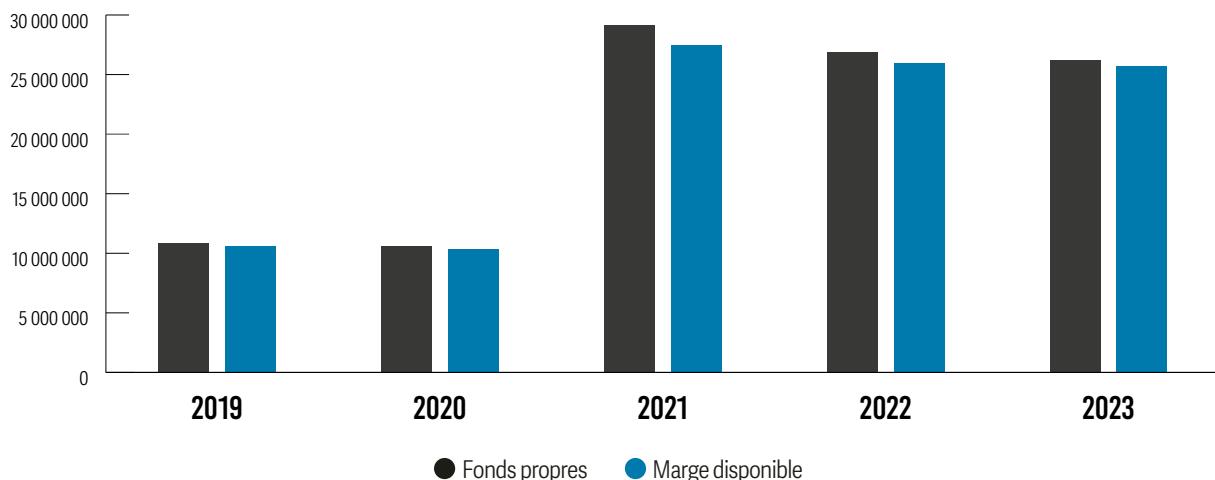
En revanche, le poste des pertes reportées, inexistant en 2019 et 2020, affiche une montée rapide à partir de 2021, atteignant 7,61 millions USD en 2023, ce qui exerce une pression négative sur le niveau consolidé des fonds propres.

Les charges d'amortissement non encore réalisées (frais d'établissement, de développement et immobilisations

incorporelles) ont connu une tendance baissière entre 2021 et 2023, passant de 3,85 millions USD à 3,87 millions USD (légère hausse), avec un pic en 2022 (4,20 millions USD). Cette évolution suggère un effort graduel de régularisation comptable, bien que le poids de ces actifs incorporels demeure significatif.

Enfin, la marge de solvabilité disponible a été multipliée par près de 3, passant de 10,58 millions USD en 2019 à 25,71 millions USD en 2023. Cette marge est essentiellement soutenue par la croissance des fonds propres et la maîtrise progressive des charges d'amortissement, même si elle reste nettement inférieure à celle observée dans la branche Non-Vie, traduisant le caractère encore embryonnaire du secteur Vie en RDC.

FIGURE 39 ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES ET DE LA MARGE DISPONIBLE (EN USD)



5.1.2.2 MARGE MINIMALE

TABLEAU 33 ÉVOLUTION DE LA MARGE MINIMALE (EN USD)

Méthode des provisions mathématiques (article 391)	2019	2020	2021	2022	2023
Provisions mathématiques nettes (a)	3 920	262 151	1 506 518	4 821 019	11 749 501
Provisions mathématiques brutes (b)	4 278	479 024	2 703 986	6 883 307	13 926 500
Taux de conservation des sinistres (a/b ≥ 85%)	92%	85%	85%	85%	85%
Montant de provisions mathématiques retenue (a x 5%)	196	13 108	75 326	241 051	587 475
Marge minimale Vie	180	11 141	64 027	204 893	499 354

En 2019, les provisions mathématiques nettes s'élevaient à 3 920 USD, montant qui a considérablement augmenté pour atteindre 11 749 501 USD en 2023. Cette évolution marque une progression régulière des provisions mathématiques nettes au fil des années.

Les provisions mathématiques brutes ont suivi une tendance similaire, débutant à 4 278 USD en 2019 et atteignant 13 926 500 USD en 2023.

Cette augmentation a également été constante tout au long de la période, montrant une croissance alignée avec celle des provisions nettes.

Le taux de conservation des sinistres est resté stable à 85 % de 2020 à 2023, après avoir débuté à 92 % en 2019. Ce taux indique la proportion des provisions mathématiques brutes retenues, avec une diminution de la conservation des sinistres au cours des années. Le montant de provisions mathématiques

retenus a évolué de 214 USD en 2019 à 587 475 USD en 2023. Cette évolution est directement influencée par les variations des provisions nettes et brutes.

La marge minimale Vie a suivi une trajectoire similaire, passant de 180 USD en 2019 à 499 354 USD en 2023, avec une croissance constante chaque année, en lien avec les augmentations des provisions mathématiques retenues.

5.1.2.3 DÉTERMINATION DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ

Entre 2019 et 2023, le taux de couverture de la marge minimale pour les activités Vie reste largement supérieur au seuil requis, traduisant une surcouverture structurelle.

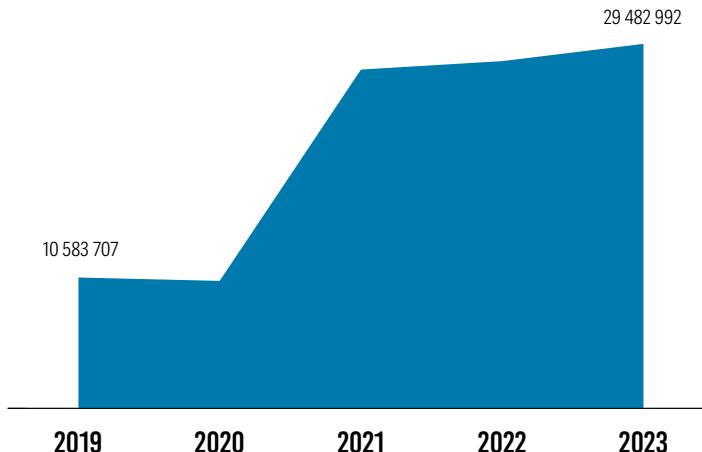
Il atteint un maximum de 5 893 726 % en 2019, en lien avec une marge minimale très faible cette année-là (180 USD), puis diminue progressivement pour atteindre 5 149 % en 2023.

Cette évolution est principalement due à l'augmentation progressive de la marge minimale, liée à la croissance des provisions mathématiques, alors que la marge constituée évolue de manière plus modérée, passant de 10,58 millions USD en 2019 à 25,71 millions USD en 2023.

TABLEAU 34 ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE (MONTANTS EN USD)

	2019	2020	2021	2022	2023
Marge constituée	10 583 903	10 328 307	27 468 396	25 939 627	25 711 730
Marge minimale	180	11 141	64 027	204 893	499 354
Surplus de marge	10 583 723	10 317 166	27 404 369	25 734 734	25 212 377
Taux de couverture	5 893 726%	92 702%	42 901%	12 660%	5 149%

FIGURE 40 ÉVOLUTION DU SURPLUS DE MARGE (EN USD)

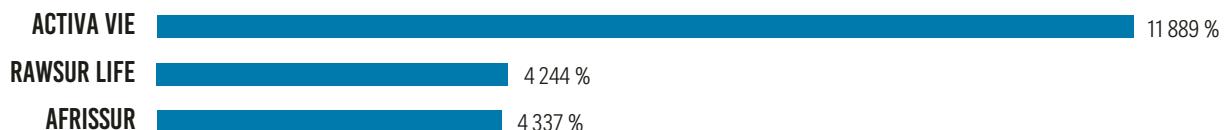


5.1.2.4 MARGE DE SOLVABILITÉ PAR ENTREPRISE

TABLEAU 35 ÉVOLUTION DE MARGE DE SOLVABILITÉ PAR ENTREPRISE (EN USD)

	2021			2022			2023		
	Marge disponible	Marge minimale	Taux de couverture	Marge disponible	Marge minimale	Taux de couverture	Marge disponible	Marge minimale	Taux de couverture
Activa Vie	9 807 180	20 833	47 075 %	10 714 117	86 574	12 376 %	11 754 190	98 864	11 889 %
Afrissur	6 526 056	10 424	62 607 %	5 159 890	45 238	11 406 %	4 447 192	104 782	4 244 %
Rawsur Life	11 135 160	34 019	32 732 %	12 419 501	79 284	15 664 %	13 780 964	317 738	4 337 %
Total	27 468 396	65 276	42 080 %	28 293 508	211 096	13 403 %	29 982 345	521 383	5 751 %

FIGURE 41 ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ PAR ENTREPRISE



Sur la période 2021-2023, les entreprises d'assurance Vie affichent des niveaux exceptionnellement élevés de solvabilité, avec des taux de couverture très supérieurs aux minima réglementaires, traduisant une solidité financière particulièrement robuste du secteur.

Activa Vie conserve une position dominante avec des taux de couverture extrêmement élevés sur toute la période : plus de 47 000 % en 2021, 12 376 % en 2022, et encore 11 889 % en 2023, malgré une légère baisse

due à l'augmentation progressive de la marge minimale exigée. Sa marge disponible croît régulièrement, dépassant 11,7 millions USD en 2023.

Afrissur, bien qu'affichant une tendance légèrement décroissante, reste largement au-dessus du seuil réglementaire, avec un taux de couverture de 4 244 % en 2023. Sa marge disponible baisse progressivement, passant de 6,5 millions USD en 2021 à 4,4 millions USD en 2023, tandis que la marge minimale augmente, impactant le taux global.

Rawsur Life présente également une forte solidité, avec une progression continue de la marge disponible, atteignant près de 13,8 millions USD en 2023. Son taux de couverture, bien que diminuant en raison d'une hausse plus marquée de la marge minimale, reste très élevé (4 337 % en 2023).

Au niveau global, la marge disponible du secteur Vie progresse de 27,5 millions USD en 2021 à près de 30 millions USD en 2023, tandis que la marge minimale passe de 65 276 USD à 521 383 USD, traduisant une montée en puissance des engagements. Malgré cela, le taux de couverture global, bien qu'en baisse, reste très confortable, passant de 42 080 % à 5 751%.

« Les entreprises d'assurance Vie affichent des niveaux exceptionnellement élevés de solvabilité sur la période 2021-2023. »

5.2

COUVERTURE DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

5.2.1 COUVERTURE DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS EN ASSURANCE NON-VIE

5.2.1.1 ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

TABLEAU 36 ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (EN USD)

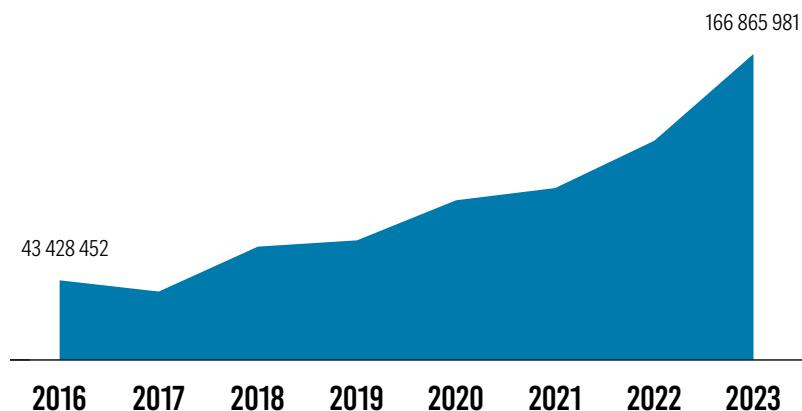
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Provisions pour risques en cours	2 805 132	2 142 012	2 701 776	9 244 142	27 097 750	28 455 058	43 199 688	75 198 908
Provisions pour sinistres à payer	3 914 596	2 989 204	3 213 609	5 148 759	11 853 139	19 879 152	30 477 145	47 997 753
Provisions techniques	6 719 728	5 131 216	5 915 385	14 392 901	38 950 889	48 334 211	73 676 833	123 196 662
Autres engagements réglementés	36 708 725	32 167 618	55 887 390	50 838 406	48 131 768	45 416 837	45 883 970	43 669 319
Total des engagements règlem.	43 428 452	37 298 834	61 802 775	65 231 307	87 082 656	93 751 048	119 560 803	166 865 981

Les engagements réglementés de la branche Non-Vie sont passés de 43,4 millions USD en 2016 à 166,9 millions USD en 2023, soit une augmentation significative en sept ans. Cette hausse est en grande partie due à l'augmentation des provisions techniques, qui sont passées de 6,7 millions USD en 2016 à 123,2 millions USD en 2023, représentant désormais 74 % des engagements totaux.

Les provisions pour risques en cours ont également connu une forte progression, passant de 2,8 millions USD en 2016 à 75,2 millions USD en 2023. Elles représentent 45 % des engagements réglementés en 2023, contre 6 % en 2016. De même, les provisions pour sinistres à payer ont augmenté de 3,9 millions USD en 2016 à 48 millions USD en 2023, représentant 29 % des engagements réglementés en 2023, contre 9 % en 2016.

Les autres engagements réglementés ont également augmenté, passant de 36,7 millions USD en 2016 à 43,7 millions USD en 2023, mais leur part relative dans les engagements totaux a diminué, passant de 85 % en 2016 à 26 % en 2023. Cette évolution reflète les changements dans la structure des engagements réglementés au fil des années.

FIGURE 42 ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (EN USD)



« La hausse significative des engagements réglementés de la branche Non-Vie en sept ans est en grande partie due à l'augmentation des provisions techniques. »

5.2.1.2 ACTIFS ADMIS EN REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Entre 2016 et 2023, le total des actifs admis en représentation des engagements réglementés de la branche Non-Vie passe de 53,76 millions à 213,26 millions. Après une hausse entre 2016 et 2017, un repli est observé en 2018, suivi d'une progression continue à partir de 2019, pour atteindre le niveau le plus élevé de la période en 2023.

Les valeurs mobilières et immobilières assimilées représentent l'essentiel des actifs admis sur toute la période.

Leur montant évolue de 53,76 millions en 2016 à 213,26 millions en 2023. Les droits réels immobiliers s'élèvent à 53,50 millions en 2016 et atteignent 69,45 millions en 2023, avec un maximum de 74,70 millions en 2022.

Les dépôts en banque, inexistant avant 2019, apparaissent à 34,02 millions en 2019 puis s'établissent à 77,59 millions en 2020, 93,66 millions en 2021, 105,67 millions en 2022 et 138,25 millions en 2023. Les actions des entreprises d'assurance ou de réas-

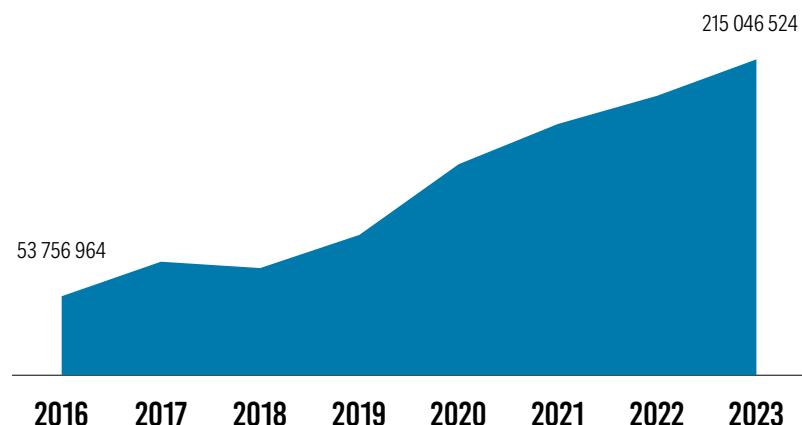
surance passent de 0,22 million entre 2016 et 2019 à 2,72 millions en 2020, puis à 5,23 millions en 2023.

Les autres actifs admis en représentation restent de faible montant sur l'ensemble de la période. Ils s'établissent à 0,02 million en 2019, 0,21 million en 2020, 0,61 million en 2021, 3,36 millions en 2022 et 1,79 million en 2023. Les autres prêts obtenus ou garantis atteignent 0,13 million en 2023, tandis que les créances sur les cédants s'élèvent à 0,38 million la même année.

TABLEAU 37 ÉVOLUTION DES ACTIFS ADMIS EN REPRÉSENTATION (EN USD)

Actifs représentatifs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Obligations et autres valeurs d'État								
Obligations des organismes financiers à caractère public								
Obligations des institutions financières								
Autres obligations							1 000 000	
Actions cotées								
Actions des entreprises d'assurance ou de réassurance	221 812	221 812	221 812	221 812	2 721 812	5 166 356	5 164 985	5 234 342
Actions et obligations des sociétés commerciales								
Actions des sociétés d'investissement	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	24 586	24 384	40 449
Droits réels immobiliers	53 495 152	77 020 988	72 684 498	61 230 785	63 060 676	66 354 767	74 696 094	69 448 859
Prêts obtenus ou garantis par l'État								
Prêts hypothécaires								
Autres prêts obtenus ou garantis						250 000	192 051	131 168
Dépôt en banque				34 022 290	77 592 275	93 661 752	105 667 906	138 248 228
Espèce en caisse				25 027	32 506	4 980 876	156 447	156 650
Ensemble des valeurs mobilières et immobilières assimilées	53 756 964	77 282 800	72 946 310	95 539 914	143 447 269	170 438 336	186 901 867	213 259 696
Avances sur contrat des sociétés Vie								
Primes ou cotis. de moins de 3 mois des sociétés Vie								
Primes ou cotis. de moins d'un an des sociétés accident sauf transport						603 061	2 903 734	1 402 457
Primes ou cotis. de moins d'un an des branches transports								
Créances sur les réassureurs garanties par nantissement								
Autres créances sur les réassureurs pour la branche transport								
Créances sur les cédants				23 859	213 969	10 157	451 744	384 372
Ensemble des autres actifs admis en représentation	23 859	213 969	613 219	3 355 479	1 786 828			
Total des actifs admis en représentation	53 756 964	77 282 800	72 946 310	95 563 773	143 661 239	171 051 555	190 257 345	215 046 524

FIGURE 43 ÉVOLUTION DES ACTIFS ADMIS EN REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (EN USD)



5.2.1.3 DÉTERMINATION DU TAUX DE COUVERTURE DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

TABLEAU 38 ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (EN MILLIERS D'USD)

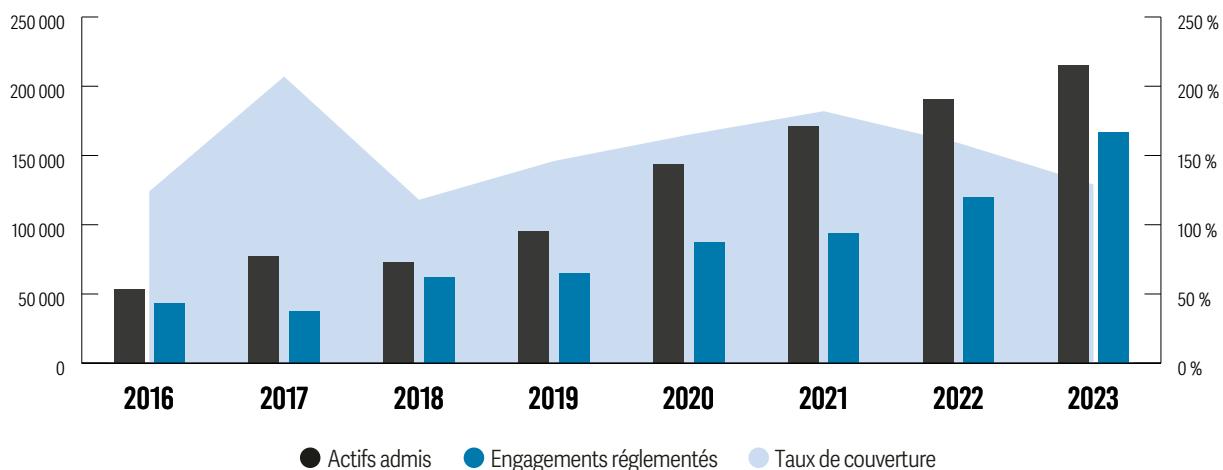
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Actifs admis	53 757	77 283	72 946	95 564	143 661	171 052	190 257	215 350
Engagements réglementés	43 428	37 299	61 803	65 231	87 083	93 751	119 561	166 866
Surplus de couverture des engagements réglementés	10 329	39 984	11 144	30 332	56 579	77 301	70 697	48 484
Taux de couverture	124%	207%	118%	146%	165%	182%	159%	129%

Le taux de couverture des engagements réglementés a fluctué entre 124 % en 2016 et 129 % en 2023. Cette évolution est due à une croissance continue des actifs admis, qui sont passés de 53,76 millions USD en 2016 à 215,35 millions USD en 2023. Les actifs ont donc progressé à un rythme

soutenu, bien qu'à un rythme plus modéré que celui des engagements réglementés.

Les engagements réglementés ont augmenté de manière significative, passant de 43,43 millions USD en 2016 à 166,87 millions USD en 2023,

contribuant à une pression sur le taux de couverture. Cette augmentation a diminué le surplus de couverture des engagements réglementés, qui est passé de 10,33 millions USD en 2016 à 48,48 millions USD en 2023.

FIGURE 44 ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (EN MILLIERS D'USD)

5.2.2 COUVERTURE DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS EN ASSURANCE VIE

5.2.2.1 ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

TABLEAU 39 ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (EN USD)

	2019	2020	2021	2022	2023
Provisions mathématiques	4 278	696 779	2 703 986	6 883 307	13 926 500
Autres engagements réglementés			927 028	2 331 007	3 912 589
Total des engagements réglementés	4 278	696 779	3 631 014	9 214 314	17 839 089

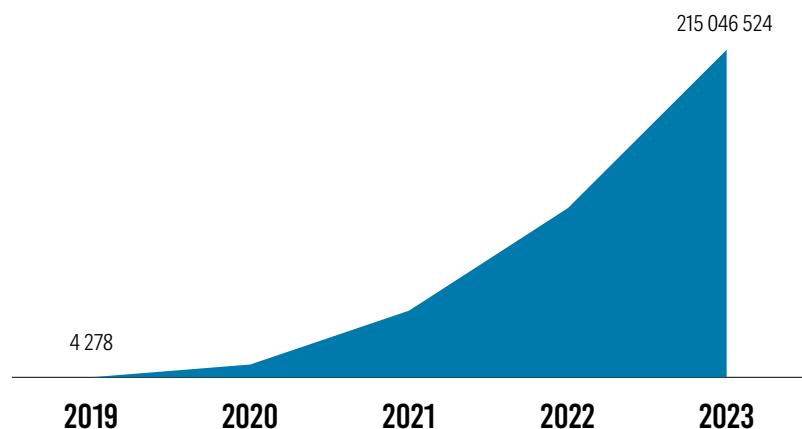
Les engagements réglementés de la branche Vie ont fortement augmenté entre 2019 et 2023, passant de 4 278 USD en 2019 à 17,84 millions USD en 2023.

Cette progression est largement portée par les provisions mathématiques, qui sont passées de 4 278 USD en 2019

à 13,93 millions USD en 2023, représentant ainsi 78 % des engagements totaux en 2023. Cette augmentation indique un renforcement des pratiques prudentielles et un élargissement des affaires dans la branche Vie. Les autres engagements réglementés ont également contribué à cette croissance, passant de zéro en 2019 à 3,91 millions USD

en 2023, représentant environ 22 % des engagements totaux. Bien que leur part soit plus faible, leur évolution souligne un développement progressif des obligations supplémentaires dans la branche Vie.

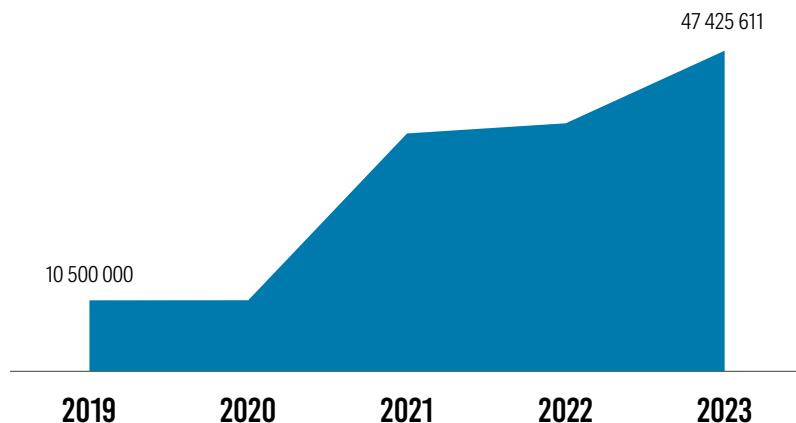
FIGURE 45 ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (EN USD)



5.2.2.2 ACTIFS ADMIS EN REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

TABLEAU 40 ÉVOLUTION DES ACTIFS ADMIS EN REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (EN USD)

	2019	2020	2021	2022	2023
Obligations et autres valeurs d'État					2 994 111
Obligations des organismes financiers à caractère public					
Obligations des institutions financières					
Autres obligations					
Actions cotées					
Actions des entreprises d'assurance ou de réassurance				1 298 262	1 298 262
Actions et obligations des sociétés commerciales					
Actions des sociétés d'investissement					
Droits réels immobiliers			7 500	7 500	7 500
Prêts obtenus ou garantis par l'État					
Prêts hypothécaires					
Autres prêts obtenus ou garantis			2 550 000	2 352 973	2 151 792
Dépôt en banque	10 500 000	10 510 500	32 619 817	33 017 637	40 944 950
Espèce en caisse			6 696	12 634	28 997
Ensemble des valeurs mobilières et immobilières assimilées	10 500 000	10 510 500	35 184 013	36 689 006	47 425 611
Avances sur contrat des sociétés Vie					
Primes ou cotis. de moins de 3 mois des sociétés Vie					
Primes ou cotis. de moins d'un an des sociétés accident sauf transport					
Primes ou cotis. de moins d'un an des branches transports					
Créances sur les réassureurs garanties par nantissement					
Autres créances sur les réassureurs pour la branche transport					
Créances sur les cédants					
Ensemble des autres actifs admis en représentation					
Total des actifs admis en représentation	10 500 000	10 510 500	35 184 013	36 689 006	47 425 611

FIGURE 46 ÉVOLUTION DES ACTIFS ADMIS EN REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (EN USD)

L'évolution des actifs admis en représentation des engagements réglementés dans la branche assurance Vie montre une croissance marquée de 10,50 millions USD en 2019 à 47,43 millions USD en 2023. Cette augmentation est largement portée par les dépôts en banque, qui passent de 10 500 000 USD en 2019 à 40 944 950 USD en 2023, représentant ainsi la part prédominante des actifs.

Les actions des entreprises d'assurance ou de réassurance demeurent constantes à 1 298 262 USD entre 2022 et 2023, bien que cette catégorie ne connaisse pas une augmentation notable sur la période. Les droits réels immobiliers, quant à eux, restent stables à 7 500 USD depuis 2021, représentant une part modeste des actifs.

Les autres prêts obtenus ou garantis enregistrent une baisse régulière, passant de 2 550 000 USD en 2021 à 2 151 792 USD en 2023, signalant un recul des prêts dans la structure des actifs admis en représentation.

Enfin, les espèces en caisse montrent une faible croissance, atteignant 28 997 USD en 2023, un montant relativement bas comparé aux autres catégories d'actifs.

5.2.2.3 DÉTERMINATION DU TAUX DE COUVERTURE DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

TABLEAU 41 ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (MONTANTS EN USD)

	2019	2020	2021	2022	2023
Actifs admis	10 500 000	10 510 500	35 184 013	36 689 006	47 425 611
Engagements réglementés	4 278	696 779	3 631 014	9 214 314	17 839 089
Surplus de couverture des engagements réglementés	10 495 722	9 813 721	31 552 998	27 474 692	29 586 523
Taux de couverture	245 449%	1 508%	969%	398%	266%

Le taux de couverture des engagements réglementés dans la branche Vie a montré une baisse progressive de 245 449 % en 2019

à 266 % en 2023, bien que restant largement supérieur à 100 % tout au long de la période. Les actifs admis ont considérablement augmenté,

passant de 10,5 millions USD en 2019 à 47,43 millions USD en 2023, ce qui a largement soutenu la couverture des engagements.

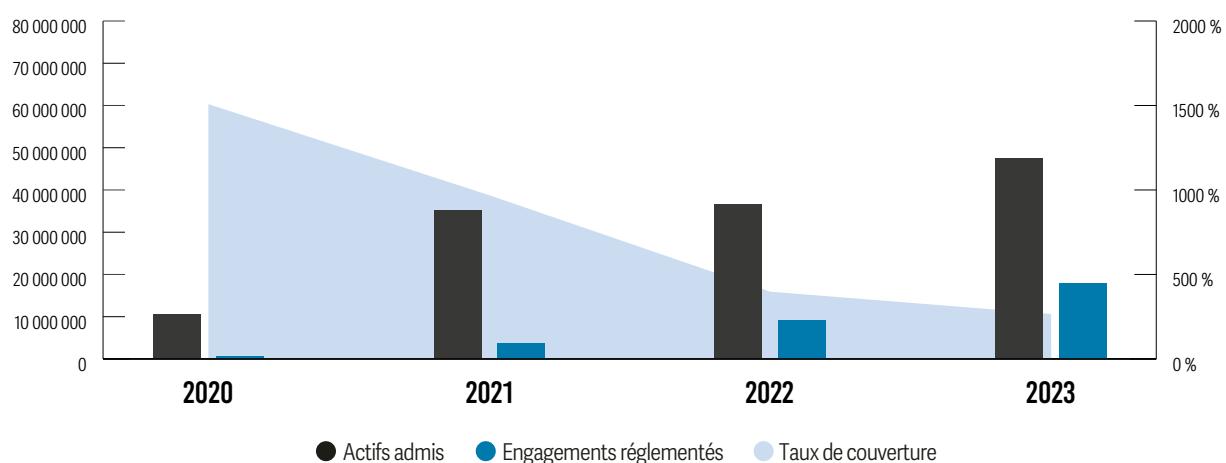
Les engagements réglementés ont également connu une forte progression, passant de 4 278 USD en 2019 à 15,78 millions USD en 2023. Cependant, bien que cette hausse ait entraîné une réduction du surplus de couverture, celui-ci est resté très

élevé, culminant à 31,65 millions USD en 2023, contre 10,5 millions USD en 2019.

Cette diminution du taux de couverture est principalement due à la hausse rapide des engagements réglementés,

qui ont progressé à un rythme beaucoup plus élevé que celui des actifs admis. Malgré cette évolution, la couverture reste robuste, garantissant une sécurité financière pour la branche Vie.

FIGURE 47 ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (MONTANTS EN USD)



6 AUTRES INFORMATIONS

6.1

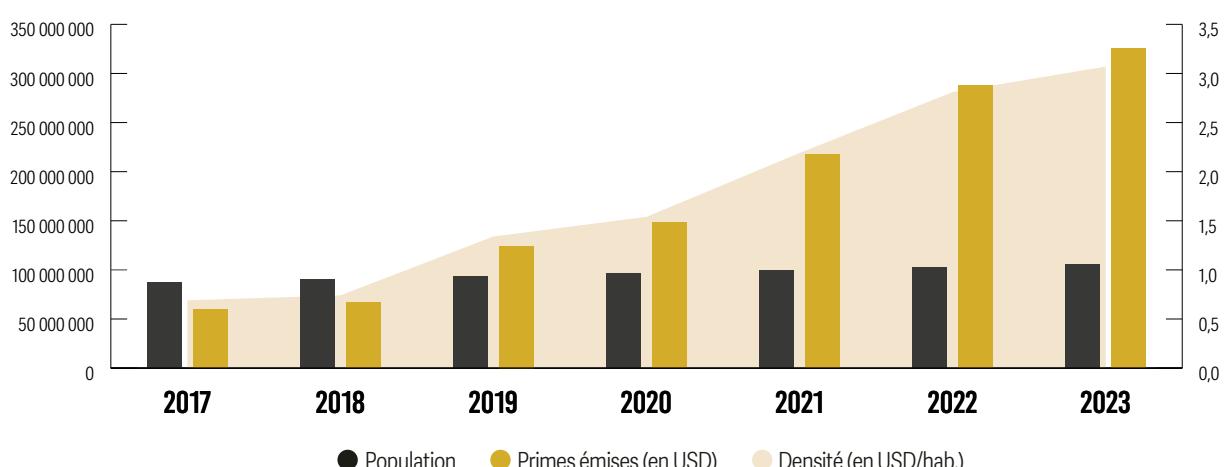
DENSITÉ ET TAUX DE PÉNÉTRATION

6.1.1 DENSITÉ D'ASSURANCE

TABLEAU 42 ÉVOLUTION DE LA DENSITÉ D'ASSURANCE

	Population	Primes émises (en USD)	Densité (en USD/Hab.)
2017	87 083 398	60 069 795	0,69
2018	90 047 644	66 748 339	0,74
2019	92 947 442	124 268 049	1,34
2020	95 989 998	148 034 604	1,54
2021	99 148 932	217 421 620	2,19
2022	102 396 968	287 994 645	2,81
2023	105 789 731	325 294 927	3,07

FIGURE 48 ÉVOLUTION DE LA DENSITÉ EN ASSURANCE



« La densité d'assurance en République Démocratique du Congo a connu une progression continue entre 2017 et 2023, portée par une croissance soutenue des primes émises, qui ont été multipliées par plus de cinq en six ans. »

La densité d'assurance en République Démocratique du Congo a connu une progression continue entre 2017 et 2023, passant de 0,69 USD par habitant en 2017 à 3,07 USD en 2023. Cette évolution est portée par une croissance soutenue des primes émises, qui ont été multipliées par plus de cinq en six ans, atteignant 325,29 millions USD en 2023 contre 60,07 millions USD en 2017.

Malgré une croissance démographique constante — la population étant passée de 87 millions à près de 106 millions d'habitants sur la période — l'augmentation des primes a été suffisamment importante pour permettre une amélioration régulière de la densité. Le rythme de croissance s'est particulièrement accéléré à partir de 2019, avec une hausse notable des primes émises chaque année.

Cette tendance témoigne d'un développement progressif du marché de l'assurance et d'un début de pénétration dans la population, même si la densité reste encore faible comparée aux standards internationaux.

6.1.2 TAUX DE PÉNÉTRATION

TABLEAU 43 ÉVOLUTION DU TAUX DE PÉNÉTRATION DE L'ASSURANCE

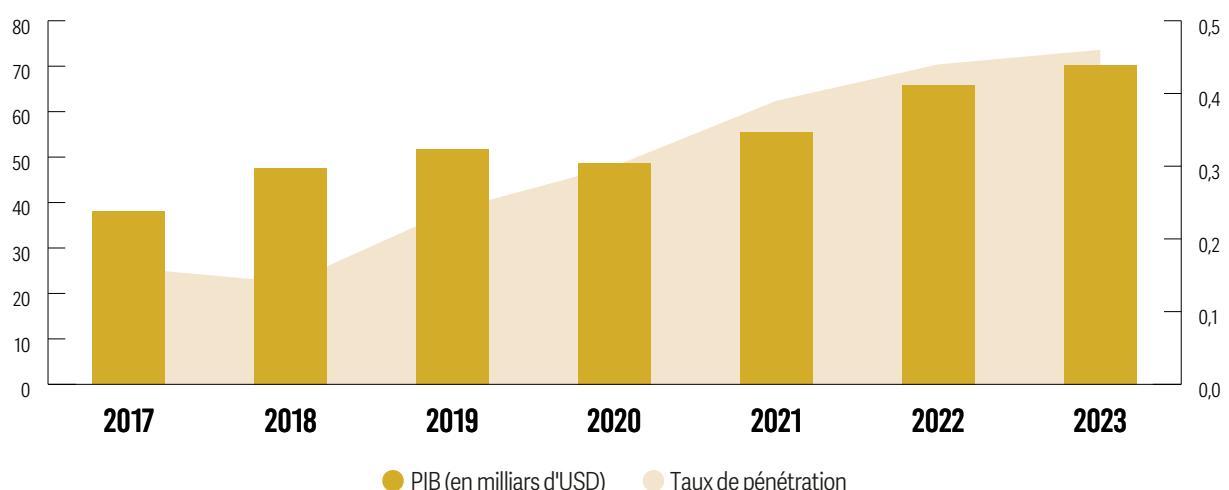
	PIB (en milliards d'USD)	Primes émises (en USD)	Taux de pénétration
2017	38,00	60 069 795	0,16 %
2018	47,60	66 748 339	0,14 %
2019	51,80	124 268 049	0,24 %
2020	48,70	148 034 604	0,30 %
2021	55,40	217 421 620	0,39 %
2022	65,80	287 994 645	0,44 %
2023	70,30	325 294 927	0,46 %

Le taux de pénétration de l'assurance en RDC a affiché une amélioration constante de 2017 à 2023, passant de 0,16 % à 0,46 % du PIB. Cette progression reflète une croissance plus rapide des primes émises par rapport à l'évolution du produit intérieur brut, notamment à partir de 2019, où le taux de pénétration a commencé à dépasser 0,20 %.

Le volume des primes est passé de 60,07 millions USD en 2017 à 325,29 millions USD en 2023, soit une multiplication par plus de cinq, tandis que le PIB progressait de 38 à 70,3 milliards USD sur la même période. Cette dynamique traduit un élargissement progressif de l'activité assurante dans l'économie congolaise.

Malgré cette tendance positive, le taux de pénétration reste faible comparé aux standards régionaux et internationaux, indiquant un marché encore largement sous-exploité mais offrant un potentiel de développement considérable.

FIGURE 49 ÉVOLUTION DU TAUX DE PÉNÉTRATION DE L'ASSURANCE



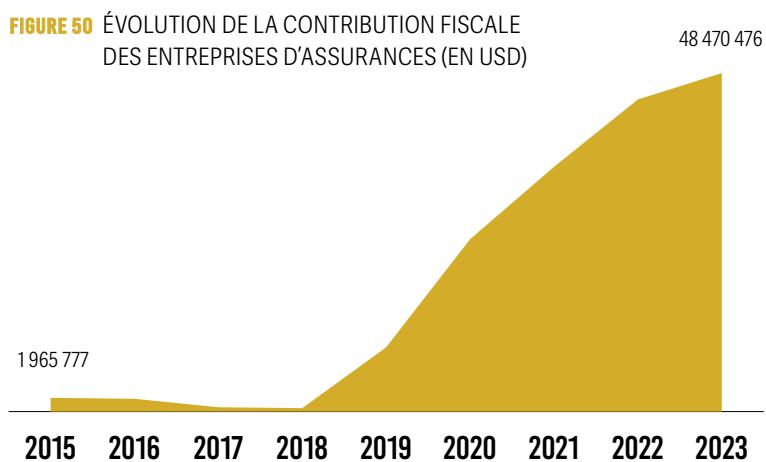
6.2

CONTRIBUTION FISCALE

La contribution fiscale des entreprises d'assurances a connu une croissance spectaculaire entre 2015 et 2023, passant d'environ 2 millions USD à plus de 48 millions USD. Cette hausse reflète à la fois l'expansion de l'activité du secteur assurantiel et le renforcement de la mobilisation fiscale dans le domaine.

La TVA collectée reste la première source de contribution, atteignant près de 35 millions USD en 2023 contre seulement 818 000 USD en 2015. Les autres impôts comme l'IBP, l'IPR, l'IRE et diverses taxes ont également enregistré des hausses significatives, notamment à partir de 2019, année marquant une accélération de la fiscalisation du secteur.

FIGURE 50 ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION FISCALE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES (EN USD)



Cette évolution traduit le rôle croissant du secteur des assurances dans le financement des finances publiques, tout en illustrant le potentiel fiscal important encore à exploiter à mesure que la pénétration de l'assurance progresse dans l'économie congolaise.

« Cette hausse reflète aussi le renforcement de la mobilisation fiscale dans le domaine. »

TABLEAU 44 ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION FISCALE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES (EN USD)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TVA collectée	818 066	813 535	167 272	131 416	5 835 631	18 380 484	26 534 309	32 903 401	35 079 826
IBP	377 188	296 152	289 574	58 542	1 555 115	1 312 607	2 936 541	4 709 403	3 476 887
IBP non résident					35 182	582 112	715 467	774 536	860 461
IPR	185 986	185 574	109 310	30 576	658 403	1 236 915	1 849 590	2 423 426	3 445 787
IRE					47 183	189 032	293 629	490 195	589 103
Autres taxes ou impôts	582 522	533 461	52 813	270 997	1 076 194	2 977 405	2 705 566	3 388 162	5 018 413
Total	1 965 777	1 830 738	620 986	493 549	9 209 727	24 680 576	35 035 101	44 689 123	48 470 476

6.3

EMPLOIS

6.3.1 EFFECTIF DU PERSONNEL EMPLOYÉ

L'évolution des emplois directs au sein des sociétés d'assurances entre 2015 et 2023 est restée globalement stable, avec un effectif total oscillant autour de 2 300 salariés. En 2023, ces sociétés ont employé directement 2 377 personnes, contre 2 310 en 2021, illustrant une légère hausse.

La main-d'œuvre est très majoritairement composée de nationaux, qui représentaient encore près de 98% des effectifs en 2023. Le personnel de direction s'est maintenu autour de 400 employés, tandis que le personnel technique et administratif reste dominant, avec près de 2 000 collaborateurs.

Ces données confirment que les sociétés d'assurances constituent un levier important pour l'emploi qualifié local, tout en marquant une stabilité structurelle, reflet d'une croissance maîtrisée du secteur.

TABLEAU 45 ÉVOLUTION DES EMPLOIS DIRECTS

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Personnel de direction	410	400	325	402	389	412	411	406	385
Nationaux	410	400	325	402	384	394	390	377	359
Autre					5	18	21	29	26
Autre personnel	2 024	1 950	1 925	1 850	1 861	1 868	1 899	1 896	1 989
Nationaux	2 024	1 950	1 925	1 850	1 858	1 865	1 891	1 885	1 977
Autre					3	3	8	11	12
Total	2 434	2 350	2 250	2 252	2 250	2 280	2 310	2 302	2 374

6.3.2 MASSE SALARIALE

L'évolution de la masse salariale distribuée par les sociétés d'assurances entre 2015 et 2023 montre une tendance générale à la hausse. Elle est passée de 28,7 millions USD en 2015 à 43,9 millions USD en 2023, traduisant une augmentation progressive des dépenses en rémunération. Cette progression s'explique principalement par la hausse des salaires, qui

représentent la composante majeure, atteignant plus de 27 millions USD en 2023. Les indemnités et les primes ont également évolué de manière notable, tout comme les charges sociales et patronales.

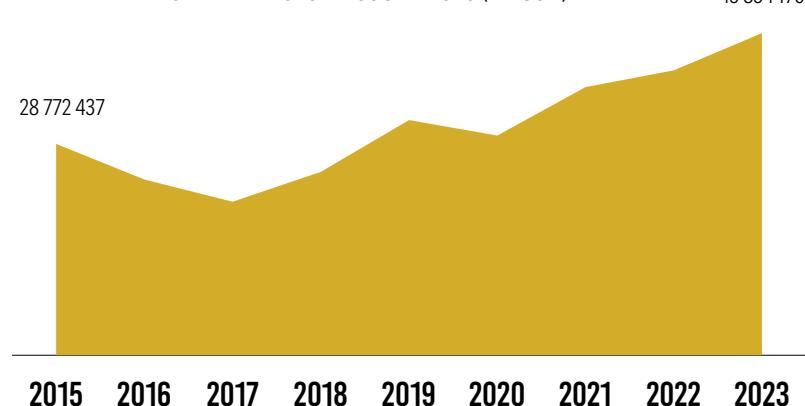
Cette dynamique reflète non seulement une valorisation du capital humain, mais aussi un renforcement

de la structuration du secteur, avec une meilleure prise en compte des droits sociaux des travailleurs.

Globalement, ces chiffres confirment le poids économique croissant du secteur des assurances dans le tissu professionnel national, avec une distribution stable et significative de revenus au personnel employé.

TABLEAU 46 ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE DISTRIBUÉE PAR LES ENTREPRISES D'ASSURANCES (EN USD)

Rémunérations	2015	2016	2017	2018	2019	2021	2021	2022	2023
Salaires	17 632 392	15 127 181	12 933 749	15 434 496	16 755 546	16 303 634	21 292 441	23 049 072	27 113 623
Primes	2 971 546	2 406 530	1 936 008	3 134 711	4 970 571	2 784 036	2 565 098	2 789 434	3 009 808
Indemnités	6 710 643	5 030 780	3 778 209	3 694 606	7 359 395	6 722 643	8 050 832	8 659 680	8 751 549
Autres rémunérations					49 835	118 454	222 404	514 338	341 999
Sous-total	27 314 581	22 564 491	18 647 966	22 263 813	29 135 347	25 928 767	32 130 775	35 012 523	39 216 978
Charges sociales	1 337 535	1 264 397	2 119 508	2 582 678	1 891 215	3 398 327	3 557 306	2 939 541	3 630 202
Charges patronales	120 321	97 363	132 349	121 637	993 498	580 027	617 780	724 346	937 479
Autres charges						2 806	201 401	110 727	69 510
Sous-total	1 457 855	1 361 760	2 251 857	2 704 315	2 884 713	3 981 161	4 376 487	3 774 615	4 637 191
Total	28 772 437	23 926 252	20 899 823	24 968 128	32 020 059	29 909 928	36 507 262	38 787 138	43 854 170

FIGURE 51 ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE DISTRIBUÉE PAR LES ENTREPRISES D'ASSURANCES (EN USD)

ANNEXES

7

LISTES DES OPÉRATEURS

N°	Dénomination	N° d'agrément / autorisation	Branche d'activité
1	Rawsur Life SA	11001	Branche Vie
2	Afrissur SA	11002	Branche Vie
3	Activa Vie RDC	11003	Branche Vie
4	Activa Assurances SA	12001	Branche Non-Vie
5	Société Financière d'assurance Congo SA (SFA Congo)	12002	Branche Non-Vie
6	Rawsur SA	12003	Branche Non-Vie
7	SUNU Assurances IARD RDC SA	12004	Branche Non-Vie
8	Mayfair Insurance Congo SA (MIC)	12005	Branche Non-Vie
9	Global Pioners Assurance SA (GPA)	12006	Branche Non-Vie
10	Société Nationale d'Assurances SA (Sonas)	12007	Branche Non-Vie
11	Courtier en Assurances du Congo SA (Casco) Ex ASK Gras Savoye	33001	Intermédiaire
12	Allied Insurance Brokers SARL (AIB)	33002	Intermédiaire
13	Assurances Okapi SARL	33003	Intermédiaire
14	Ascoma RDC SARL	33004	Intermédiaire
15	Élite Congo SARLU	33005	Intermédiaire
16	Juasur SA	33006	Intermédiaire
17	Société Dambana Assurances SARLU (Sodassur)	33007	Intermédiaire
18	SCA Inter A Santé SARL	33008	Intermédiaire
19	Southwest Assurances SARL	33009	Intermédiaire
20	Immoaf Assurances SARLU (IMAS)	33010	Intermédiaire
21	International Insurance SA (2i)	33011	Intermédiaire
22	Assurances Le Jeune SARL	33012	Intermédiaire
23	Forge Assurances SARL	33013	Intermédiaire
24	True Insurance and Reinsurance Group SARLU	33014	Intermédiaire
25	Afrika Risk Assureur-Conseil SARL	33015	Intermédiaire
26	Barorld RDC SARL	33016	Intermédiaire
27	H&B Assurances RDC SARL	33017	Intermédiaire
28	La Royale d'Assurances SARL (RAS)	33018	Intermédiaire
29	Orbis SAU	33019	Intermédiaire
30	Exa SAS	33020	Intermédiaire
31	Yangsur	33021	Intermédiaire
32	Rosario Services SA	33022	Intermédiaire
33	Zamaraassur RDC SARL*	33023	Intermédiaire
34	Facility Insurance SARL*	33024	Intermédiaire
35	Cover Insurance SASU*	33025	Intermédiaire
36	Mont-Goma	36001	Intermédiaire
37	Green Tech Assurance	36002	Intermédiaire
38	Preventis Assurances RDC SAS	12001-010001	Intermédiaire
39	Ageas Akor SARLU	12001-010002	Intermédiaire
40	Groupement de Gestion d'Assurances RDC SA (GGA)	30001	Intermédiaire
41	Trust Merchant Bank SA (TMB) – Afrissur SA	11002-040001	Intermédiaire
42	Rawbank SA - Rawsur SA	12003-040001	Intermédiaire
	Rawbank SA - Rawsur Life SA	11001-040001	Intermédiaire
43	Africa Re	Accord de siège	Réassureur
44	Zep Re	Accord de siège	Réassureur

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

N°	Intitulé	Intervenants	Observations
DÉCRETS			
1	Décret n°16/001 du 26 janvier 2016 portant création de l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA)	Ministre des Finances et Premier Ministre	Publié au Journal Officiel Article 395 du code des assurances
2	Décret n°18/014 du 02 mai portant fixation du montant minimum de garantie d'assurance de responsabilité civile automobile pour les dommages matériels aux tiers par véhicule et par sinistre	Ministre des Finances et Premier Ministre	Publié au Journal Officiel Articles 108 et 111 du code des assurances
3	Décret n°18/016 du 14 mai 2018 fixant le barème des responsabilités des véhicules impliqués dans un accident	Ministre des Finances et Premier Ministre	Publié au Journal Officiel Articles 127 et 175 du code des assurances
4	Décret n°17/008 du 21 août 2017 fixant le plan comptable applicable au secteur des assurances	Ministre des Finances et Premier Ministre	Publié (en cours de révision) Article 505 et 506
5	Décret n°18/013 du 02 mai 2018 fixant la durée de la garantie de l'assurance obligatoire des dommages à l'ouvrage	Ministre des Finances et Premier Ministre	Publié au Journal Officiel Article 193,195, et 197
6	Décret n°18/012 du 02 mai 2018 fixant les conditions de dérogation à l'obligation d'assurances « tous risques chantier » et à l'assurance de responsabilité décennale pour les bâtiments à usage d'habitation privée des particuliers	Ministre des Finances et Premier Ministre	Publié au Journal Officiel Article 205
7	Décret n°18/011 du 02 mai spécifiant les immeubles ou bâtiments soumis à l'obligation d'assurance incendie	Ministre des Finances et Premier Ministre	Publié au Journal Officiel Article 210
8	Décret n°24/08 du 17 février portant tenue de la comptabilité des opérations d'assurance et de réassurance en monnaie étrangère	Ministre des Finances et Premier Ministre	

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

1	Arrêté n°CAB/MIN/FINANCES/2017/022 du 28 août 2017 portant fixation des limites du montant des frais de traitement médical remboursés ou pris en charge par l'assureur à la suite d'un accident causé par un véhicule terrestre à moteur	Ministre des Finances	Publié Article 161 du code des assurances
2	Arrêté ministériel n°CAB/MIN/FINANCES/2017/023 du 29 août 2017 fixant le montant de l'indemnité mensuelle à verser en cas d'incapacité temporaire pour des personnes salariés disposant des revenus et des personnes non-salariés disposant des revenus	Ministre des Finances	Publié Article 162
3	Arrêté ministériel n°CAB/MIN/FINANCES/2017/024 du 29 août 2017 fixant le barème fonctionnel indicatif, le taux de base d'incapacité et le plafond de l'indemnité à payer à la victime en cas d'incapacité permanente	Ministre des Finances	Publié Article 163
4	Arrêté ministériel n°CAB/MIN/FINANCES/2017/025 du 29 août 2017 fixant le barème pour souffrance physique et pour préjudice esthétique	Ministre des Finances	Publié Article 165
5	Arrêté ministériel n°CAB/MIN/FINANCES/2017/026 du 29 août 2017 fixant le taux d'indemnité à allouer en cas de préjudice de carrière	Ministre des Finances	Publié Articles 166
6	Arrêté ministériel n°CAB/MIN/FINANCES/2017/027 du 28 août 2017 fixant la limite des frais funéraires	Ministre des Finances	Publié Article 167
7	Arrêté ministériel n°CAB/MIN/FINANCES/2017/029 du 29 août 2017 fixant le taux d'indemnisation du préjudice moral des ayants droits de la victime décédée	Ministre des Finances	Publié Article 169
8	Arrêté ministériel n°CAB/MIN/FINANCES/2017/028 du 29 août 2017 fixant les modalités d'indemnisation du préjudice économique des ayants droits de la victime décédée	Ministre des Finances	Publié Article 168
9	Arrêté ministériel fixant les conditions de souscription d'une assurance pour les véhicules en circulation internationale	Ministre des Finances	Publié Article 125
10	Arrêté ministériel n°CAB/MIN/FINANCES/2018/017 du 06 juin 2018 fixant la contribution annuelle à payer pour la surveillance des entreprises d'assurance et de réassurance ainsi que des intermédiaires	Ministre des Finances et ARCA	Publié Articles 40 et 45 du Décret
11	Arrêté ministériel n°CAB/MIN/FINANCES/2019/008 du 18 mai 2019 fixant le barème fonctionnel indicatif des incapacités	Ministre des Finances et ARCA	Publié Article 163 al. 2
12	Arrêté ministériel n°CAB/MIN/FIN/2022/012 du 28 mars 2022 fixant les modalités de perception et de répartition des amendes à percevoir à l'initiative de l'autorité de régulation et contrôle des assurances en cas d'évasions des primes d'assurances	Ministre des Finances	Publié
13	Arrêté n°034 CAB/MIN/FINANCES 2022 du 17 novembre 2022 portant fixation des mesures de contrôle de l'assurance des facultés à l'importation en RDC et de la souscription de l'assurance de la responsabilité civile automobile des véhicules en circulation internationale	Ministre des finances	Publié
14	Arrêté n°035 CAB/MIN/FINANCES 2022 du 17 novembre 2022 portant institution, fonctionnement et fixation du taux du Système National d'émission des Certificats d'Assurance (SNECA)	Ministre des finances	Publié
15	Arrêté ministériel n°035 CAB/MIN/FINANCES 2023 du 25 octobre 2023 portant institution, organisation et fonctionnement d'une Facilité de Réassurance pour les secteurs pétroliers, gaziers, miniers et les risques de violences politiques	Ministre des finances	Publié

N°	Intitulé	Intervenants	Observations
ARRÊTÉS INTERMINISTÉRIELS			
1	Arrêté interministériel n°028 CAB/VPM/MIN/TC/2018 et n°CAB/MIN/FINANCES/2018/021 du 16 mai 2018 fixant le montant de l'amende en cas de contravention à l'obligation d'assurance de la responsabilité civile des transporteurs aériens	Ministre des Finances et Ministre des transports	Publié Articles 156, 157 et 158
2	Arrêté interministériel n°027 CAB/VPM/MIN/TC/2018 et n°CAB/MIN/FINANCES/2018/020 du 16 mai 2018 fixant le montant minimum de la garantie d'assurance obligatoire de responsabilité civile des transporteurs maritimes, fluviaux et lacustres ou des voies de navigation intérieures et fixant le montant de l'amende en cas de contravention à l'obligation d'assurance prévue à l'article 188 du code des assurances.	Ministre des Finances et Ministre des transports	Publié Articles 188, 189, 190, 191 et 192
3	Arrêté n°CAB/MIN-ITPR/2018/005 et n°CAB/MIN/FINANCES/2018/052 du 23 mai 2018 interministériel relatif au contrôle technique en matière d'assurance des risques de construction	Ministre des Finances et Ministre des travaux publics	Publié Article 200, al.3

RÈGLEMENT

1	Règlement R°001/17 relatif à l'agrément d'une société d'assurances ou de réassurance en droit congolais	Conseil d'Administration	Adopté
2	Règlement R°002/17 relatif à l'autorisation d'exercice par des intermédiaires d'assurances	Conseil d'Administration	Adopté
3	Règlement fixant les taux minima et maxima de rémunérations de courtiers et des sociétés de courtage d'assurance agréés en république Démocratique du Congo du 25 mai 2018	Conseil d'Administration	Adopté
4	Règlement n°001/19 fixant les modalités et conditions de distribution des produits d'assurance par les banques	Conseil d'Administration	Adopté Art 460 du code des assurances
5	Règlement n°002/19 déterminant les mentions, les dimensions et la couleur du certificat d'assurance des véhicules terrestres à moteur	Conseil d'Administration	Adopté Art 121 à 126 du code des assurances
6	Règlement n°001/20 fixant les modalités et conditions d'autorisation d'un gestionnaire d'assurance maladie	Conseil d'Administration	Adopté Art 396 du code des assurances
7	Règlement n°002/20 fixant les modalités et conditions d'agrément des Commissaires aux Comptes des entreprises d'assurance et de réassurance	Conseil d'Administration	Adopté
8	Règlement n°003/20 fixant les modalités et les conditions de distribution de l'assurance de transport de marchandises par les courtiers de fret	Conseil d'Administration	Adopté
9	Règlement n°004/20 fixant les modalités et conditions de distribution de l'assurance voyage par les agences de voyage	Conseil d'Administration	Adopté
10	Règlement n°001/21 fixant les modalités et conditions de délivrance de la carte professionnelle	Conseil d'Administration	Adopté Art 467 du code des assurances
11	Règlement n°002/21 fixant les tarifs minimums de la Responsabilité Civile des propriétaires de véhicules terrestres à moteur	Conseil d'Administration	Adopté Art 108 du code des assurances
12	Règlement n°003/21 fixant les tarifs minimums de l'assurance des Facultés à l'importation	Conseil d'Administration	Adopté Art 231 du code des assurances
13	Règlement n°004/21 fixant les tarifs minimums de l'assurance Incendie	Conseil d'Administration	Adopté Art 210 du code des assurances
14	Règlement n°005/21 fixant le tarif minimum de l'assurance des Risques techniques	Conseil d'Administration	Adopté Art 193 du code des assurances
15	Règlement n°006/21 fixant les Etats Prudentiels Mensuels des sociétés d'assurances	Conseil d'Administration	Adopté
16	Règlement n°007/21 fixant les Etats Prudentiels Mensuels des intermédiaires	Conseil d'Administration	Adopté
17	Règlement n°002/23 relatif aux opérations de la micro assurance	Conseil d'Administration	Adopté
18	Règlement n°003/23 relatif à la micro assurance indicelle	Conseil d'Administration	Adopté
19	Règlement n°001/23 fixant les sanctions administratives applicables aux sociétés d'assurances ou de réassurance et aux intermédiaires d'assurances ainsi qu'aux personnes exerçant des professions liées au secteur des assurances	Conseil d'Administration	Adopté
20	Règlement n°004/23 portant obligations incombant aux opérateurs d'assurance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive	Conseil d'Administration	Adopté

CIRCULAIRES

1	Circulaire n°0001/2019/ARCA relative à l'assurance directe à l'étranger et auprès des entreprises non agréées	Direction Générale	Art 286 du code des assurances
2	Circulaire n°0002/2019/ARCA relative à l'application de l'article 19 de l'accord du 23 novembre 1990 portant création de la compagnie de réassurance de la zone d'échanges préférentiels Zep-Re	Direction Générale	Art 411 du code des assurances
3	Circulaire n°0003/2019/ARCA relative à l'application de l'article 27 de l'accord du 24 février 1976 portant création de la société africaine de réassurance (Africa Re)	Direction Générale	Art 411 du code des assurances

AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

1	Règlement BCC n°001/23 modifiant et complétant la réglementation du change du 25 mars 2014	Banque Centrale du Congo
---	--	--------------------------

BILAN DE LA BRANCHE NON-VIE

ACTIF (EN USD)

	2021			2022			2023		
	Montant brut	Amortiss. et dépréc.	Montant net	Montant brut	Amortiss. et dépréc.	Montant net	Montant brut	Amortiss. et dépréc.	Montant net
Actif immobilisé (I)	112 835 756	20 263 887	92 571 869	128 334 181	26 531 423	101 802 758	121 889 839	25 439 961	96 449 878
Immobilisations incorporelles	7 662 799	2 852 442	4 810 357	8 789 710	4 419 859	4 369 851	4 346 637	2 912 534	1 434 103
Frais de développement	880 404	660 303	220 101	910 404	882 862	27 543	910 404	885 862	24 542
Autres immobilisations incorporelles	3 690 433	1 584 253	2 106 179	3 820 507	2 151 472	1 669 035	3 024 046	1 733 202	1 290 844
Immobilisations corporelles et financières	105 172 957	17 411 445	87 761 512	119 544 471	22 111 564	97 432 907	117 543 202	22 527 428	95 015 775
Terrains et parts de société à objet foncier	31 914 591	80 060	31 834 531	36 009 047	120 560	35 888 487	32 529 229	-	32 529 229
Autres immobilisations corporelles	45 739 736	17 250 683	28 489 053	51 940 524	21 832 153	30 108 371	48 735 380	22 277 347	26 458 033
Valeurs mobilières et titres immobilisés en rapport à la représentation des engagements réglementés (autres que les titres de participation)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et effets assimilés affectables à la représentation des engagements réglementés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur immobilisations	1 255 756	80 701	1 175 054	1 426 694	158 851	1 267 843	1 243 200	250 081	993 119
Titres de participation	5 190 940	-	5 190 940	6 189 368	-	6 189 368	5 142 512	-	5 142 512
Autres immobilisations financières	21 071 933	-	21 071 933	23 978 838	-	23 978 838	29 892 881	-	29 892 881
Valeurs immobilisées à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Versements restant à effectuer sur titres non libérés (à déduire)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques (II)	32 671 491	-	32 671 491	43 812 223	-	43 812 223	91 206 192	-	91 206 192
Primes	19 923 856	-	19 923 856	25 890 693	-	25 890 693	58 655 425	-	58 655 425
Sinistres	12 747 635	-	12 747 635	17 921 530	-	17 921 530	32 550 768	-	32 550 768
Comptes de tiers et financiers (III)	135 874 213	3 813 365	132 060 848	152 774 230	4 349 271	148 424 959	189 405 721	3 655 540	185 750 181
Compte des tiers	55 741 475	3 650 877	52 090 598	66 668 070	4 163 947	62 504 123	76 552 537	3 533 453	73 019 084
Comptes courants des cessionnaires ou rétrocessionnaires débiteurs	749 794	-	749 794	750 993	-	750 993	3 859 718	-	3 859 718
Comptes courants des cédants ou rétrocédants débiteurs	-	-	-	-	-	-	368 802	-	368 802
Comptes courants des coassureurs et coréassureurs débiteurs	-	-	-	-	-	-	10 313	-	10 313
Assurés, courtiers, agents généraux et autres intermédiaires	26 736 855	3 650 877	23 085 978	40 163 153	4 163 947	35 999 205	48 205 683	3 533 453	44 672 230
Personnel	80 548	-	80 548	56 341	-	56 341	54 692	-	54 692
Organismes sociaux	-	-	-	-	-	-	488	-	488
État et collectivités publiques	1 241 081	-	1 241 081	1 119 810	-	1 119 810	1 452 475	-	1 452 475
Groupe	1 901 660	-	1 901 660	1 342 708	-	1 342 708	1 674 876	-	1 674 876
Actionnaires	505 333	-	505 333	7 430 868	-	7 430 868	3 589 093	-	3 589 093
Débiteurs divers	24 526 203	-	24 526 203	15 804 198	-	15 804 198	17 336 396	-	17 336 396
Organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Compte financiers	80 132 738	162 488	79 970 250	86 106 160	185 323	85 920 836	112 853 184	122 087	112 731 097
Prêts non affectables à la représentation des engagements réglementés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de monnaie électronique	-	-	-	5 063	-	5 063	15 007	-	15 007
Valeurs à encaisser	1 244	-	1 244	2 465	-	2 465	77 034	-	77 034
Titres de placement	8 553 989	-	8 553 989	8 268 551	-	8 268 551	8 782 634	-	8 782 634
Banques et chèques postaux	66 428 164	162 488	66 265 675	77 484 059	185 323	77 298 736	103 337 316	122 087	103 215 229
Caisse	5 149 342	-	5 149 342	346 022	-	346 022	641 193	-	641 193
Comptes de liaison des établissements et succursales et sociétés en participation (créances) (IV)	-	-	1 608 235	-	-	1 594 996	-	-	480 120
Total Actif (I + II + III + IV)	-	-	258 912 442	-	-	295 634 936	-	-	373 886 371

PASSIF (EN USD)

	2021	2022	2023
Capitaux permanents (I)	110 225 353	118 050 379	132 929 392
Capitaux propres et réserves	88 832 812	91 597 277	100 092 792
Capital social	94 193 829	100 981 478	101 000 912
Capital social	82 131 936	81 954 283	76 658 240
Capital souscrit, appelé	62 131 936	61 954 283	66 658 240
Capital souscrit, non appelé	-	-	-
Fonds de dotation des entreprises nationales	-	-	-
Primes liées aux capitaux propres	-	-	-
Écart de réévaluation	12 061 894	19 027 195	24 342 672
Réserves	325 938	771 456	1 347 337
Réserves légales	303 522	749 224	1 330 606
Réserves statutaires	22 416	22 232	16 731
Réserves de plus-values nettes à long terme	-	-	-
Réserves facultatives	-	-	-
Réserves de renouvellement des Immobilisations	-	-	-
Réserves cautionnements	-	-	-
Autres réserves	-	-	-
Report à nouveau	- 9 326 843	- 6 046 282	- 7 032 470
Résultat net de l'exercice	3 639 887	- 4 109 374	4 777 013
Provisions réglementées	-	-	-
Subventions, provisions pour charges et pertes et dettes à LMT	21 392 541	26 453 102	32 836 600
Subventions d'équipement	-	-	-
Emprunts et autres dettes assimilées	5 690 864	3 641 848	1 377 634
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements réglementés	15 686 106	22 811 254	31 404 922
Provisions pour charges et pertes	15 571	-	54 045
Provisions techniques (II)	48 258 377	74 535 389	125 012 968
Provisions des primes (310, 320, 340, 350, 3810, 3820, 3840, 3850)	28 455 065	43 199 695	75 198 910
Provisions des sinistres (315, 325, 345, 355, 3815, 3825, 3845, 3855)	19 875 636	30 360 154	48 030 336
Prévision de recours à encaisser (à déduire)	72 323	101 133	299 662
Provisions techniques des primes suspendues	-	1 076 673	2 083 384
Dettes à court terme (III)	100 428 711	103 049 169	115 944 011
Comptes courants des cessionnaires ou rétrocessionnaires créditeurs	29 474 168	36 265 608	47 683 591
Comptes courants des cédants ou rétrocédants créditeurs	-	-	-
Comptes courants des coassureurs et coréassureurs créditeurs	-	1	1
Comptes des assurés, courtiers, agents généraux et autres intermédiaires	15 856 061	12 493 402	12 047 455
Personnel	33 808 288	32 361 908	27 595 289
Organismes sociaux	3 534 615	5 675 041	5 947 064
État et collectivités publiques	7 911 897	7 549 445	8 506 746
Groupe	677 544	553 994	308 008
Actionnaires	1 568 364	1 568 364	1 068 364
Créditeurs divers	7 222 653	6 448 332	12 674 666
Organismes internationaux	58 550	124 116	107 594
Banques, crédits de trésorerie et d'escompte, emprunts à moins d'un an	316 572	8 958	5 233
Comptes de liaisons des établissements et succursales (dettes) (IV)	-	-	-
Total Passif	258 912 442	295 634 937	373 886 371

BILAN DE LA BRANCHE VIE

ACTIF (EN USD)

	2021			2022			2023		
	Montant brut	Amortiss. et dépréc.	Montant net	Montant brut	Amortiss. et dépréc.	Montant net	Montant brut	Amortiss. et dépréc.	Montant net
Actif immobilisé (I)	17 199 638	1 084 405	16 115 232	19 672 191	2 180 929	17 491 262	23 211 151	2 095 003	21 116 148
Immobilisations incorporelles	2 624 994	969 577	1 655 417	2 714 932	1 779 205	935 727	1 977 175	1 444 193	532 982
Frais de développement	1 660 265	466 082	1 194 184	1 661 478	1 006 903	654 576	870 138	489 020	381 118
Autres immobilisations incorporelles	964 729	503 495	461 234	1 053 454	772 302	281 152	1 107 037	955 173	151 864
Immobilisations corporelles et financières	14 574 643	114 828	14 459 815	16 957 259	401 724	16 555 535	21 233 976	650 810	20 583 165
Terrains et parts de société à objet foncier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	1 198 843	114 828	1 084 015	1 230 224	401 724	828 500	1 308 122	650 810	657 311
Valeurs mobilières et titres immobilisés en rapport à la représentation des engagements réglementés (autres que les titres de participation)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et effets assimilés affectables à la représentation des engagements réglementés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	1 298 262	-	1 298 262	1 298 262	-	1 298 262
Autres immobilisations financières	13 375 800	-	13 375 800	14 428 773	-	14 428 773	18 627 592	-	18 627 592
Valeurs immobilisées à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Versements restant à effectuer sur titres non libérés (à déduire)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques (II)	1 180 704	-	1 180 704	1 672 964	-	1 672 964	2 556 717	-	2 556 717
Primes	927 156	-	927 156	1 672 964	-	1 672 964	2 400 139	-	2 400 139
Sinistres	253 548	-	253 548	-	-	-	156 578	-	156 578
Comptes de tiers et financiers (III)	22 496 383	-	22 496 383	21 751 994	-	21 751 994	28 468 319	-	28 468 319
Compte des tiers	682 542	-	682 542	782 223	-	782 223	960 761	-	960 761
Comptes courants des cessionnaires ou rétrocessionnaires débiteurs	4 960	-	4 960	1 481	-	1 481	-	-	-
Comptes courants des cédants ou rétrocédants débiteurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes courants des coassureurs et coréassureurs débiteurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assurés, courtiers, agents généraux et autres intermédiaires	7 926	-	7 926	208 278	-	208 278	51 257	-	51 257
Personnel	-	-	-	-	-	-	6 924	-	6 924
Organismes sociaux	2 100	-	2 100	-	-	-	-	-	-
État et collectivités publiques	82 348	-	82 348	81 228	-	81 228	90 674	-	90 674
Groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actionnaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Débiteurs divers	585 209	-	585 209	491 236	-	491 236	811 906	-	811 906
Organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Compte financiers	21 813 841	-	21 813 841	20 969 771	-	20 969 771	27 507 557	-	27 507 557
Prêts non affectables à la représentation des engagements réglementés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de monnaie électronique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs à encaisser	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	-	-	-	-	2 994 111	-	2 994 111
Banques et chèques postaux	21 807 145	-	21 807 145	20 957 137	-	20 957 137	24 484 450	-	24 484 450
Caisse	6 696	-	6 696	12 634	-	12 634	28 997	-	28 997
Comptes de liaison des établissements et succursales et sociétés en participation (créances) (IV)	-	-	39 792 319	-	-	40 916 221	-	-	52 141 183
Total Actif (I + II + III + IV)	-	-	39 792 319	-	-	40 916 221	-	-	52 141 183

PASSIF (EN USD)

	2021	2022	2023
Capitaux permanents (I)	30 067 431	30 376 989	35 901 076
Capitaux propres et réserves	30 067 431	30 376 989	35 901 076
Capital social	30 037 177	30 000 000	30 000 000
Capital social	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Capital souscrit, appelé	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Capital souscrit, non appelé	-	-	-
Fonds de dotation des entreprises nationales	-	-	-
Primes liées aux capitaux propres	-	-	-
Écart de réévaluation	37 177	-	-
Réserves	86 474	174 918	268 983
Réserves légales	86 474	174 918	268 983
Réserves statutaires	-	-	-
Réserves de plus-values nettes à long terme	-	-	-
Réserves facultatives	-	-	-
Réserves de renouvellement des Immobilisations	-	-	-
Réserves cautionnements	-	-	-
Autres réserves	-	-	-
Report à nouveau	-548 995	-1 960 423	-3 393 628
Résultat net de l'exercice	-1 322 984	-1 339 139	-630 642
Provisions réglementées	1 815 759	3 501 633	9 656 362
Subventions, provisions pour charges et pertes et dettes à LMT	-	-	-
Subventions d'équipement	-	-	-
Emprunts et autres dettes assimilées	-	-	-
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements réglementés	-	-	-
Provisions pour charges et pertes	-	-	-
Provisions techniques (II)	2 005 166	5 064 072	9 980 473
Provisions des primes (310, 320, 340, 350, 3810, 3820, 3840, 3850)	754 892	3 639 347	7 982 089
Provisions des sinistres (315, 325, 345, 355, 3815, 3825, 3845, 3855)	223 717	86 561	130 297
Prévision de recours à encaisser (à déduire)	-	-	-
Provisions techniques des primes suspendues	1 026 557	1 338 164	1 868 087
Dettes à court terme (III)	7 719 722	5 475 160	6 259 635
Comptes courants des cessionnaires ou rétrocessionnaires créditeurs	942 859	1 323 168	1 306 674
Comptes courants des cédants ou rétrocédants créditeurs	-	-	-
Comptes courants des coassureurs et coréassureurs créditeurs	-	-	-
Comptes des assurés, courtiers, agents généraux et autres intermédiaires	350 826	582 127	1 057 315
Personnel	54 268	102 562	125 096
Organismes sociaux	16 533	29 012	65 803
État et collectivités publiques	536 906	564 563	439 689
Groupe	843 246	912 761	1 274 736
Actionnaires	-	-	-
Créditeurs divers	1 616 359	1 960 969	1 990 322
Organismes internationaux	-	-	-
Banques, crédits de trésorerie et d'escampte, emprunts à moins d'un an	3 358 725	-	-
Comptes de liaisons des établissements et succursales (dettes) (IV)	-	-	-
Total Passif	39 792 319	40 916 221	52 141 183

INDICATEURS / RATIO

Rubrique	Formule de calcul	Branche	Ratio
I. RATIOS DE RENTABILITÉ ET DE PROFITABILITÉ			
Retour sur actifs (ROA)	(Résultat net / Total actifs) × 100	Vie	-1,21 %
		Non-Vie	1,28 %
		Marché	0,97 %
Retour sur capitaux propres (ROE)	(Résultat net / Fonds propres) × 100	Vie	-1,76 %
		Non-Vie	4,77 %
		Marché	3,05 %
Marge bénéficiaire nette	(Résultat net / Revenus totaux) × 100	Vie	-2,82 %
		Non-Vie	1,54 %
		Marché	1,25 %
Ratio de profitabilité	(Résultat net / Primes acquises) × 100	Vie	-
		Non-Vie	1,76 %
		Marché	-
Rendement du portefeuille des placements	Revenus de placements / Placements	Vie	4,50 %
		Non-Vie	4,56 %
		Marché	4,54 %
II. RATIOS DE RENTABILITÉ TECHNIQUE			
Ratio de sinistralité	(Charges des sinistres / Primes émises) × 100	Vie	8,68 %
	(Charges des sinistres / Primes acquises) × 100	Non-Vie	18,66 %
	N/A	Marché	-
Ratio combiné	(Charges des sinistres + charges d'acquisition + Frais généraux) / Primes émises	Vie	52,41 %
	(Charges des sinistres + charges d'acquisition + Frais généraux) / Primes acquises	Non-Vie	58,84 %
	N/A	Marché	-
Ratio de charges d'acquisition (1)	(Charges d'acquisition / Primes émises) × 100	Vie	7,02 %
		Non-Vie	5,87 %
		Marché	5,95 %
	N/A	Vie	-
Ratio de charges d'acquisition (2)	(Charges d'acquisition / Primes acquises) × 100	Non-Vie	6,57 %
	N/A	Marché	-
Ratio de frais généraux (1)	(Frais généraux / Primes émises) × 100	Vie	36,71 %
		Non-Vie	30,06 %
		Marché	30,49 %
	N/A	Vie	-
Ratio de frais généraux (2)	(Frais généraux / Primes acquises) × 100	Non-Vie	33,61 %
	N/A	Marché	-
III. RATIOS DE SOLVABILITÉ ET D'ENDETTEMENT			
Ratio de couverture de la marge de solvabilité	(Marge disponible / Marge réglementaire) × 100	Vie	5750,54 %
		Non-Vie	257,85 %
		Marché	337,71 %
Ratio de couverture des engagements réglementés	Actifs représentatifs / Engagements réglementés	Vie	300,56 %
		Non-Vie	129,06 %
		Marché	143,87 %
Ratio des provisions techniques	Provisions techniques / Fonds propres	Vie	27,80 %
		Non-Vie	124,90 %
		Marché	99,26 %
Ratio d'endettement	Passif total / Fonds propres	Vie	145,24 %
		Non-Vie	373,54 %
		Marché	313,27 %
IV. RATIOS D'ACTIVITÉ			
Rotation des actifs	Revenus totaux / Actifs totaux	Vie	42,95 %
		Non-Vie	82,75 %
		Marché	77,88 %
Ratio de rétention	(1 - (Primes cédées en réassurance / Primes brutes souscrites)) × 100	Vie	77,86 %
		Non-Vie	35,23 %
		Marché	37,98 %

COMPTES D'EXPLOITATIONS EN ASSURANCE NON-VIE PAR CATÉGORIE

(EN MILLIERS D'USD)

TABLEAU 1 ACCIDENTS CORPORELS

	2021		2022		2023		Évolution 2022 vs 2023
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	
Primes émises	1 036 745	100 %	4 737 031	100 %	4 640 666	100 %	-2,03 %
Dotations aux provisions	30 789	2,97 %	205 828	4,35 %	1 155 496	24,90 %	461,39 %
Primes acquises	1 005 957	97,03 %	4 531 204	95,65 %	3 485 170	75,10 %	-23,09 %
Charges des sinistres	140 918	13,59 %	278 795	5,89 %	291 712	6,29 %	4,63 %
Commissions d'acquisitions	96 126	9,27 %	279 468	5,90 %	204 380	4,40 %	-26,87 %
Marge technique brute	768 914	74,17 %	3 972 941	83,87 %	2 989 078	64,41 %	-24,76 %
Résultat de réassurance	- 103 434	9,98 %	- 2 193 192	46,30 %	- 856 898	18,46 %	-60,93 %
Marge technique nette	665 479	64,19 %	1 779 749	37,57 %	2 132 180	45,95 %	19,80 %

TABLEAU 2 MALADIES

	2021		2022		2023		Évolution 2022 vs 2023
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	
Primes émises	12 561 110	100 %	18 998 015	100 %	35 996 325	100 %	89,47 %
Dotations aux provisions	497 441	3,96 %	1 471 670	7,75 %	11 428 242	31,75 %	676,55 %
Primes acquises	12 063 669	96,04 %	17 526 345	92,25 %	24 568 084	68,25 %	40,18 %
Charges des sinistres	2 334 240	18,58 %	7 369 433	38,79 %	8 629 884	23,97 %	17,10 %
Commissions d'acquisitions	92 733	0,74 %	156 502	0,82 %	1 210 316	3,36 %	673,35 %
Marge technique brute	9 636 696	76,72 %	10 000 410	52,64 %	14 727 883	40,91 %	47,27 %
Résultat de réassurance	- 5 325 260	42,39 %	- 6 326 369	33,30 %	- 11 294 342	31,38 %	78,53 %
Marge technique nette	4 311 436	34,32 %	3 674 041	19,34 %	3 433 541	9,54 %	-6,55 %

TABLEAU 3 RESPONSABILITÉ CIVILE DES VÉHICULES TERRESTRES À MOTEUR

	2021		2022		2023		Évolution 2022 vs 2023
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	
Primes émises	43 865 825	100 %	50 516 300	100 %	49 233 685	100 %	-2,54 %
Dotations aux provisions	31 677	0,07 %	1 443 055	2,86 %	628 765	1,28 %	-56,43 %
Primes acquises	43 834 149	99,93 %	49 073 245	97,14 %	48 604 920	98,72 %	-0,95 %
Charges des sinistres	9 109 725	20,77 %	10 553 296	20,89 %	11 676 302	23,72 %	10,64 %
Commissions d'acquisitions	4 031 010	9,19 %	4 463 963	8,84 %	4 937 098	10,03 %	10,60 %
Marge technique brute	30 693 413	69,97 %	34 055 986	67,42 %	31 991 520	64,98 %	-6,06 %
Résultat de réassurance	718 270	1,64 %	- 26 427	0,05 %	- 2 376 341	4,83 %	8892,12 %
Marge technique nette	31 411 684	71,61 %	34 029 559	67,36 %	29 615 179	60,15 %	-12,97 %

TABLEAU 4 DOMMAGES ET AUTRES RISQUES DES VÉHICULES TERRESTRES

	2021		2022		2023		Évolution 2022 vs 2023
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	
Primes émises	7 922 454	100 %	12 112 719	100 %	9 864 902	100 %	-18,56 %
Dotations aux provisions	1 511 535	19,08 %	1 224 418	10,11 %	253 803	2,57 %	-79,27 %
Primes acquises	6 410 920	80,92 %	10 888 302	89,89 %	9 611 099	97,43 %	-11,73 %
Charges des sinistres	1 432 241	18,08 %	1 991 392	16,44 %	3 598 746	36,48 %	80,72 %
Commissions d'acquisitions	765 899	9,67 %	1 029 687	8,50 %	1 297 824	13,16 %	26,04 %
Marge technique brute	4 212 780	53,18 %	7 867 222	64,95 %	4 714 528	47,79 %	-40,07 %
Résultat de réassurance	- 203 265	2,57 %	- 902 550	7,45 %	360 626	3,66 %	-139,96 %
Marge technique nette	4 009 515	50,61 %	6 964 673	57,50 %	5 075 155	51,45 %	-27,13 %

TABLEAU 5 RESPONSABILITÉ CIVILE DES VÉHICULES MARITIMES, LACUSTRES ET FLUVIAUX

	2021		2022		2023		Évolution 2022 vs 2023
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	
Primes émises	755 061	100 %	1 960 708	100 %	3 240 230	100 %	65,26 %
Dotations aux provisions	- 51 553	6,83 %	552 792	28,19 %	800 638	24,71 %	44,84 %
Primes acquises	806 614	106,83 %	1 407 916	71,81 %	2 439 593	75,29 %	73,28 %
Charges des sinistres	39 800	5,27 %	52 974	2,70 %	284 113	8,77 %	436,33 %
Commissions d'acquisitions	131 273	17,39 %	22 827	1,16 %	551 911	17,03 %	2317,76 %
Marge technique brute	635 541	84,17 %	1 332 115	67,94 %	1 603 569	49,49 %	20,38 %
Résultat de réassurance	- 474 949	62,90 %	- 884 465	45,11 %	- 456 569	14,09 %	-48,38 %
Marge technique nette	160 592	21,27 %	447 649	22,83 %	1 147 000	35,40 %	156,23 %

TABLEAU 6 DOMMAGES ET AUTRES RISQUES DES VÉHICULES MARITIMES, LACUSTRES ET FLUVIAUX

	2021		2022		2023		Évolution 2022 vs 2023
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	
Primes émises	151 698	100 %	225 485	100 %	2 066 017	100 %	816,26 %
Dotations aux provisions	3 476	2,29 %	13 399	5,94 %	91 979	4,45 %	586,48 %
Primes acquises	148 222	97,71 %	212 086	94,06 %	1 974 037	95,55 %	830,77 %
Charges des sinistres	158 811	104,69 %	36 811	16,33 %	530 563	25,68 %	1341,30 %
Commissions d'acquisitions	58 029	38,25 %	169 793	75,30 %	213 709	10,34 %	25,86 %
Marge technique brute	- 68 618	45,23 %	5 482	2,43 %	1 229 766	59,52 %	22333,31 %
Résultat de réassurance	- 63 903	42,13 %	- 6 703	2,97 %	- 778 266	37,67 %	11511,58 %
Marge technique nette	- 132 521	87,36 %	- 1 221	0,54 %	451 500	21,85 %	-37089,18 %

TABLEAU 7 RESPONSABILITÉ CIVILE RÉSULTANT DE L'EXPLOITATION DES AÉRONEFS

	2021		2022		2023		Évolution 2022 vs 2023
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	
Primes émises	2 546 389	100 %	3 250 948	100 %	1 178 881	100 %	-63,74 %
Dotations aux provisions	21 085	0,83 %	14 439	0,44 %	20 840	1,77 %	44,32 %
Primes acquises	2 525 304	99,17 %	3 236 509	99,56 %	1 158 041	98,23 %	-64,22 %
Charges des sinistres	300 373	11,80 %	99 337	3,06 %	140 008	11,88 %	40,94 %
Commissions d'acquisitions	164 794	6,47 %	54 757	1,68 %	109 466	9,29 %	99,91 %
Marge technique brute	2 060 138	80,90 %	3 082 415	94,82 %	908 567	77,07 %	-70,52 %
Résultat de réassurance	- 1 305 683	51,28 %	- 2 781 029	85,55 %	- 108 205	9,18 %	-96,11 %
Marge technique nette	754 455	29,63 %	301 387	9,27 %	800 362	67,89 %	165,56 %

TABLEAU 8 DOMMAGES ET AUTRES RISQUES DES AÉRONEFS

	2021		2022		2023		
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Évolution 2022 vs 2023
Primes émises	5 207 560	100 %	2 606 195	100 %	7 615 157	100 %	192,19 %
Dotations aux provisions	396 971	7,62 %	- 76 957	2,95 %	2 071 994	27,21 %	-2792,41 %
Primes acquises	4 810 588	92,38 %	2 683 152	102,95 %	5 543 162	72,79 %	106,59 %
Charges des sinistres	562 081	10,79 %	210 238	8,07 %	2 157 195	28,33 %	926,07 %
Commissions d'acquisitions	65 197	1,25 %	105 591	4,05 %	368 352	4,84 %	248,85 %
Marge technique brute	4 183 310	80,33 %	2 367 324	90,83 %	3 017 616	39,63 %	27,47 %
Résultat de réassurance	- 3 602 795	69,18 %	- 2 317 268	88,91 %	- 2 126 344	27,92 %	-8,24 %
Marge technique nette	580 515	11,15 %	50 055	1,92 %	891 272	11,70 %	1680,58 %

TABLEAU 9 MARCHANDISES TRANSPORTÉES

	2021		2022		2023		
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Évolution 2022 vs 2023
Primes émises	8 606 035	100 %	13 580 183	100 %	25 643 450	100 %	88,83 %
Dotations aux provisions	1 715 777	19,94 %	1 759 796	12,96 %	3 333 112	13,00 %	89,40 %
Primes acquises	6 890 258	80,06 %	11 820 387	87,04 %	22 310 338	87,00 %	88,74 %
Charges des sinistres	3 678 173	42,74 %	5 361 473	39,48 %	4 075 335	15,89 %	-23,99 %
Commissions d'acquisitions	512 986	5,96 %	1 067 660	7,86 %	1 671 081	6,52 %	56,52 %
Marge technique brute	2 699 099	31,36 %	5 391 254	39,70 %	16 563 923	64,59 %	207,24 %
Résultat de réassurance	- 2 245 296	26,09 %	- 4 528 297	33,34 %	- 5 605 918	21,86 %	23,80 %
Marge technique nette	453 803	5,27 %	862 957	6,35 %	10 958 005	42,73 %	1169,82 %

TABLEAU 10 INCENDIE ET ÉLÉMENTS NATURELS

	2021		2022		2023		
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Évolution 2022 vs 2023
Primes émises	70 789 904	100 %	82 659 807	100 %	79 071 193	100 %	-4,34 %
Dotations aux provisions	- 3 918 793	5,54 %	3 465 715	4,19 %	6 957 381	8,80 %	100,75 %
Primes acquises	74 708 697	105,54 %	79 194 092	95,81 %	72 113 812	91,20 %	-8,94 %
Charges des sinistres	10 554 116	14,91 %	10 250 483	12,40 %	14 102 810	17,84 %	37,58 %
Commissions d'acquisitions	2 922 491	4,13 %	3 727 594	4,51 %	4 617 134	5,84 %	23,86 %
Marge technique brute	61 232 089	86,50 %	65 216 015	78,90 %	53 393 869	67,53 %	-18,13 %
Résultat de réassurance	- 52 749 210	74,52 %	- 53 353 554	64,55 %	- 42 243 166	53,42 %	-20,82 %
Marge technique nette	8 482 879	11,98 %	11 862 461	14,35 %	11 150 703	14,10 %	-6,00 %

TABLEAU 11 RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

	2021		2022		2023		
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Évolution 2022 vs 2023
Primes émises	8 863 056	100 %	12 801 633	100 %	11 914 034	100 %	-6,93 %
Dotations aux provisions	210 824	2,38 %	1 046 234	8,17 %	785 672	6,59 %	-24,90 %
Primes acquises	8 652 232	97,62 %	11 755 399	91,83 %	11 128 363	93,41 %	-5,33 %
Charges des sinistres	720 228	8,13 %	944 229	7,38 %	1 995 068	16,75 %	111,29 %
Commissions d'acquisitions	491 525	5,55 %	720 379	5,63 %	789 971	6,63 %	9,66 %
Marge technique brute	7 440 478	83,95 %	10 090 792	78,82 %	8 343 323	70,03 %	-17,32 %
Résultat de réassurance	- 4 668 370	52,67 %	- 5 390 545	42,11 %	- 1 747 052	14,66 %	-67,59 %
Marge technique nette	2 772 108	31,28 %	4 700 246	36,72 %	6 596 271	55,37 %	40,34 %

TABLEAU 12 ENGINEERING

	2021		2022		2023		Évolution 2022 vs 2023
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	
Primes émises	7 761 977	100 %	19 323 339	100 %	5 564 192	100 %	-71,20 %
Dotations aux provisions	674 434	8,69 %	2 241 904	11,60 %	286 599	5,15 %	-87,22 %
Primes acquises	7 087 543	91,31 %	17 081 436	88,40 %	5 277 593	94,85 %	-69,10 %
Charges des sinistres	460 221	5,93 %	1 620 480	8,39 %	610 773	10,98 %	-62,31 %
Commissions d'acquisitions	263 689	3,40 %	379 157	1,96 %	361 521	6,50 %	-4,65 %
Marge technique brute	6 363 633	81,98 %	15 081 799	78,05 %	4 305 299	77,38 %	-71,45 %
Résultat de réassurance	- 3 634 616	46,83 %	- 8 023 900	41,52 %	- 2 324 081	41,77 %	-71,04 %
Marge technique nette	2 729 017	35,16 %	7 057 898	36,53 %	1 981 218	35,61 %	-71,93 %

TABLEAU 13 CRÉDIT

	2021		2022		2023		Évolution 2022 vs 2023
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	
Primes émises	27 476 129	100 %	33 665 975	100 %	37 302 766	100 %	10,80 %
Dotations aux provisions	2 398	0,01 %	15 739	0,05 %	- 3 685	0,01 %	-123,41 %
Primes acquises	27 473 731	99,99 %	33 650 236	99,95 %	37 306 451	100,01 %	10,87 %
Charges des sinistres	144 715	0,53 %	169 589	0,50 %	71 672	0,19 %	-57,74 %
Commissions d'acquisitions	79 395	0,29 %	93 482	0,28 %	54 794	0,15 %	-41,39 %
Marge technique brute	27 249 621	99,18 %	33 387 165	99,17 %	37 179 985	99,67 %	11,36 %
Résultat de réassurance	- 20 541 164	74,76 %	- 25 587 518	76,00 %	- 16 320 808	43,75 %	-36,22 %
Marge technique nette	6 708 457	24,42 %	7 799 647	23,17 %	20 859 177	55,92 %	167,44 %

TABLEAU 14 CAUTION

	2021		2022		2023		Évolution 2022 vs 2023
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	
Primes émises	843 405	100 %	2 824 043	100 %	7 554 732	100 %	167,51 %
Dotations aux provisions	87 033	10,32 %	801 302	28,37 %	935 652	12,38 %	16,77 %
Primes acquises	756 372	89,68 %	2 022 742	71,63 %	6 619 081	87,62 %	227,23 %
Charges des sinistres	- 64	0,01 %	327	0,01 %	852 114	11,28 %	260 835,12 %
Commissions d'acquisitions	18 089	2,14 %	79 259	2,81 %	781 705	10,35 %	886,27 %
Marge technique brute	738 346	87,54 %	1 943 156	68,81 %	4 985 262	65,99 %	156,55 %
Résultat de réassurance	- 548 496	65,03 %	- 1 034 914	36,65 %	- 3 935 333	52,09 %	280,26 %
Marge technique nette	189 850	22,51 %	908 242	32,16 %	1 049 929	13,90 %	15,60 %

TABLEAU 15 PERTES PÉCUNIAIRES DIVERSES

	2021		2022		2023		Évolution 2022 vs 2023
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	
Primes émises	1 057 694	100 %	2 835 483	100 %	4 433 619	100 %	56,36 %
Dotations aux provisions	244 463	23,11 %	353 688	12,47 %	647 045	14,59 %	82,94 %
Primes acquises	813 231	76,89 %	2 481 795	87,53 %	3 786 574	85,41 %	52,57 %
Charges des sinistres	-	0 %	-	0 %	-	0 %	0 %
Commissions d'acquisitions	17 829	1,69 %	12 664	0,45 %	46 965	1,06 %	270,86 %
Marge technique brute	795 402	75,20 %	2 469 131	87,08 %	3 739 609	84,35 %	51,45 %
Résultat de réassurance	- 9 165	0,87 %	- 1 771 872	62,49 %	- 3 634 653	81,98 %	105,13 %
Marge technique nette	786 237	74,34 %	697 260	24,59 %	104 956	2,37 %	-84,95 %

TABLEAU 16 ASSISTANCE

	2021		2022		2023		
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Évolution 2022 vs 2023
Primes émises	407 879	39,34 %	857 196	18,10 %	1 109 996	23,92 %	29,49 %
Dotations aux provisions	- 110 291	10,64 %	42 612	0,90 %	199 727	4,30 %	368,71 %
Primes acquises	518 171	49,98 %	814 584	17,20 %	910 269	19,62 %	11,75 %
Charges des sinistres	- 29 004	2,80 %	1 060	0,02 %	15 408	0,33 %	1352,86 %
Commissions d'acquisitions	723	0,07 %	12 682	0,27 %	24 189	0,52 %	90,74 %
Marge technique brute	546 452	52,71 %	800 842	16,91 %	870 672	18,76 %	8,72 %
Résultat de réassurance	84 872	8,19 %	50 440	1,06 %	- 555 883	11,98 %	-1202,06 %
Marge technique nette	631 324	60,89 %	851 282	17,97 %	314 789	6,78 %	-63,02 %

TABLEAU 17 TOUS RISQUES INFORMATIQUES

	2021		2022		2023		
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Évolution 2022 vs 2023
Primes émises					2 671 881	100 %	0 %
Dotations aux provisions					827 644	30,98 %	0 %
Primes acquises					1 844 237	69,02 %	0 %
Charges des sinistres					448	0,02 %	0 %
Commissions d'acquisitions					2 467	0,09 %	0 %
Marge technique brute					1 841 322	68,91 %	0 %
Résultat de réassurance					- 1 191 937	44,61 %	0 %
Marge technique nette					649 385	24,30 %	0 %

TABLEAU 18 AUTRES DOMMAGES AUX BIENS

	2021		2022		2023		
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Évolution 2022 vs 2023
Primes émises	2 859 468	100 %	2 862 513	100 %	2 619 128	100 %	-8,50 %
Dotations aux provisions	156 674	5,48 %	- 645 461	22,55 %	- 229 380	8,76 %	-64,46 %
Primes acquises	2 702 794	94,52 %	3 507 974	122,55 %	2 848 507	108,76 %	-18,80 %
Charges des sinistres	457 343	15,99 %	1 765 002	61,66 %	- 87 833	3,35 %	-104,98 %
Commissions d'acquisitions	111 063	3,88 %	245 397	8,57 %	245 247	9,36 %	-0,06 %
Marge technique brute	2 134 388	74,64 %	1 497 575	52,32 %	2 691 094	102,75 %	79,70 %
Résultat de réassurance	- 2 557 661	89,45 %	464 767	16,24 %	- 3 278 101	125,16 %	-805,32 %
Marge technique nette	- 423 273	14,80 %	1 962 342	68,55 %	- 587 006	22,41 %	-129,91 %

TABLEAU 19 RISQUES ET VIOLENCES POLITIQUES

	2021		2022		2023		
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Évolution 2022 vs 2023
Primes émises	7 508 485	100 %	9 250 679	100 %	11 892 734	100 %	28,56 %
Dotations aux provisions	413 275	5,50 %	806 855	8,72 %	1 999 929	16,82 %	147,87 %
Primes acquises	7 095 210	94,50 %	8 443 824	91,28 %	9 892 806	83,18 %	17,16 %
Charges des sinistres	129 674	1,73 %	273 840	2,96 %	1 355 487	11,40 %	394,99 %
Commissions d'acquisitions	230 160	3,07 %	626 208	6,77 %	374 976	3,15 %	-40,12 %
Marge technique brute	6 735 376	89,70 %	7 543 776	81,55 %	8 162 342	68,63 %	8,20 %
Résultat de réassurance	- 5 265 876	70,13 %	- 7 515 158	81,24 %	- 5 590 132	47,00 %	-25,62 %
Marge technique nette	1 469 500	19,57 %	28 618	0,31 %	2 572 210	21,63 %	8888,23 %

TABLEAU 20 ACCEPTATIONS NON-VIE

	2021		2022		2023		Évolution 2022 vs 2023
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	
Primes émises			370 494	100 %	703 925	100 %	90,00 %
Dotations aux provisions			-	0 %	-	0 %	0 %
Primes acquises			370 494	100 %	703 925	100 %	90,00 %
Charges des sinistres			185 015	49,94 %	479 712	68,15 %	159,28 %
Commissions d'acquisitions			-	0 %	6 450	0,92 %	0 %
Marge technique brute			185 479	50,06 %	217 763	30,94 %	17,41 %
Résultat de réassurance			166 513	44,94 %	119 169	16,93 %	-28,43 %
Marge technique nette			351 992	95,01 %	336 932	47,86 %	-4,28 %

COMPTES D'EXPLOITATIONS EN ASSURANCE VIE PAR CATÉGORIE (EN MILLIERS D'USD)

TABLEAU 21 ASSURANCES INDIVIDUELLES EN CAS DE DÉCÈS

	2021		2022		2023		Évolution 2022 vs 2023
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	
Primes émises	18 517	100 %	84 626	100 %	75 241	100 %	-11,1 %
Charges des prestations	3 355	18,1 %	6 548	7,7 %	21 111	114,0 %	222,4 %
Variations provisions mathématiques	21 509	116,2 %	21 134	25,0 %	23 055	124,5 %	9,1 %
Autres provisions techniques		0 %		0 %		0 %	0 %
Commissions d'acquisitions	405	2,2 %	2 348	2,8 %	5 139	27,8 %	118,9 %
Marge technique brute	-6 752	-36,5 %	54 595	64,5 %	25 936	140,1 %	-52,5 %
Résultat de réassurance	7 394	39,9 %	37 759	44,6 %	-26 126	-141,1 %	-169,2 %
Marge technique nette	643	3,5 %	92 354	109,1 %	-190	-1,0 %	-100,2 %

TABLEAU 22 ASSURANCES INDIVIDUELLES MIXTES

	2021		2022		2023		Évolution 2022 vs 2023
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	
Primes émises	17 819	100 %	155 216	100 %	325 180	100 %	109,5 %
Charges des prestations		0 %	264	0,2 %	6 339	1,9 %	2298,1 %
Variations provisions mathématiques	10 382	58,3 %	79 606	51,3 %	186 263	57,3 %	134,0 %
Autres provisions techniques		0 %		0 %		0 %	0 %
Commissions d'acquisitions		0 %	2 497	1,6 %	7 097	2,2 %	184,2 %
Marge technique brute	7 437	41,7 %	72 848	46,9 %	125 482	38,6 %	72,3 %
Résultat de réassurance	-591	-3,3 %	-1 446	-0,9 %	-7 709	-2,4 %	433,0 %
Marge technique nette	6 846	38,4 %	71 402	46,0 %	117 773	36,2 %	64,9 %

TABLEAU 23 ASSURANCES INDIVIDUELLES ÉPARGNE

	2021		2022		2023		Évolution 2022 vs 2023
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	
Primes émises	176 921	100 %	667 264	1	606 817	1	-9,1 %
Charges des prestations	17 660	10,0 %	27 450	32,4 %	241 373	1 303,5 %	779,3 %
Variations provisions mathématiques	60 465	34,2 %	490 599	579,7 %	813 235	4 391,8 %	65,8 %
Autres provisions techniques	81 758	46,2 %	13 223	15,6 %		0 %	-100 %
Commissions d'acquisitions	4 955	2,8 %	5 354	6,3 %	143 196	773,3 %	2574,7 %
Marge technique brute	12 082	6,8 %	130 638	154,4 %	-590 987	-3 191,5 %	-552,4 %
Résultat de réassurance		0 %		0 %		0 %	0 %
Marge technique nette	12 082	6,8 %	130 638	154,4 %	-590 987	-3 191,5 %	-552,4 %

TABLEAU 24 ASSURANCES COLLECTIVES EN CAS DE DÉCÈS

	2021		2022		2023		Évolution 2022 vs 2023
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	
Primes émises	6 365 480	100 %	9 291 211	100 %	13 428 414	100 %	44,5 %
Charges des prestations	407 285	6,4 %	665 372	7,2 %	1 521 459	11,3 %	128,7 %
Variations provisions mathématiques	1 727 555	27,1 %	2 484 736	26,7 %	2 985 353	22,2 %	20,1 %
Autres provisions techniques		0 %		0 %		0 %	0 %
Commissions d'acquisitions	666 163	10,5 %	789 295	8,5 %	1 011 854	7,5 %	28,2 %
Marge technique brute	3 564 477	56,0 %	5 351 809	57,6 %	7 909 747	58,9 %	47,8 %
Résultat de réassurance	-1 018 216	-16,0 %	-1 286 680	-13,8 %	-1 544 388	-11,5 %	20,0 %
Marge technique nette	2 546 261	40,0 %	4 065 129	43,8 %	6 365 359	47,4 %	56,6 %

TABLEAU 25 ASSURANCES COLLECTIVES ÉPARGNE

	2021		2022		2023		Évolution 2022 vs 2023
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	
Primes émises	622 009	100 %	2 228 397	100 %	6 541 760	100 %	193,6 %
Charges des prestations	120 262	19,3 %	585 646	26,3 %	31 408	0,5 %	-94,6 %
Variations provisions mathématiques	405 050	65,1 %	1 612 871	72,4 %	5 100 686	78,0 %	216,2 %
Autres provisions techniques		0 %		0 %	912 637	14,0 %	0 %
Commissions d'acquisitions	1 029	0,2 %	1 939	0,1 %	304 497	4,7 %	15605,3 %
Marge technique brute	95 669	15,4 %	27 941	1,3 %	192 532	2,9 %	589,1 %
Résultat de réassurance		0 %		0 %		0 %	0 %
Marge technique nette	95 669	15,4 %	27 941	1,3 %	192 532	2,9 %	589,1 %

TABLEAU 26 ASSURANCES COLLECTIVES COMPLÉMENTAIRES

	2021		2022		2023		Évolution 2022 vs 2023
	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	Montant	% primes émises	
Primes émises			113 756	100 %			-100 %
Charges des prestations				0 %			0 %
Variations provisions mathématiques				0 %			0 %
Autres provisions techniques				0 %			0 %
Commissions d'acquisitions				0 %			0 %
Marge technique brute			113 756	100 %			-100 %
Résultat de réassurance				0 %			0 %
Marge technique nette			113 756	100 %			-100 %

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

AAC: Autorité de l'Aviation Civile

AC: Assurance Collective

AI: Assurance Individuelle

ARCA: Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances

BCC: Banque Centrale du Congo

CENAREF: Cellule Nationale des Renseignements Financiers

CISNA: Committee of Insurance, Securities and Non-Banking Financial Authorities/SADC

COVID 19: Maladie à coronavirus 2019

DGDA: Direction Générale des Douanes et Accises

FMI: Fonds monétaire international

GPA: Global Pioneer Assurance

IARD: Assurances incendie, accidents et risques divers : Non-Vie

IGF: Inspection Générale des Finances

PIB: Produit Intérieur Brut

RDC: République Démocratique du Congo

S&P: Standard & Poor's

SADC: Southern African Development Community

SFA: Société Financière d'Assurance Congo

Sonas: Société Nationale d'Assurance

TRMP: Taux de Rendement Moyen des Placements



Éditeur responsable: Direction Générale de l'Arca - Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, Kinshasa, République démocratique du Congo
Réalisation: lilia-communication.com
Photos: Shutterstock, Adobe Stock, Freepik

Vous constatez une erreur ou vous avez une proposition d'amélioration ?
Envoyez un courriel à rca@arca.cd (objet : Rapport état du marché 2023).

© ARCA - décembre 2025



Autorité de Régulation et
de Contrôle des Assurances

www.arca.cd

16 avenue Pumbu, Kinshasa (Gombe)
+243 821 920 174 | info@arca.cd